



Région Centre

Diagnostic préalable
à l'élaboration de
l'AGENDA 21 régional

Le réchauffement climatique met en cause les équilibres écologiques et risque de modifier radicalement notre manière de vivre. Puisque le lien entre ce réchauffement et l'activité humaine semble établi, il est le symbole d'un risque vital engendré par la course effrénée à la consommation, à l'exploitation et au gaspillage des richesses de la terre. Mais au-delà de ce symbole, c'est tout un modèle de développement basé sur la domination de la nature et la course à la croissance qui est mis en question.

La notion de « développement durable » propose une voie qui ne condamne pas le progrès, le marché et la croissance, mais les situe dans une démarche respectueuse de l'environnement, attentive aux préalables et aux conséquences sociales du développement.

A travers les Agendas 21 (Plan d'actions pour le 21^{ème} siècle), il est proposé aux différentes collectivités humaines de se doter d'un référentiel dans l'action quotidienne et concrète, afin de situer les véritables enjeux d'un développement raisonné et de fixer des objectifs et des méthodes compatibles, à long terme, avec le respect de la vie et de la Nature.

La Région Centre a une responsabilité particulière dans l'aménagement de son territoire, dans la formation et l'emploi de sa population, dans les transports, dans le développement de son économie, de sa recherche et de la culture. En élaborant un agenda 21, la Région se dote d'un outil stratégique de référence pour ses politiques et elle propose à l'ensemble de ses habitants, de ses organisations, de ses associations et de ses collectivités partenaires, l'opportunité d'approfondir, en cohérence et en concertation, une démarche globale dans laquelle chacun pourrait trouver une source d'action et de volonté. Ainsi après avoir adopté dès décembre 2003 une charte régionale de développement durable définissant les principes de son action dans ce domaine, la Région souhaite à travers cet Agenda 21 franchir une nouvelle étape pour un développement durable de son territoire.

Le présent document constitue un diagnostic préalable. Support de dialogue et d'analyse, il servira de base de travail à l'ensemble de ceux qui voudraient participer, tout au long de l'année 2007, à l'élaboration de notre Agenda 21 régional.

I. Etat des lieuxp. 6

- A. La satisfaction des besoins et aspirations de chacun.....p. 6
- B. Une dynamique de développement au profit de tous, suivant des modes de production et de consommation responsablesp. 24
- C. La préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressourcesp. 40
- D. L’empreinte écologique de la région Centre.....p. 46
- E. Les indicateurs synthétiques de développement humain de la région Centre.....p. 50

II. Politiques régionalesp. 66

- A. Le Projet Régional 2000-2010p. 66
- B. La Charte de Développement Durable de la Région Centrep. 67
- C. Organisation générale de l’Institution et responsabilités sectorielles p. 74
- D. Le secteur Education Formation (*en référence au PRDF*)p. 75
 - 1. Formation Professionnelle Continue.....p. 77
 - 2. Apprentissagep. 80
 - 3. Lycées et Action Educative.....p. 83
 - 4. Formations Sanitaires et Socialesp. 87
- E. Le secteur Culture et Sportp. 89
 - 1. Culturep. 89
 - 2. Sportp. 91
- F. Le secteur Aménagement, Déplacements, Développement Durable.p. 93
 - 1. Territoires Solidairesp. 93
 - 2. Environnement.....p. 96
 - 3. Transports et Déplacements.....p. 99
- G. Le secteur Economie, Innovation, Emploi.....p. 101
 - 1. Développement Economiquep. 103
 - 2. Enseignement Supérieur et Recherchep. 107
 - 3. Tourismep. 110
- H. Les relations internationales.....P. 112
 - 1. Coopération Décentraliséep. 112
 - 2. Action Publique Européennep. 114

I. Une organisation au service des politiques régionales.....	p. 116
1. Ressources Humaines	p. 116
2. Commande Publique	p. 117
3. Transversalité	p. 119
4. Observation, Etudes, Prospective.....	p. 120
5. Partenariat.....	p. 121
6. Communication	p. 122
J. Perspectives 2007-2013 : CPER et fonds structurels européens	p. 123

III. Regards sur ce qui est fait ailleurs.....p. 127

A. Les Agendas 21 dans le Monde	p. 127
B. Les Agendas 21 en Europe.....	p. 127
C. Les Agendas 21 en France	p. 128
D. Zoom sur des démarches remarquables	p. 129

IV. Propositions pour une démarche.....p. 142

I- Etat des lieux de la région Centre dans une perspective de développement durable

Ce premier chapitre présente la situation actuelle et les tendances d'évolution du territoire régional dans une perspective de développement durable. Il vise à repérer et spatialiser les forces et faiblesses du territoire et, par induction, les enjeux. En référence aux trois piliers du développement durable (économie, social et environnement), il propose de mettre en lumière les transversalités nécessaires à la définition des enjeux pour la région Centre.

L'état des lieux se structure en **cinq parties**.

Les trois premières parties renvoient aux grandes finalités du développement durable exposées dans le *Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux* :

- **La satisfaction des besoins et aspirations de chacun**
- **Une dynamique de développement au profit de tous, et suivant des modes de production et de consommation responsables**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**

Les quatrième et cinquième parties de cet état des lieux présentent **le calcul de l'empreinte écologique régionale** ainsi que **les indicateurs régionaux de développement humain**. Ces indicateurs visent à nourrir la prise de conscience des enjeux du développement durable auprès du grand public et amener de nouveaux concepts dans le dialogue citoyen.

A. LA SATISFACTION DES BESOINS ET ASPIRATIONS DE CHACUN

Comme l'énonce le rapport Brundtland, le développement durable doit avant tout permettre « *la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

L'épanouissement de chacun suppose, en premier lieu, la satisfaction des besoins essentiels : eau, nourriture, santé, éducation, et logement dans un environnement sain.

Cependant, le développement pourrait difficilement être considéré comme durable s'il laissait une partie de la population à l'écart de ces biens et services essentiels. Or, ces besoins sont inégalement satisfaits au sein de la population française ou de la région Centre.

L'épanouissement de chacun passe aussi par la participation à la transmission et à l'enrichissement de la connaissance et de la culture, patrimoine essentiel à l'humanité, ainsi que par l'accès à des pratiques sportives et de loisirs.

Enfin, le développement durable implique des méthodes de travail plus collectives, permettant aux habitants de s'impliquer davantage dans l'élaboration des projets politiques. La citoyenneté de chaque habitant est donc interpellée.

1. Un dynamisme démographique modéré et un vieillissement marqué de la population

1.1. Une croissance démographique faible et une population plus âgée qu'en métropole

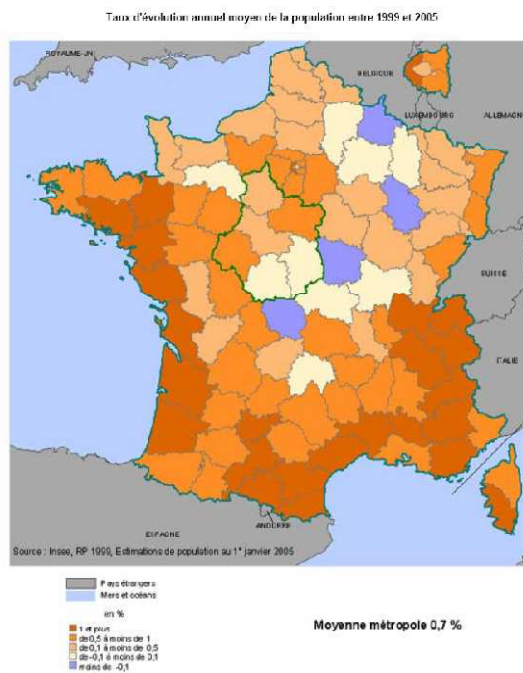
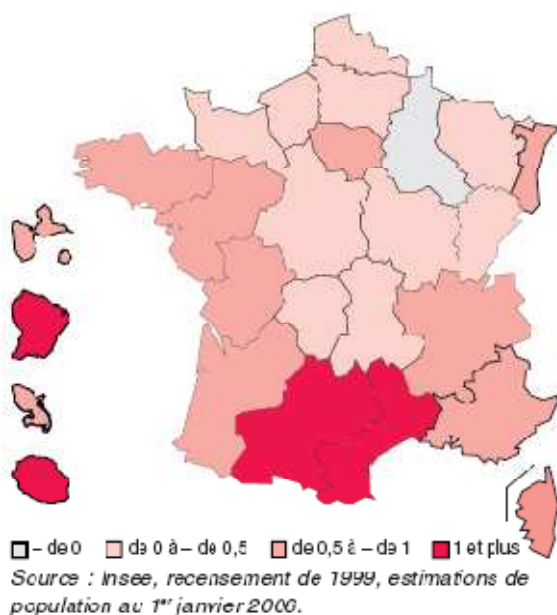
Au 1^{er} janvier 2006, la population totale du Centre est estimée à plus de 2,5 millions de personnes (soit 4,1 % de la population métropolitaine).

Sur la période 1999-2006, la croissance démographique annuelle est près de deux fois inférieure à celle de la métropole (+0,38 % contre +0,64 %). Ce résultat place le Centre parmi les régions à faible croissance, tandis que le sud et la façade atlantique enregistrent de fortes croissances. La région affiche toutefois le meilleur taux des régions du bassin parisien (hors Ile-de-France).

La situation régionale masque des dynamiques démographiques différenciées à l'échelle départementale. Ainsi, en Indre-et-Loire et dans le Loiret, la croissance de la population affiche un rythme supérieur à la moyenne régionale (respectivement +0,5 % et +0,7 %). L'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher présentent une hausse de la population proche de la moyenne nationale (+0,4 %). Quant aux populations du Cher et de l'Indre, elles se stabilisent, après la baisse observée entre 1990 et 1999. Cette stabilisation s'explique par le fait que le solde migratoire apparent¹ positif compense désormais le solde naturel négatif. Mais dans ces deux départements, le nombre de décès reste supérieur au nombre des naissances.

Si les tendances observées entre 1990 et 2005 se maintiennent, la population régionale atteindrait 2,6 millions de personnes en 2030 (soit 3,8 % de la population métropolitaine).

Taux d'évolution annuel moyen 1999-2006 de la population par région (en %)



¹ Le solde migratoire apparent correspond à la différence entre la variation totale de population d'une part et le solde des naissances et des décès d'autre part.

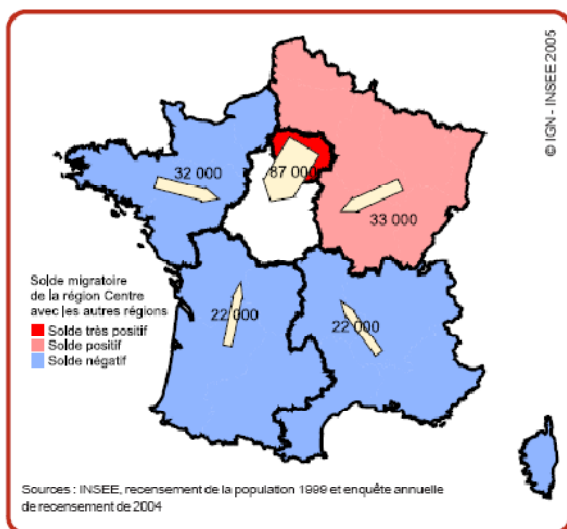
1.2. Une attractivité régionale remise en cause

Entre 1990 et 1999, le Centre était la région qui avait les flux migratoires les plus importants au regard de sa population. Ce phénomène se confirme sur la période 1999-2004 avec encore plus d'intensité.

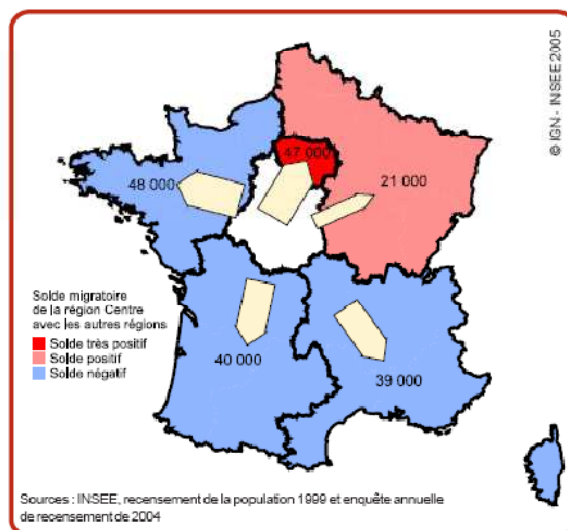
Mais l'intensité est inégale : les entrées ont augmenté de 20 % tandis que les sorties se sont accrues de 40 %. La conséquence directe de ce déséquilibre est un solde migratoire qui baisse pour devenir nul. Pour la première fois depuis 1962, l'attractivité de la région est remise en cause. Ce constat s'explique en partie par le comportement migratoire de la classe d'âge des 20-29 ans qui sont, au plan national, les personnes les plus mobiles (ils représentent en effet près du tiers des mouvements interrégionaux).

Néanmoins, le Centre est la deuxième terre d'accueil des franciliens derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur : plus de 80 000 personnes sont venues s'installer dans la région entre 1999 et 2004, ce qui induit un solde migratoire positif avec l'Ile de France. Cet apport est le plus élevé de toutes les régions avec presque 40 000 franciliens migrants de plus sur cinq ans.

LES NOUVEAUX ARRIVANTS ENTRE 1999 ET 2004



LES DEPARTS DE LA REGION CENTRE ENTRE 1999 ET 2004



1.3. Un vieillissement de la population inéluctable et plus marqué que la métropole

La population régionale est plus âgée que celle de la métropole (âge moyen respectif en 2005 : 40,2 ans et 39 ans). Cette situation s'explique :

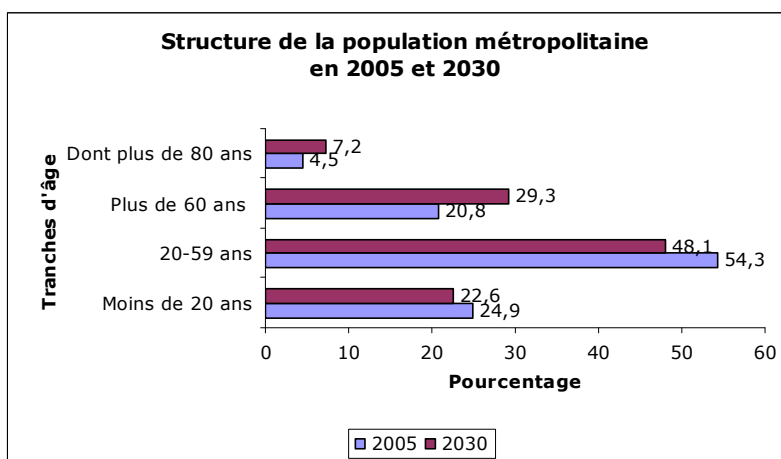
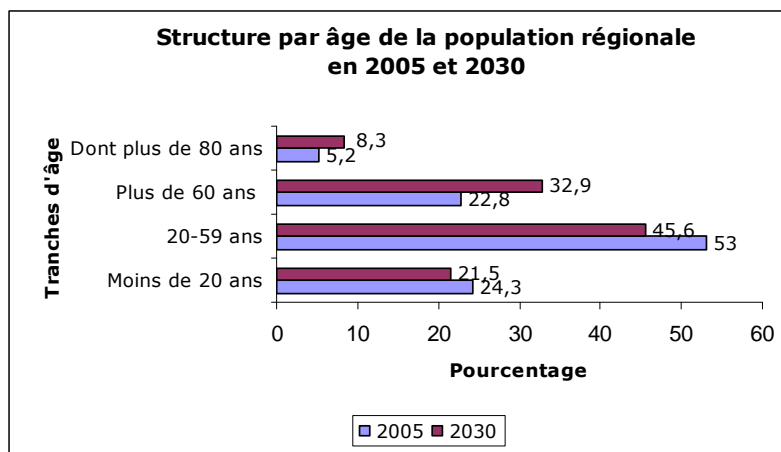
- d'une part par une proportion de personnes âgées de 20 à 59 ans plus faible dans le Centre (53 %) qu'en métropole (54,3 %). La proportion des moins de 20 ans en région est sensiblement la même qu'en métropole.
- d'autre part par une population de 60 ans et plus proportionnellement plus nombreuse dans le Centre (23 %) qu'en métropole (21 %).

Le vieillissement est un phénomène démographique inéluctable à l'horizon 2030, en raison de l'arrivée aux grands âges des générations nombreuses nées pendant les trente glorieuses.

Si les tendances démographiques de la période 1990-2005 se maintiennent, le Centre se caractériserait, en 2030, par un vieillissement plus marqué que la métropole avec un âge moyen respectif de 44,5 ans contre 42,6 ans (soit une hausse de 4,3 ans contre 3,6 ans).

La proportion de personnes de 60 ans et plus passerait de 23 % à 33 %. Les personnes âgées de 80 ans constitueraient aussi une part croissante de la population (8,3 % contre 5,2 % actuellement).

En revanche, le pourcentage de personnes de moins de 20 ans diminuerait de 24,3 % en 2005 à 21,5 % en 2030. Mais c'est la proportion des individus de 20 à 59 ans, contenant l'essentiel des ressources en main d'œuvre, qui accuserait la plus forte baisse : elle passerait de 53 % en 2005 à 45,6 % en 2030.



Source : Insee, modèle OMPHALE

2. Une population régionale à l'état de santé satisfaisant

En 2003, dans le Centre, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 75,9 ans pour les hommes et à 82,7 ans pour les femmes. Avec une espérance de vie moyenne de 79,3 ans, le Centre se situe en 12^{ème} position parmi les régions métropolitaines, très proche de la moyenne métropolitaine (79,4 ans).

L'espérance de vie à la naissance est assez homogène entre les départements même si un écart de plus de deux ans existe entre le Cher et l'Indre-et-Loire.

	Espérance de vie en 2003 (en années)
Indre-et-Loire	80,3
Loiret	79,7
Eure-et-Loir	79,2
Loir-et-Cher	79,1
Indre	78,6
Cher	78,1
Centre	79,3
France métropolitaine	79,4

Source : INSEE

Phénomène préoccupant, la région affiche, entre 1998 et 2000, une surmortalité par suicide significative comparée à la moyenne métropolitaine. Ce constat est observé dans tous les départements.

En revanche, le Centre présente un taux d'interpellation pour usage de drogue parmi les plus faibles de France : il se situe ainsi au 17^{ème} rang des régions françaises pour les interpellations des usagers d'héroïne, de cocaïne et d'ecstasy et au 16^{ème} rang pour les interpellations d'usagers de cannabis.

En 1998-2000, 994 décès annuels sont liés à une consommation excessive d'alcool en région Centre. L'alcool est une cause de mortalité importante entre 45 et 64 ans : il est responsable de 16 % des décès masculins et 9 % des décès féminins dans cette tranche d'âges.

En matière d'handicap, 28 860 personnes bénéficient, en 2005, de l'allocation adultes handicapés (AAH). En région Centre, sur 1000 habitants de 20 ans et plus, 15 sont allocataires de l'AAH (contre 17 en France).

3. Des niveaux de qualification et de compétence professionnelle à augmenter

3.1. Un déficit de formation initiale

En région, le taux de scolarisation est de 80,8% pour les 15-19 ans alors qu'il est de 83,7% au niveau national. Ce taux passe à 26,6% pour les 20 à 24 ans contre 34,9% en moyenne nationale. L'importance des poursuites d'études au-delà du baccalauréat hors de la région n'explique qu'en partie cette dernière différence. Les jeunes de la région cherchent aussi à entrer dans la vie active plus rapidement que dans la moyenne des autres régions. Les jeunes de la région sont proportionnellement plus nombreux que les jeunes métropolitains à s'engager dans des filières de formation courtes (CAP-BEP), au détriment des filières plus longues (baccalauréat).

En outre, en région Centre, 7,7% des élèves quittent le système éducatif sans aucune qualification, contre 7,1% au niveau national. Ainsi, avec un flux annuel de l'ordre de 3 000 jeunes (soit environ 10 % d'une classe d'âge) non qualifiés quittant la formation initiale chaque année, ce sont près de 30 000 jeunes de moins de 30 ans qui, depuis dix ans, se trouvent sans qualification reconnue et sont ainsi fragilisés dans leur devenir professionnel.

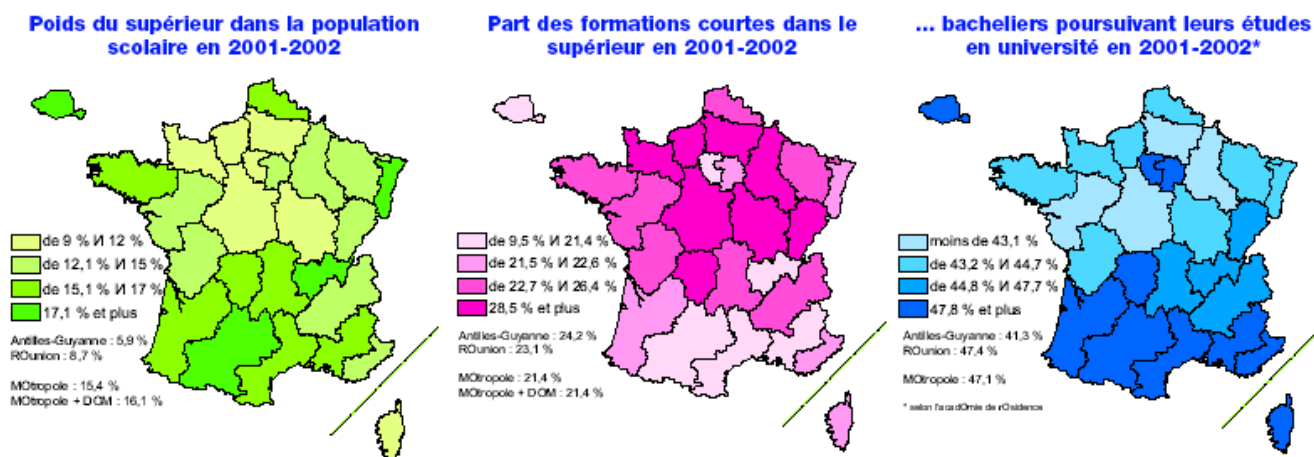
En 2004, 14 % des habitants du Centre sont titulaires du baccalauréat et 9 % possèdent un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, contre respectivement 15,5 % et 10 % des métropolitains. Le déficit est encore plus grand pour les niveaux de formation les plus élevés : seulement 7,5 % de la population régionale détient un diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle universitaire, soit 3,5 points de moins que la moyenne métropolitaine.

Au sein d'une même génération, le niveau de qualification se révèle également insuffisant : en 2005, la proportion de bacheliers parmi la population en âge de se présenter au baccalauréat en région (61,6 %) reste, malgré une nette augmentation par rapport à 2004, inférieure d'un point à celle constatée en métropole.

Quant à l'enseignement supérieur en région Centre, il est largement déficitaire : son poids dans la population scolaire est de 11 % contre 15 % en France. Les bacheliers de la région poursuivent moins dans le supérieur qu'en moyenne nationale et ils sont nombreux à partir étudier dans une autre académie.

Environ 9 000 jeunes issus de notre territoire le quittent afin de poursuivre des études dans d'autres régions, tandis que près de 4 000 étudiants la rejoignent, en particulier pour y suivre des Masters et des Doctorats. Cette fuite d'étudiants est

particulièrement importante pour les zones situées en périphérie nord et sud de la région. Les universités parisiennes ont un effet « aspirateur » sur l'ensemble des régions du Grand Bassin Parisien.



Source : Géographie de l'école, Ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche

3.2. La formation professionnelle continue

Le contenu même des métiers est en plein bouleversement. La plupart des technologies et outils de travail aujourd'hui utilisés n'existaient pas il y a dix ans. Or trois-quarts des actifs ont quitté la formation initiale depuis plus de dix ans.

Le risque de déqualification plane sur une partie de cette population active dès 35 ans, même avant pour certains métiers, et croît avec l'âge. Il concerne aussi, avec un risque que cela soit le cas pour toute la vie, les jeunes en situation de difficulté scolaire. Le socle minimum de connaissances est, et sera encore, en forte évolution au cours des prochaines années.

4. Marché du travail : des exclusions et discriminations persistantes

4.1. Des difficultés d'accès au marché du travail, marquées par de fortes disparités territoriales

En 2005, le Centre est la 7^{ème} région française ayant le plus faible taux de chômage (8,4 % en région contre 9,6 % en métropole).

Cependant, les jeunes et les seniors du Centre trouvent plus difficilement un emploi que la moyenne des métropolitains : 19,3 % des demandeurs d'emplois (catégories 1, 2, 3)² ont moins de 25 ans et 17 % ont 50 ans ou plus (contre 18 % et 16 % en métropole). Quant aux femmes, elles représentent 52 % des demandeurs d'emplois (catégories 1, 2, 3), contre 51 % en métropole.

Dans le Centre, 9,6 % des demandeurs d'emploi sont des adultes handicapés, contre 8,3 % en métropole. Le taux de travailleurs dans les centres d'aide au travail et les ateliers protégés est l'un des plus élevés de France (4,3 ‰ contre 3,6 ‰).

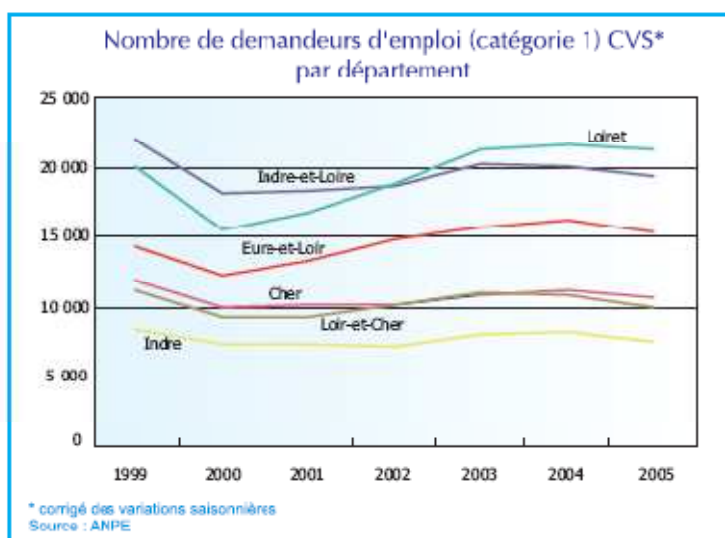
Par ailleurs, le chômage de longue durée et celui de très longue durée sont importants dans le Centre : près de 31,5 % des demandeurs d'emploi (catégorie 1) sont inscrits depuis 1 an ou plus à l'ANPE (chômage de longue durée) et 12,7 % depuis 2 ans

² Catégorie 1 : demande d'emploi à durée indéterminée à temps plein, catégorie 2 : demande d'emploi à temps partiel, catégorie 3 : demande d'emploi saisonnier ou temporaire

ou plus (chômage de très longue durée), alors qu'ils sont 30,5 % et 12 % au niveau national. De plus, si le chômage de longue durée a légèrement diminué comparé à 2004, celui de très longue durée s'est accru de près de 7 % alors qu'il baissait de plus de 1 % en France.

Il existe, en outre, de fortes disparités territoriales. Ainsi les femmes demandeurs d'emploi (catégorie 1) sont proportionnellement plus nombreuses dans l'Indre et l'Indre-et-Loire : elles représentent respectivement 52,2 % et 51,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. C'est en Loir-et-Cher que la proportion de femmes inscrites à l'ANPE est la plus faible de la région (49 %).

Le chômage de longue durée évolue très différemment selon les départements de la région : tandis qu'il baisse de 11,3 % dans le Loir-et-Cher, il croît de 3,3 % dans le Cher.



4.2. Un salarié sur cinq gagne un bas revenu salarial

Dans le Centre, les 10 % les mieux rémunérés gagnent 14 fois plus que les 10 % les moins bien rémunérés. Cependant, ces revenus salariaux sont moins dispersés que dans les autres régions.

Les femmes perçoivent des salaires nettement inférieurs à ceux des hommes : les hommes gagnent en moyenne 17 810 € par an, tandis que les femmes ne touchent que 13 280 € par an, soit un écart de 34 % (35 % en France). Les disparités salariales hommes-femmes s'expliquent notamment par un recours accru de ces dernières au temps partiel et par une moindre qualification. Néanmoins, le sexe est aussi un handicap : à qualification, ancienneté et niveau de diplôme équivalents, le salaire moyen féminin en région est inférieur d'environ 16 % au salaire moyen masculin pour un temps complet.

En région Centre, 172 000 salariés, soit plus de 20 % de l'effectif, ont gagné un bas revenu salarial (c'est-à-dire moins 6900 €, soit la moitié du salaire annuel médian en 2002). C'est en Indre-et-Loire que la part des salariés à faible revenu salarial est la plus élevée (22 %), suivi du Loiret (21 %). C'est en Eure-et-Loir qu'elle est la plus faible (19 %). Les salariés à bas revenu salarial sont principalement des jeunes et des femmes. Et, parmi ces salariés, 59 % travaillent à temps partiel et 20 % sont intérimaires.

102 000 salariés ont touché moins de 3 450 €, soit moins du quart du revenu annuel médian. Les salariés à très bas revenu salarial représentent ainsi 60 % des salariés à bas revenu salarial.

5. Un revenu pour consommer et épargner globalement élevé mais une précarité en hausse

En 2003, chaque habitant du Centre dispose en moyenne d'un revenu disponible brut³ de 16 730 €. C'est légèrement moins qu'un habitant de France métropolitaine (16 850 €) mais nettement plus que la moyenne des provinciaux (16 000 €). Ce revenu positionne le Centre au 3^{ème} rang des régions de province.

Ce classement n'est pas remis en cause si l'on prend en compte le revenu fiscal annuel médian par unité de consommation (UC)⁴ de 2001. Il s'établit à plus de 14 800 € en région Centre : cela signifie que la moitié des habitants vit dans un ménage ayant un revenu fiscal supérieur à 14 800 € par UC. Ce revenu médian demeure supérieur au revenu médian de province (14 100 €).

Au sein de la région, le revenu fiscal médian par UC est plus élevé dans les franges franciliennes et l'axe ligérien. Y habitent les actifs des grands centres urbains du Val de Loire ou de l'Île de France.

A l'opposé, le revenu fiscal médian par UC est le moins élevé dans les pays qui marquent la limite méridionale de la région. Ce sont des pays ruraux, dans lesquels les retraites représentent plus de 30 % des revenus fiscaux (contre 25 % à l'échelle régionale).

Trois pays urbains se distinguent des autres par la forte disparité des revenus qu'ils accusent : Drouais, Bourges, Vierzon. Ceci s'explique notamment par une forte proportion de ménages à faibles ressources ainsi qu'une forte proportion d'ouvriers et d'employés.

Les grandes agglomérations se caractérisent par un revenu fiscal médian généralement supérieur à celui observé dans la majorité des pays. Les revenus y sont plus dispersés et les revenus d'activités constituent plus de 70 % de l'ensemble des revenus. Au sein des agglomérations, ce sont les espaces périurbains qui disposent de revenus les plus importants.

Ce niveau de revenu plus élevé en moyenne en région Centre s'explique par trois facteurs essentiels :

- un taux d'activité relativement élevé (74 % pour les 15-64 ans) situant la région au 4^{ème} rang des régions françaises,
- un niveau de chômage inférieur à la moyenne métropolitaine (8,4 % contre 9,6 % pour la métropole en 2005),
- des salaires nets moyens supérieurs à ce qu'ils sont dans la majorité des régions françaises.

La région possède aussi des taux de ménage d'une personne ainsi que de 5 personnes et plus inférieurs à la moyenne de province. Or, ces ménages sont ceux qui déclarent les revenus fiscaux par UC les plus faibles, expliquant là encore le positionnement favorable de la région Centre.

³ Le revenu disponible brut (RDB) correspond au revenu primaire (revenu que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique) auquel on ajoute les transferts reçus par les ménages (prestations sociales) et retranche les impôts sur le revenu et le patrimoine et les cotisations sociales. Le RDB est donc le revenu restant à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne.

⁴ Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration de revenu », avant tout abattement. Le revenu fiscal par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il a l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies liées à la vie en groupe. Le nombre d'UC est évalué comme suit :

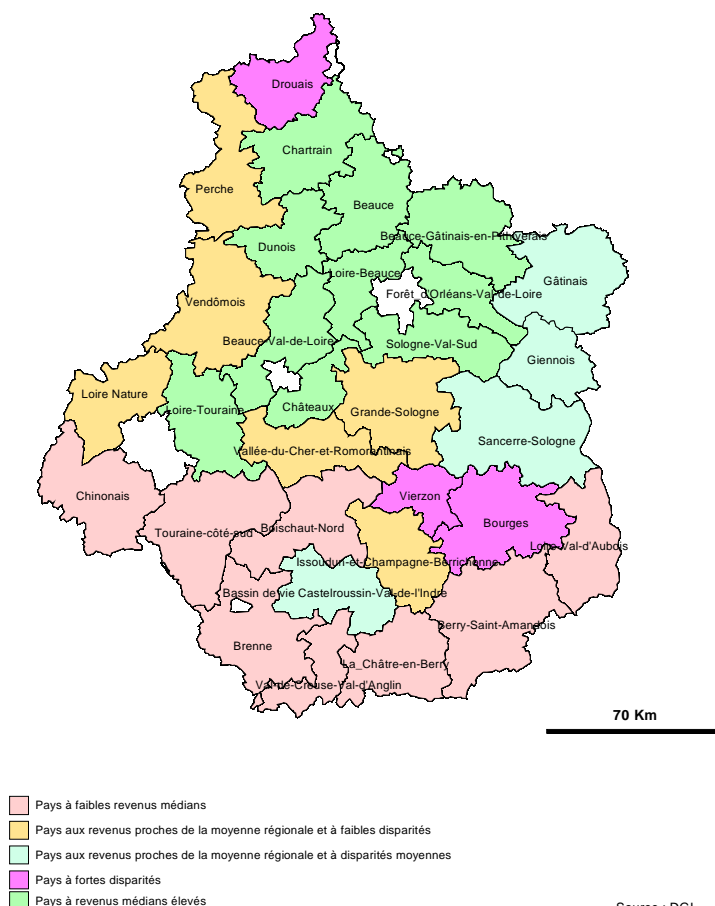
- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC,
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour chacun 0,5 UC,
- les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le recours aux minima sociaux (revenu minimum d'insertion, allocation adulte handicapé et allocation parent isolé) est en retrait par rapport à la situation de la métropole. Cependant, le nombre d'allocataires bénéficiaires d'un de ces minima est en hausse depuis quatre ans. En 2005, il s'est accru de 5 % contre seulement 3,7 % au niveau national. Quant au nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle, il passe de 30 168 en 2003 à 33 030 en 2004.

La situation du marché du travail est bien évidemment une des causes majeures de ces revenus contrastés. L'emprise du chômage sur les familles, surtout quand il revêt un caractère de longue durée, et l'importance du temps de travail subi sont des facteurs essentiels de paupérisation. Ainsi, « *si le fait d'accéder à l'emploi constitue un élément essentiel pour sortir de la pauvreté et une priorité de l'action publique, l'emploi ne protège pas toujours de la pauvreté*⁵ ». Aussi faut-il intervenir simultanément dans les différents domaines de la lutte contre la pauvreté : lutte contre l'illettrisme, formation, santé, logement, emploi y compris pour les personnes proches de l'emploi mais aussi les questions d'accompagnement social ou médical, transports, modes de garde des enfants...

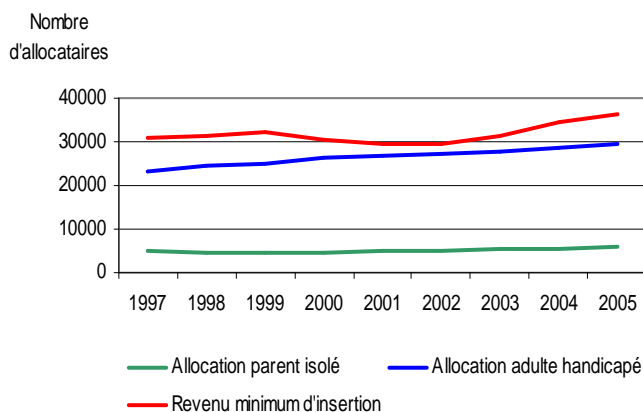
Il est bien évident que la question du coût de l'alimentation et du logement pèse sur le budget des ménages pauvres et peut hypothéquer l'avenir des personnes.

La classification des pays selon le revenu médian



⁵ Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006

Evolution du nombre de bénéficiaires des principaux minima sociaux dans le Centre



Source : INSEE

6. Logement : une nécessaire adaptation aux besoins présents et futurs de la population

Dans le Centre, 71% des résidences principales sont des maisons (soit 9 points de plus que la moyenne de province). L'évolution récente (1999-2004) du parc de logements en région Centre se caractérise par une hausse de la part des maisons et de celle des grands logements. Le nombre de logements de 1 ou 2 pièces ainsi que ceux de plus de 5 pièces était inférieur, en 1999, à la moyenne de province. La région a quelque peu rattrapé son retard entre 1999 et 2004 en matière de grands logements : leur nombre a davantage progressé qu'en province.

Ce phénomène participe d'une part à l'étalement urbain et d'autre part à l'augmentation du nombre moyen de pièces par logement qui est passé de 3,9 à 4,1 alors que la taille des ménages diminue.

Les difficultés d'accès à un logement sont réelles. En région, la production de logements reste aujourd'hui insuffisante, notamment dans les agglomérations (cf. carte présentant les niveaux de tension du marché locatif social, élevé sur toutes les agglomérations sauf Dreux), où notamment le prix du foncier rend plus difficile le montage des opérations. Il existe une demande relativement conséquente dans tous les départements de la région, la tension étant particulièrement forte dans le Loiret et dans l'Indre-et-Loire.

Par ailleurs, la densité des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, qui accueillent et orientent les personnes et familles en graves difficultés, est inférieure à la moyenne nationale.

Le fort taux d'apprentis et le nombre important de jeunes sortant du système scolaire pour travailler (taux d'activité des 15-19 ans de 7,9 % contre 6 % en métropole) induit également un besoin de logements adaptés pour les jeunes, notamment dans leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

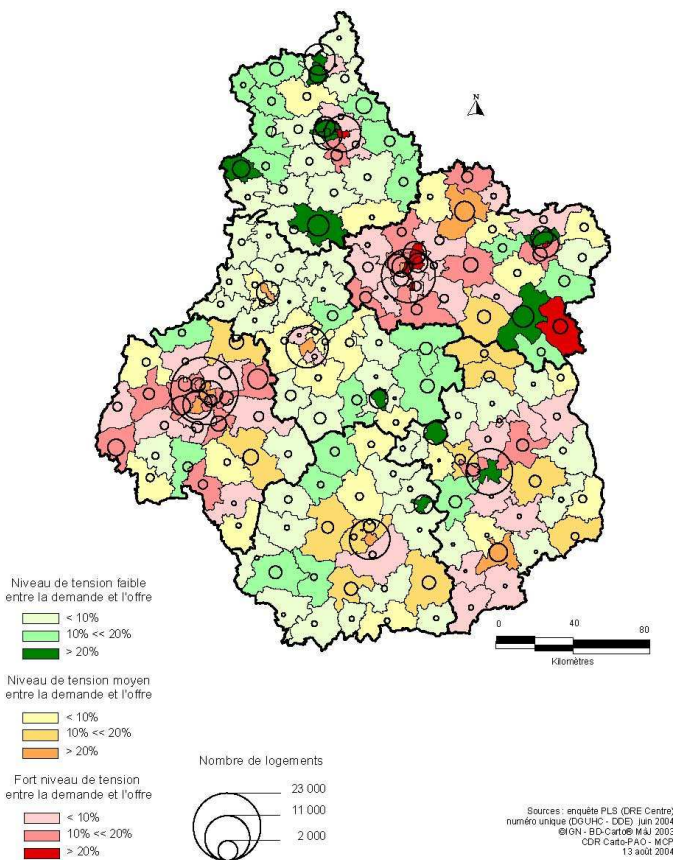
Par ailleurs, la décohabitation se développe et intervient désormais à tous les âges de la vie (moindre fréquence de la vie en couple chez les jeunes, ruptures de couple, politique de maintien à domicile des personnes âgées). La montée de la solitude, appelée à se renforcer dans le futur en raison du vieillissement de la population, se traduit par une croissance du nombre de ménages et donc des besoins en logement.

Le vieillissement de la population induit un besoin en logements adaptés (soit dans le cadre du maintien à domicile, soit dans des établissements spécialisés). Dans le

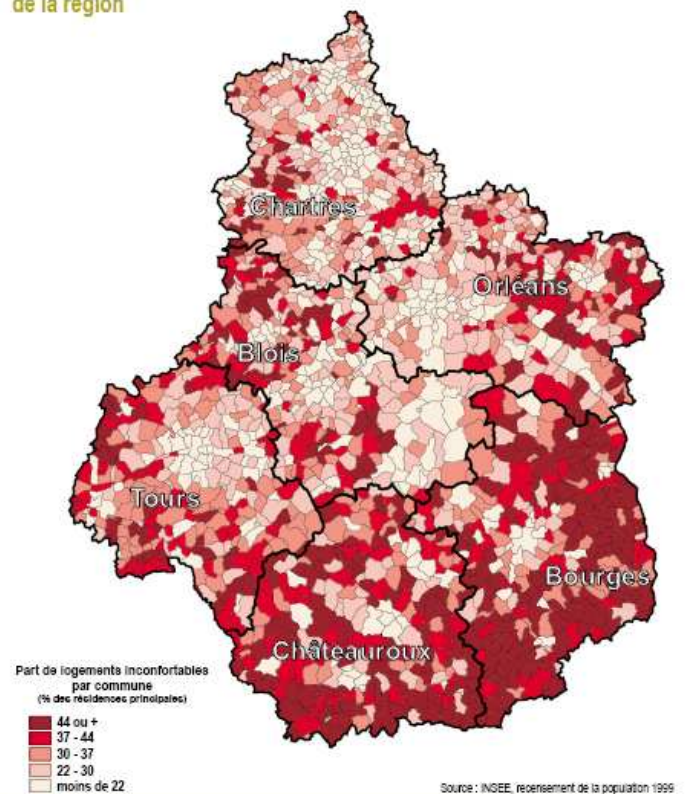
Centre, le taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes âgées est de à 128 lits pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans début 2004, un taux proche de la moyenne nationale (129 ‰). Mais le taux constaté en 2005 est en diminution et s'établit à 125 ‰. On constate, en outre, une certaine hétérogénéité des taux d'équipement entre les départements (de 138 ‰ en Eure-et-Loir à 118 ‰ dans le Loiret début 2005).

Les résidences principales sont en moyenne un peu plus anciennes en région que dans l'ensemble de la France : 33,5 % ont été construites avant 1949 contre 31 % en métropole. En 1999, une résidence principale sur cinq ne possédait pas le confort minimal, défini par la présence simultanée d'une baignoire ou d'une douche, de WC à l'intérieur et d'un chauffage central ou électrique. Ces logements inconfortables se concentrent essentiellement dans les zones rurales.

Typologie du marché locatif social à l'échelle cantonale



Les logements inconfortables par commune : surtout au sud de la région

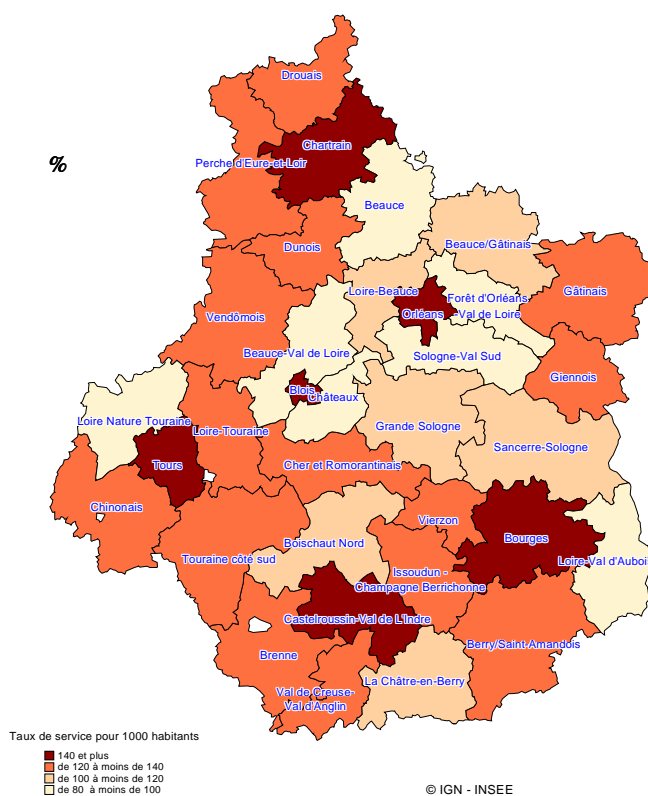


7. Des services à la population moins nombreux qu'en moyenne nationale et concentrés dans les centres urbains

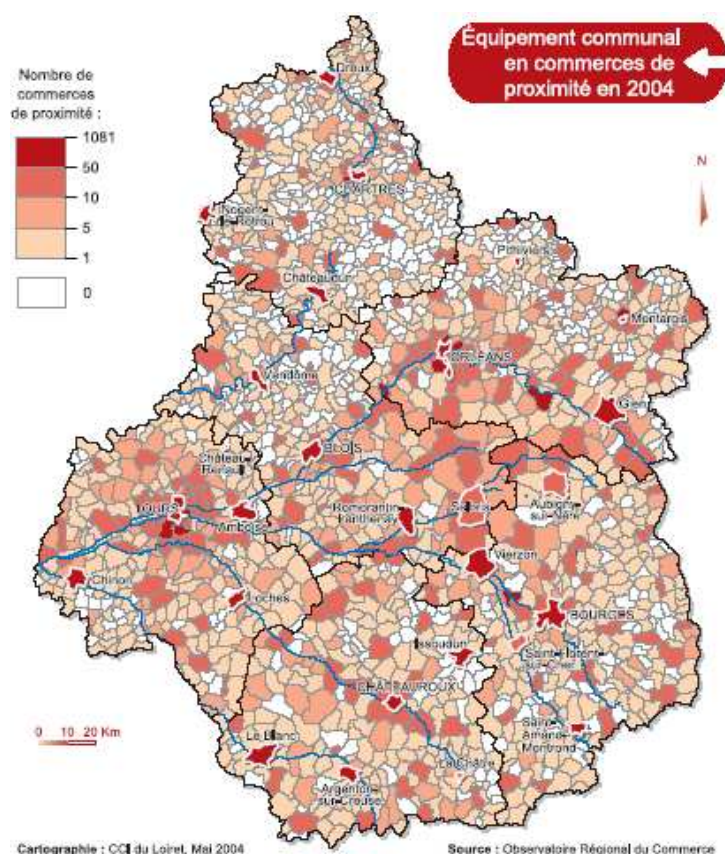
Avec un taux de services aux personnes de 143 pour 1000 habitants contre 156 pour l'ensemble de la France, le Centre se place au 17^{ème} rang des régions françaises en 1999.

Une analyse plus fine met en lumière une situation régionale assez contrastée. Les bassins de vie périurbains des agglomérations sont moins structurés en services du fait de la concentration par l'agglomération du nombre d'équipements. Apparaissent en difficultés : les pays situés autour des agglomérations de Blois, d'Orléans, et dans une moindre mesure le pays Loire-Nature-Touraine, près de Tours. Le pays Loire-Val d'Aubois est soumis à la fois à l'influence de Bourges mais aussi de Nevers.

Taux de services à la personne



En région Centre, le nombre d'entreprises du secteur de l'alimentaire a significativement baissé (-8,3 %) et 28 % des communes n'ont plus de commerces. C'est en Eure-et-Loir que la proportion de communes sans commerces est la plus importante (42 %), la plus proportion la plus faible étant observée en Indre-et-Loire (13 %).



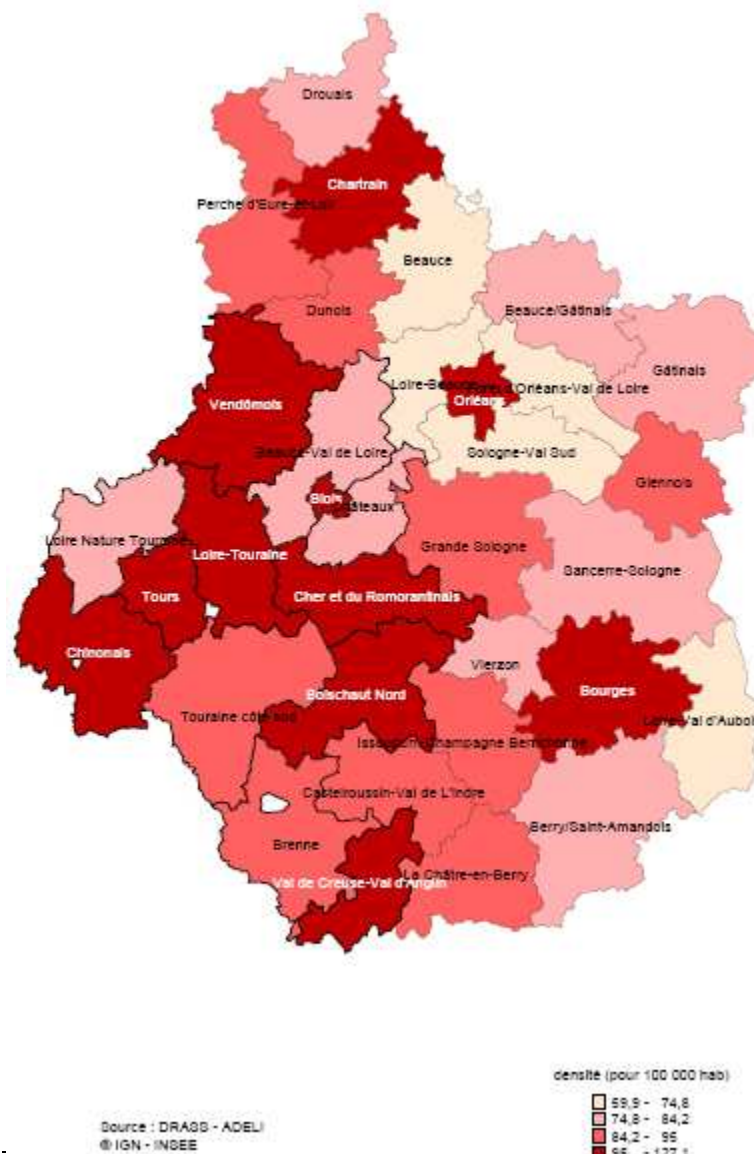
S'agissant des services de santé, la région se caractérise par un taux d'équipement dans le domaine sanitaire et médico-social ainsi que par une densité des professionnels libéraux de santé plus faibles que la moyenne nationale.

Début 2002, avec une densité de 95 médecins libéraux pour 100 000 habitants, le Centre se situe au dernier rang des régions métropolitaines. Le nombre de médecins généralistes a diminué de 1,3 % entre 2000 et 2003. Le Cher est le département affichant la plus faible densité (72 médecins pour 100 000 habitants).

L'offre de soins est plus développée dans les pays du sud-ouest de la région (trois des quatre pays de l'Indre-et-Loire), plus limitée dans les pays du nord et de l'est.

Le vieillissement des professionnels de santé pourrait accentuer la baisse du nombre de médecins généralistes. En effet, en région Centre, les médecins généralistes sont plus âgés que la moyenne nationale : 52,8 % des généralistes ont 45 à 55 ans contre 49 % au niveau national.

DENSITE DES MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX



Concernant les établissements hospitaliers de court séjour, ils sont plus importants au nord-ouest et au sud-est de la région et localisés dans les huit plus grandes agglomérations de la région qui regroupent 40 % de la population et rassemblent 78 % des lits de court séjour. Quatorze pays, notamment ruraux et périurbains, sont peu ou pas équipés en hôpitaux de court séjour.

Cette désertification des zones rurales pose le problème de l'accès aux soins pour les populations vieillissantes, à mobilité réduite.

8. Un accès à la culture facilité par un patrimoine varié et de qualité mais risquant de se banaliser

Le Centre affiche un taux d'équipements culturels proche de celui de la métropole. Sur le territoire régional, la culture est organisée autour d'institutions reconnues (Centres chorégraphiques nationaux, Centres dramatiques nationaux et régionaux...), de manifestations majeures (Printemps de Bourges, Festival cinématographique de Vendôme, Festival international des Jardins de Chaumont-sur-Loire, ...) et d'équipements de haut niveau (médiathèque à vocation régionale, salles de spectacles...).

Si les équipements de haut niveau (théâtres missionnés, scènes nationales, centres dramatiques et centres chorégraphiques nationaux) se localisent dans les chefs-lieux de département, l'ensemble du territoire régional s'irrigue peu à peu des manifestations culturelles de qualité, même si les départements du Cher, de l'Indre et d'Eure-et-Loir, y apparaissent en retrait par rapport aux départements ligériens.

S'agissant des pratiques culturelles, les habitants de la région vont moins au cinéma que la moyenne des métropolitains. Mais ils sont proportionnellement plus nombreux à être inscrits dans une bibliothèque municipale (21 % contre 17 %). Les pratiques amateurs doivent être encouragées sur l'ensemble du territoire régional, à travers l'offre de formation mobilisant des professionnels et en proposant des lieux de répétition et de représentation en nombre suffisants, bien répartis.

La région Centre offre par ailleurs à ses habitants un patrimoine historique, architectural et muséographique exceptionnel. Cette richesse, loin de présenter seulement un intérêt considérable pour la connaissance du passé, est aussi le terreau d'un dynamisme créatif dans tous les domaines d'expression artistique.

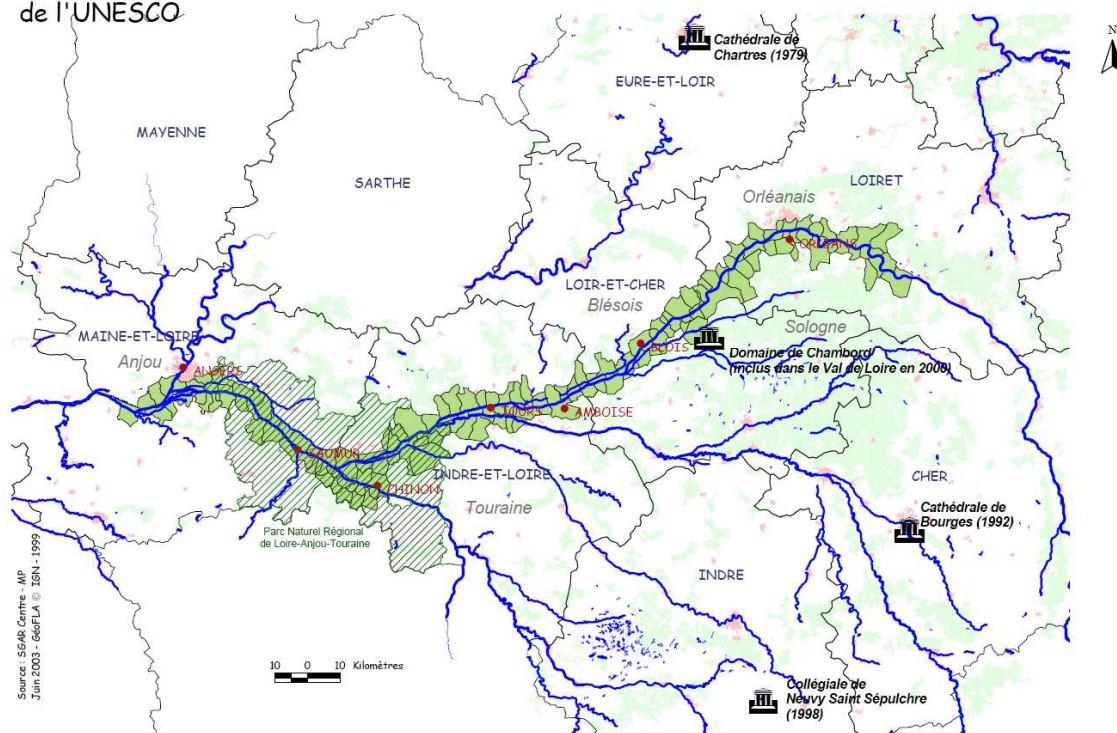
L'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial de l'humanité est venue confirmer l'exceptionnelle rencontre entre les paysages et les œuvres les plus prestigieuses du génie bâtisseur français (châteaux de Chambord et de Chenonceau, ...).

Mais des facteurs de pression paysagère tendent progressivement vers une banalisation de ces caractéristiques :

- l'urbanisation et le mitage urbain, avec des constructions pavillonnaires n'utilisant ni les matériaux locaux ni les implantations traditionnelles sur les parcelles, entraînent une uniformisation des paysages périurbains et des abords de bourgs ruraux ;
- l'agriculture (avec l'intensification des pratiques, les restructurations foncières, le drainage,...) génère des modifications majeures dans les structures paysagères ;
- les industries et les carrières, les grandes infrastructures sont autant d'éléments de bouleversement de ces paysages identitaires.

Enfin, dans l'économie de la connaissance, la culture et la créativité sont les premiers ressorts de l'innovation et de la valeur ajoutée. On doit donc veiller à ce que la culture soit enseignée, diffusée et valorisée.

Biens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO



9. Sport : une répartition équilibrée de l'offre et une large pratique des sports nature

Le sport est à la fois une activité personnelle bénéfique à la santé et à l'équilibre du corps, une pratique sociale qui porte des valeurs et du lien, un spectacle qui met en valeur l'excellence, la saine compétition, et qui peut nourrir un sentiment d'appartenance et d'identité vis-à-vis d'un territoire.

Le Centre compte plus de 600 000 sportifs licenciés, soit plus d'un habitant sur quatre. Le football est le sport le plus pratiqué avec près de 87 800 licenciés en 2002.

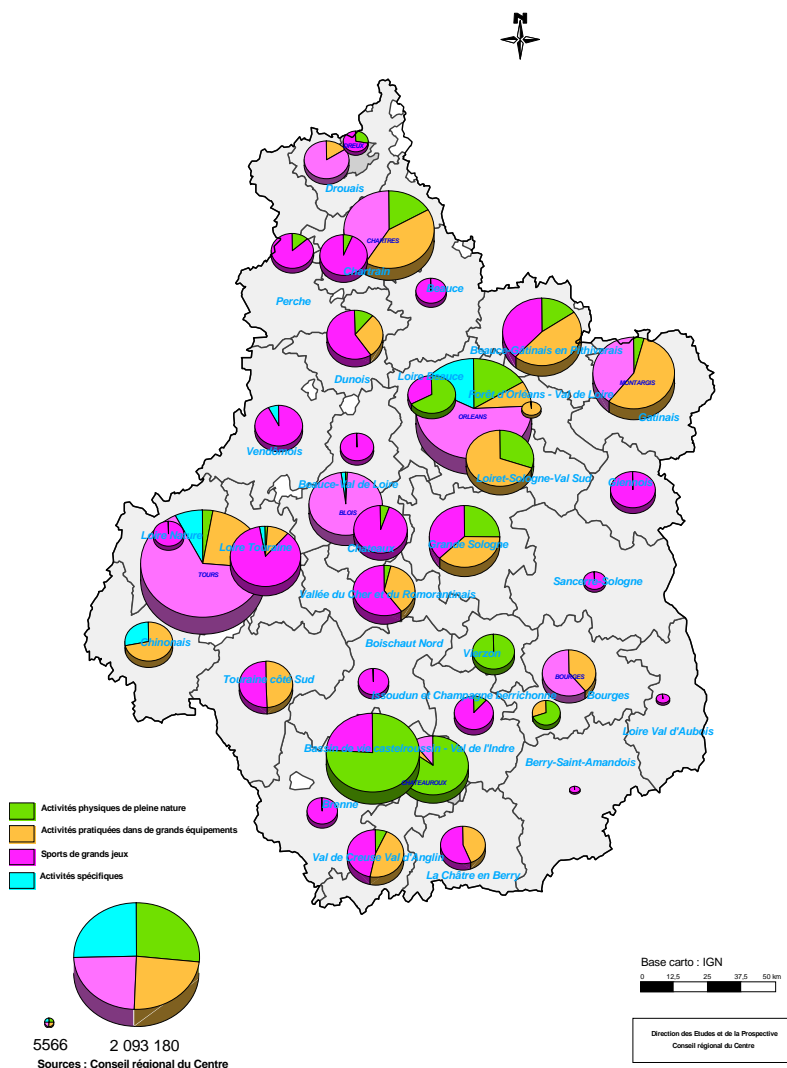
S'agissant des sports nature en région, on compte parmi les licenciés 5 380 cyclistes, 6 366 cyclotouristes et 7 941 randonneurs. Or ces activités ont souvent un impact direct sur l'environnement. Il est donc important d'encourager des pratiques respectueuses des sites, des paysages et de la nature.

Les équipements sportifs de base sont très régulièrement présents sur l'ensemble des communes de la région, en particulier pour les pratiques les plus populaires comme les terrains de football, les salles omnisport (jeux de ballons, gymnastique), les dojos et les terrains de tennis.

D'autres équipements, plus coûteux comme les piscines ou les stades, sont plus rares, en particulier dans les espaces ruraux. Les problèmes de mise aux normes de ces équipements publics ou leur vétusté vont demander des investissements très importants et poser des questions quant à leur répartition équilibrée et optimale sur le territoire.

La carte présentée ci-dessous illustre à la fois la répartition équilibrée sur le territoire régionale et la prise en compte de toutes les disciplines.

Les financements sports des Pays et des Agglomérations pour les équipements sportifs



10. Une implication citoyenne forte malgré un dynamisme associatif modéré

Les habitants de la région Centre se caractérisent par un civisme prononcé. Ainsi, aux dernières élections présidentielles et législatives, ils se sont plus fortement mobilisés que la moyenne des Français. Néanmoins, pour les élections régionales de 2004, le taux de participation régional est inférieur à celui de l'ensemble de la France. Lors du référendum du 29 mai 2005, près de 72 % des inscrits en région ont voté contre 69,5 % en moyenne nationale.

Concernant l'implication des femmes en politique en 2006, les parts de celles-ci parmi les maires (12,5 %) et les sénateurs (21,5 %) du Centre sont au-dessus de la moyenne nationale (respectivement 11 % et 17 %). Par contre, une seule femme est députée, ce qui correspond à 4,4 % des députés de la région⁶ contre 12,3 % au niveau national.

Par contre, la région se caractérise par un dynamisme associatif modéré : en 2005, les créations d'associations dans le Centre représentent seulement 3,3 % de

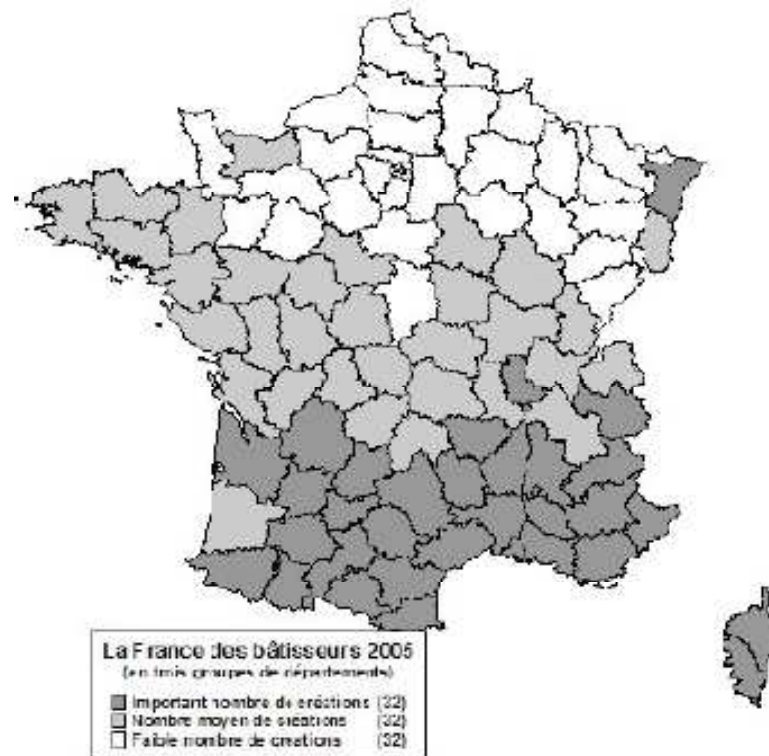
⁶ On compte 23 députés en région Centre.

l'ensemble des créations observées en France, ce qui la place au 10^{ème} rang des régions françaises.

Dans le Centre, 15 300 associations génèrent 59 600 emplois. L'emploi associatif, qui a plus que triplé en 15 ans, représente 6,5 % de l'emploi régional. 40 % des associations agissent dans les domaines de l'animation, du sport et de l'éducation populaire.

Le secteur associatif intervient, par ailleurs, dans le domaine de la solidarité internationale. En 2005, la Région Centre a eu l'occasion d'apporter son soutien financier à 55 projets de coopération internationale portés par ce secteur.

Carte du dynamisme associatif : Taux de création d'associations



Source : CERPHI, 2005

B. UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT AU PROFIT DE TOUS, SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Une dynamique de développement permet de produire des richesses nécessaires au bien-être de chacun. Elle doit aussi favoriser le progrès social qui passe par un juste partage des richesses entre les habitants, et entre territoires. D'où l'importance de promouvoir la cohésion sociale et la solidarité territoriale.

Par ailleurs, l'augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, la recherche de la rentabilité à court terme, de la production à moindre coûts sont à l'origine des principaux dommages causés à la planète : pollution des milieux, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles non renouvelables, changement climatique. Ces atteintes ont des répercussions sur la santé des hommes, les sociétés et l'économie. Une des conditions essentielles du développement durable réside donc dans l'abandon des modes de production et de consommation non viables au profit d'une production et d'une consommation plus responsables (moins polluantes, moins nuisibles en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant les risques pour l'environnement).

Adopter un développement responsable, c'est également anticiper les mutations auxquelles sera confrontée l'économie régionale.

1. Des dynamiques de développement différenciées au sein de la région, appelant une solidarité territoriale

La région Centre est à la fois un territoire appartenant au Grand Bassin Parisien, un espace de transition avec le massif central ainsi qu'une passerelle entre l'Europe continentale et la façade atlantique.

L'espace Europe du Nord-Ouest pour 2007-2013

North West Europe Cooperation Area



La proximité de la région parisienne donne aux territoires qui la bordent des atouts exceptionnels mais aussi des handicaps persistants. Parmi les atouts, on soulignera le formidable apport économique qui a vu, pendant une cinquantaine d'années, un nombre très important d'entreprises venir installer leurs centres de production à une heure de

Paris, et singulièrement en région Centre. Une grande accessibilité a été fournie par le système radial de voies de communication mis en place au cours des siècles par l'Etat.

Cette proximité continue d'attirer des populations, tandis que les implantations d'entreprises sont moins nombreuses.

Au-delà des évolutions nationales, qui ont vu une baisse des implantations d'entreprises étrangères, on observe aussi que le centre de gravité du Grand Bassin Parisien se déplace vers le nord de la capitale, attiré par la concentration économique Nord Européenne (la célèbre banane bleue).

Dans le même temps, le Centre est la région française qui a séduit le plus grand nombre de franciliens souhaitant rejoindre la province. Alors même que les entreprises sont attirées vers le Nord, les populations, elles, veulent aller vers le Sud. Malgré un manque d'image chronique, le Centre est perçue comme une région agréable à vivre. Cette qualité de vie constitue un des premiers atouts de l'attractivité régionale.

La région est composée de territoires aux dynamiques de développement différenciées. Des écarts de développement se creusent d'une part entre le nord et le sud de la région et d'autre part entre les agglomérations et les territoires plus ruraux.

Le nord de la région, tout en maintenant une activité agricole forte, voit arriver dans les franges franciliennes de nouvelles populations à la recherche d'une meilleure qualité de vie et de conditions de logement plus abordables qu'en Ile-de-France. Mais cette population, tout à fait légitimement, demande des équipements publics, des services, dont la réalisation fait peser une charge significative pour les collectivités concernées. Enfin, Chartres, ville principale de ce territoire, comme Dreux ou Montargis, du fait de la faiblesse actuelle des voies de communication vers le Val de Loire, sont encore trop tournées vers la région parisienne.

La Loire moyenne rassemble une vingtaine d'agglomérations, dont les plus grandes villes que sont Tours et Orléans. C'est un ensemble urbain dynamique qui a largement bénéficié des migrations venues du nord de la France et de la région parisienne et qui connaît actuellement au sein du territoire régional un développement significatif.

Quant au sud régional, il doit subir un fort vieillissement et un manque d'attractivité. Malgré les efforts réalisés pour répondre aux importantes mutations économiques des dernières décennies, l'isolement de ce territoire perdure en particulier à travers ses liens vers le nord (accès à Roissy et au réseau TGV) et vers l'est (liaison centre-europe).

Par ailleurs, les difficultés socio-économiques s'aggravent en particulier dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) : le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont plus élevés qu'au niveau national ; les situations d'illettrisme chez les jeunes sont aussi proportionnellement plus nombreuses.

Concernant les territoires ruraux, 44 % des communes de la région et 460 800 habitants sont classés en zone de revitalisation rurale. Ces territoires se caractérisent par une situation sociale souvent difficile (taux de chômage élevé, recours aux minima sociaux).

2. Un réseau urbain équilibré, facteur de développement de tout le territoire mais un étalement urbain préoccupant

Le Centre ne possède aucune métropole régionale de rang européen mais présente un maillage territorial équilibré de villes petites et moyennes, une quarantaine étant recensées, et de huit agglomérations. L'aire ligérienne, avec en particulier Orléans et Tours, constitue le principal ensemble urbain de la région.

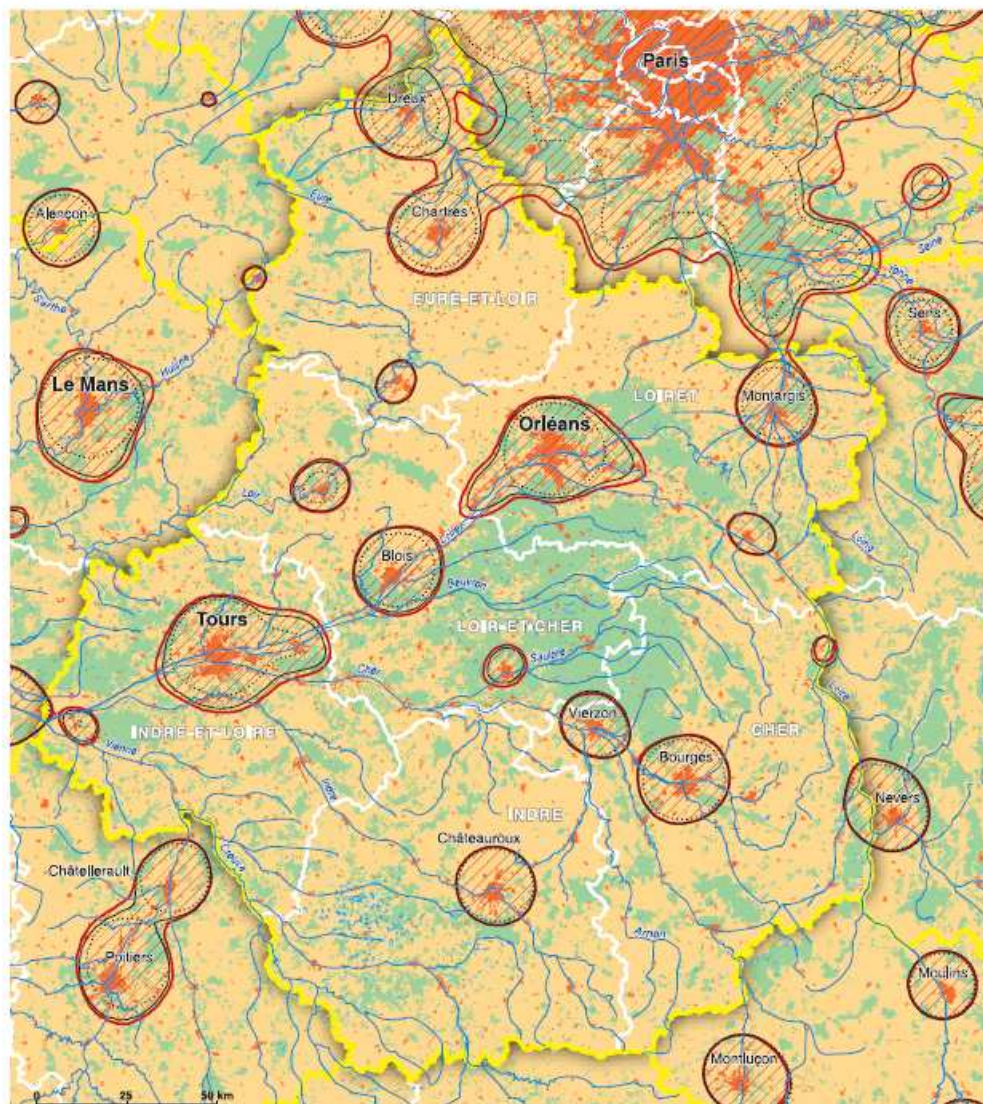
Les villes moyennes jouent un rôle premier en matière d'organisation du territoire régional et d'irrigation de l'espace plus rural qui les entoure. Elles occupent en effet des fonctions primordiales dans les domaines de l'habitat, des activités économiques et des services à la population.

La région Centre doit donc :

- s'appuyer sur une armature urbaine équilibrée et soutenir le maintien des activités et des services de proximité sur les petites villes et les villes moyennes,
- et renforcer le poids de ses plus grandes villes, à l'échelle des concurrences européennes, pour qu'elles attirent davantage les activités métropolitaines supérieures.

L'armature urbaine régionale et le développement de l'urbanisation connaissent une traduction spatiale en termes d'étalement urbain défavorable sur le plan du développement durable. En effet, si en région Centre les zones agricoles sont mieux représentées que la moyenne nationale (63,7% contre 53,2%), on constate une progression de l'étalement urbain plus élevée d'environ 10 points que dans le reste du pays. Ainsi, la superficie des zones urbaines a augmenté de 22,5 % entre 1982 et 1999. Le phénomène est encore accentué dans le Val de Loire.

L'étalement urbain



Densité de population
80 hab/km²

1999
1982
1982

© INSEE-2000

OCCUPATION DU SOL

Territoires artificialisés
Territoires agricoles
Forêts et milieux semi-naturels
Zones humides
Surfaces en eau

Limites de la région Centre
Limites départementales

Source :
Insee, © IGN 2000.
BD Carthage-IGN, ministère de l'Écologie et du Développement durable.
Ifen - Corine Land Cover, 1996.

La question de la maîtrise du foncier, permettant notamment de favoriser la densification plutôt que l'étalement urbain, apparaît donc comme un enjeu majeur en termes d'occupation de l'espace.

L'augmentation des prix fonciers entrave la capacité à produire du logement, et de l'habitat social en particulier, dans les agglomérations, et notamment dans les centres villes. Elle renforce le phénomène de péri urbanisation et l'étalement urbain, posant des difficultés de transport ainsi que, dans les communes d'accueil, des problèmes de pression foncière, de développement des services, des équipements et des réseaux.

En outre, la pression foncière a des incidences fortes sur le développement économique pour l'extension des zones d'activités et le maintien des activités agricoles à proximité directe des agglomérations, ainsi que sur la préservation des espaces naturels.

La région Centre compte enfin de nombreuses friches urbaines d'origines industrielle ou militaire. Le coût de l'intervention publique (acquisition, démolition, dépollution, viabilisation, réhabilitation) sur ces espaces est un obstacle à leur mutation. La question du portage foncier est alors centrale.

3. Une économie régionale, confrontée à d'incontournables mutations productives, environnementales et démographiques

La diversité du tissu économique de la région Centre a toujours permis aux territoires qui la composent d'absorber les mutations, avec un taux de chômage qui reste globalement sous la moyenne nationale. Il est certain que d'autres mutations vont demain toucher telle ou telle entreprise.

3.1. Un modèle de développement économique qui s'essouffle

La proximité de l'Ile-de-France a joué un rôle considérable dans le développement économique de notre région. Depuis la dernière guerre mondiale, son industrialisation s'est faite par vagues successives de délocalisations d'entreprises de la région parisienne, poursuivie dans la période récente par le développement d'activités autour de la logistique et des centres d'appels. Ce phénomène a davantage profité au nord de la région qu'à son sud, celui-ci bénéficiant par ailleurs d'un héritage industriel plus ancien tourné vers des activités de l'armement et de l'habillement.

La région est composée d'un tissu dense de PME-PMI, fréquemment sous-traitantes (3ème rang national). Ce tissu est structuré autour de grands groupes, souvent étrangers, et tourné principalement vers la production.

Mais aujourd'hui le modèle de développement économique du Centre s'essouffle. Les entreprises parisiennes tendent de moins en moins à venir s'implanter dans la région, du fait notamment de l'attractivité d'autres territoires. Les entreprises étrangères qui, dans une logique de conquête d'un marché national, avaient trouvé dans la région Centre une situation idéale revoient leur positionnement par rapport aux marchés européens. Quant aux industries traditionnelles, elles subissent d'importantes restructurations liées à de profonds changements géopolitiques et à la concurrence de nouveaux pays à bas coût de main d'œuvre.

En outre, il convient de relativiser la notion de proximité pour lui préférer celle de temps d'accès. Dans ce domaine les évolutions ont été considérables ces dernières années et ont renforcé la compétitivité de certains territoires devenus plus proches de Paris ou des grandes villes européennes, réduisant ainsi l'avantage comparatif de notre territoire.

3.2. Une économie résidentielle⁷ globalement peu développée

Une offre de services à la personne importante et de qualité est une condition d'attractivité et de maintien des populations. En particulier, les retraités qui choisissent la campagne ou les petites villes ont souvent un niveau de pension qui leur permet de solliciter des services de ménage, de portage, de maintien à domicile. La plupart des emplois perdus dans l'industrie textile du sud de la région ont ainsi été remplacés par ces emplois de services aux particuliers.

Le poids de l'économie résidentielle est plus important dans le sud régional que sur l'axe ligérien. Elle est en revanche peu présente dans les franges franciliennes.

L'économie résidentielle régionale dispose encore de marges de développement : le Centre ne se plaçait, en 1999, qu'au 17^{ème} rang des régions françaises pour le taux de services aux personnes (143 pour 1000 habitants contre 156 pour l'ensemble de la France). Fin 2004, le Centre n'occupait que le 20^{ème} rang des régions françaises pour la part des emplois dans la sphère résidentielle et le 19^{ème} rang pour celle de la masse salariale.

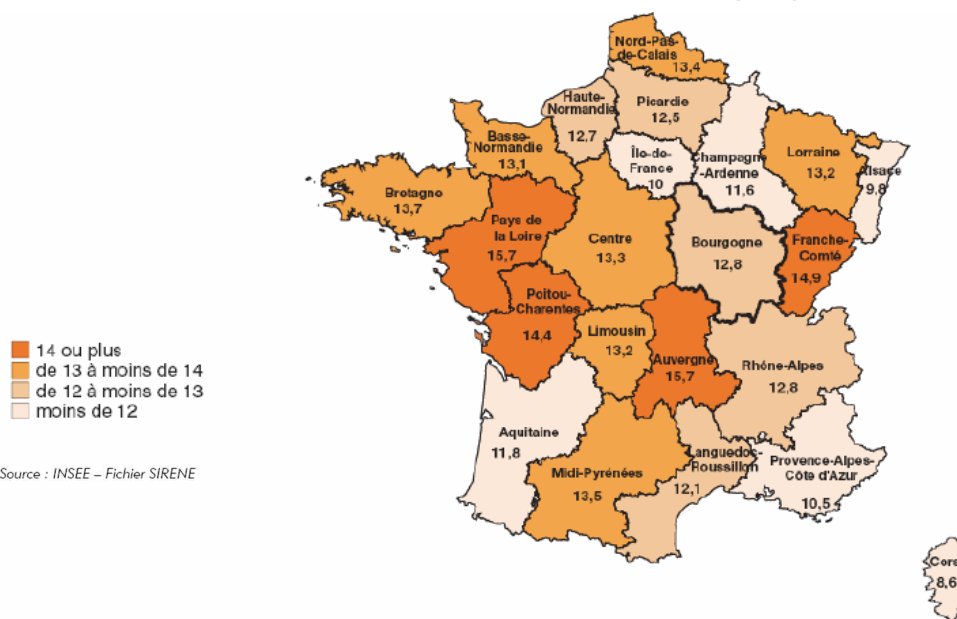
Néanmoins, il y aurait grand danger pour les territoires à ne miser que sur l'économie résidentielle. En effet, dans un premier temps, les revenus des retraites nourriront en grande partie cette économie résidentielle et les nouveaux services aux particuliers. Mais dans un deuxième temps, ce phénomène s'épuisera s'il n'est pas relayé par une capacité à créer de la richesse au sein du système économique.

3.3. Une économie solidaire et sociale dynamique, favorisant le lien social mais confrontée à des difficultés de professionnalisation et de reconnaissance

L'économie sociale et solidaire (ESS)⁸, qui cible les activités de proximité et de services à la personne, joue un rôle important dans le renforcement du lien social au niveau local.

Avec près de 21 000 établissements, le secteur de l'ESS représente, début 2003, 13,3 % des établissements régionaux. 13 % des établissements de l'ESS française sont situés dans notre région.

Part des établissements relevant de l'ESS en 2004 (en %)



Source : INSEE - Fichier SIRENE

⁷ L'économie résidentielle regroupe les activités répondant à des besoins locaux et se situant donc principalement à proximité des populations résidentes.

⁸ L'ESS se compose de quatre grands secteurs : les coopératives, les mutuelles, les associations et les autres acteurs de l'ESS (fondations, congrégations, groupements d'employeurs, ...).

Au niveau régional, l'ESS est principalement composée d'associations (73 %) et de coopératives locales (22,6 %). A elles seules, les associations sportives, culturelles et de loisirs représentent le cinquième du secteur.

Le secteur de l'ESS est relativement plus présent dans le sud de la région. Avec 115 établissements du secteur de l'ESS pour 10 000 habitants, l'Indre est le département qui offre les plus d'établissements à ses habitants. A l'opposé, le Loiret et l'Eure-et-Loir ne présentent respectivement que 76 et 74 établissements pour 10 000 habitants.

L'ESS regroupe 61 000 emplois salariés, soit 9 % du total des emplois salariés de l'industrie, du commerce et des services. Ce secteur particulier, à la frontière du marchand et du non marchand, offre davantage de postes de travail non permanents qu'en moyenne dans la région. Par ailleurs, les salariés permanents gagnent un salaire inférieur de 9 % à celui de l'ensemble des salariés permanents de l'industrie, du commerce et des services.

Le secteur de l'ESS souffre de n'être pas pleinement reconnu comme un véritable acteur économique. Cette reconnaissance passe notamment par la recherche d'une meilleure professionnalisation.

Il n'existe pas d'information sur l'importance du commerce équitable au niveau régional. Néanmoins, on sait que son poids dans les flux commerciaux nationaux est marginal (inférieur à 1 %). Mais ce poids a été augmenté de 50 %⁹ en 2005.

3.4. Une industrie régionale forte, fragilisée par une forte dépendance aux ressources exogènes et apparemment peu polluante

Le Centre se situe au 6^{ème} rang des régions françaises pour le nombre d'emplois industriels. L'industrie concentre plus de 20 % des emplois régionaux.

L'industrie régionale se caractérise par une grande diversité de ses activités qui ne permet pas spontanément de l'identifier comme une grande région industrielle. Elle occupe pourtant aujourd'hui des positions de leader dans de nombreux domaines (production de médicaments, cosmétiques, caoutchoucs, électricité,...). L'automobile, avec plus de 41 000 salariés, est le premier secteur industriel de la région.

Elle est, cependant, fortement dépendante. La plupart des unités appartenant à des grands groupes ont leur centre de décision hors région. Par ailleurs, la vitalité de notre industrie dépend fortement des entreprises à capitaux étrangers dont les investissements représentaient, en 2001, plus de 54 % des investissements de l'industrie régionale (36,4 % pour la France métropolitaine).

L'industrie régionale est apparemment peu polluante. L'influence des grands établissements industriels régionaux sur l'environnement est relativement faible par rapport aux autres régions industrielles. En 2003, le nombre d'entreprises soumises à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)¹⁰ à l'exploitation est peu élevé : 894 établissements en région Centre y sont soumis, soit 7,8 % des entreprises industrielles régionales. A titre indicatif, il y en a environ 40 000 en France. Il faut toutefois nuancer ce constat dans la mesure où l'impact de l'ensemble des petites entreprises industrielles sur l'environnement est très peu connu.

En juillet 2003, 85 entreprises régionales sont certifiées ISO 14 001 (norme traitant du Système de Management Environnemental), soit 4% des entreprises françaises certifiées. Néanmoins, très peu de petites entreprises régionales sont certifiées et la majorité des entreprises qui le sont en région Centre appartiennent à de grands groupes nationaux ou internationaux.

⁹ Source : Max Havelaar

¹⁰ Cette taxe a pour but d'appliquer le principe « pollueur-payeur ».

3.5. Une agriculture puissante mais fortement liée aux évolutions de la Politique Agricole Commune, et confrontée à des mutations inéluctables en termes d'environnement

Avec 2,42 millions d'hectares de surface agricole, la région Centre se situe au 2^{ème} rang des régions françaises et au 4^{ème} rang pour la surface moyenne cultivée par unité professionnelle. Première région céréalière de France, elle se caractérise également par une large gamme de cultures spécialisées : vins, fruits, légumes, horticulture, ...

L'agriculture biologique a doublé en cinq ans pour le nombre de producteurs (2000-2004) et les surfaces exploitées (1997-2001). Mais elle reste en mal de diffusion de ses produits par l'absence de la transformation, faute notamment de certification, étape essentielle à une large distribution. Avec seulement 0,7 % de la surface agricole utilisée selon le mode de production biologique, la région Centre se situe au 12^{ème} rang national pour le nombre de fermes bio et au 15^{ème} rang pour les surfaces consacrées à l'agriculture biologique.

La diversité des productions à l'échelle régionale ne doit pas cacher la spécialisation forte à l'échelle des petites régions agricoles (la Champagne Berrichonne en cultures céréalières et oléagineuses, le Boischaut Sud, le Berry, la Puisaye en élevage de bovins viandes,...). Cette spécialisation s'est accrue avec la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1992, conduisant même à des monoproductions à l'échelle d'un département comme l'Eure et Loir.

Cette spécialisation peut constituer un réel handicap en cas de crise, fragilisant l'économie de tout un territoire comme ce fût le cas lors des crises sanitaires de la vache folle à la fin des années 90.

La fin plus ou moins programmée des soutiens à la production dans le cadre de la PAC va probablement augmenter cette fragilité des territoires spécialisés, notamment dans l'élevage.

Par ailleurs, l'agriculture régionale est marquée par une faiblesse des installations. Depuis 1999, on enregistre en moyenne 260 installations par an, ce qui équivaut à une arrivée pour quatre départs.

Dans les prochaines années, l'agriculture régionale devra s'adapter à des évolutions impératives, répondant à l'instauration d'une agriculture plus précautionneuse de l'environnement.

Depuis le milieu des années 90, des réflexions sont conduites sur la valorisation non alimentaire des productions agricoles. Les pistes ont essentiellement été explorées sur les cultures riches en amidon (production de solvants, de colles,...) ou en lipides pour la production d'huile végétale notamment. Le potentiel de production de la région dans ces deux types de culture est très important et constitue un atout.

Au-delà, ce sont les possibilités de production de biocarburants qui sont développées. La région Centre va être directement ou indirectement impactée par deux projets, l'un en production de bioéthanol à partir de la betterave (saturation des distilleries de Toury et Arthenay) et l'autre à partir de blé sur le site de Lillebonne (seine maritime), projet dans lequel des coopératives régionales se sont engagées.

L'impact de l'agriculture sur l'environnement se fait principalement sentir sur la consommation et la qualité de l'eau. L'agriculture représente 19 % du volume d'eau prélevé. L'irrigation exerce une très forte pression sur les eaux souterraines et entre en conflit d'usage avec l'alimentation en eau potable lors des périodes de sécheresse. L'agriculture a une incidence sur la qualité de l'eau par les « intrants » qu'elle utilise (azote et produits phytosanitaires).

En outre, les pratiques agricoles, dans les zones de grandes cultures notamment, contribuent à une perte de matière organique des sols et à l'appauvrissement de la diversité biologique.

L'agriculture joue, par ailleurs, un rôle essentiel dans l'entretien des paysages. En effet, la disparition de certaines activités de pâturage peut très vite conduire à l'apparition de taillis, de friches qui donnent une impression de fermeture du paysage par opposition à l'aspect ouvert sur l'horizon en cas d'entretien régulier. Cette problématique est particulièrement importante, dans des territoires comme la Sologne, le Berry, le Boischaut,...

Enfin, les effets du changement climatiques devront être anticipés.

3.6. Le tourisme : un secteur à fort potentiel, bénéficiant de la renommée internationale du patrimoine culturel et naturel régional

La renommée internationale de la Loire et ses châteaux positionne clairement la région Centre comme une région touristique. Le tourisme occupe une place significative dans l'économie régionale avec environ 30 000 emplois dont une part importante d'emplois saisonniers et précaires.

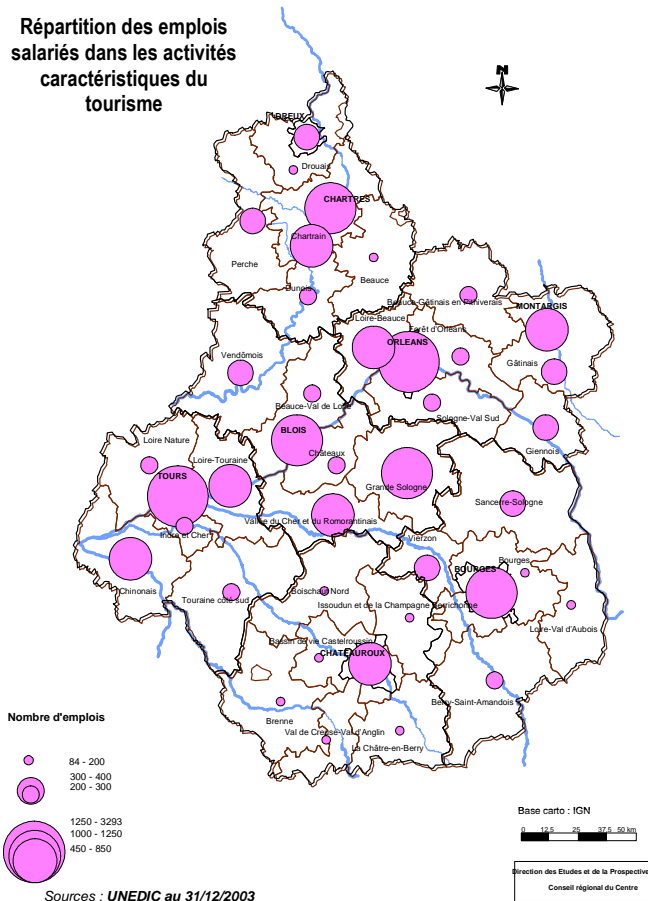
Néanmoins, le Centre occupe une place moyenne sur l'échiquier des régions françaises. Comparativement à l'ensemble des autres régions touristiques françaises, la région se situe en moyenne entre la 10^{ème} et la 12^{ème} place nationale en termes de consommation touristique avec 2,6 milliards d'euros (soit 2,9 % du national). Se distinguant surtout par des durées courtes de séjour, le Centre est souvent qualifié de région de passage touristique.

Sa proximité avec l'Ile-de-France et un certain nombre de produits semblent encore sous-exploités. Le tourisme régional s'est en effet longtemps contenté d'un tourisme de « cueillette » à partir de ses châteaux. Mais des initiatives, tels le zoo de Beauval ou le festival des jardins de Chaumont-sur-Loire, ont montré le chemin à prendre. Le lancement de la Loire à vélo a rencontré un vif succès et devrait demain être un des produits phares de la région.

L'offre touristique prend largement appui sur le patrimoine architectural et historique ainsi que sur des espaces naturels d'exception. Elle est, en ce sens, un facteur de valorisation de la richesse et de la diversité du territoire régional. Mais, pour que le tourisme soit un moteur du développement durable de la région, il conviendra d'être attentif à protéger la qualité patrimoniale des sites et à préserver la vie des habitants.

Il est également important de conforter et de développer des emplois pérennes ainsi que la formation et la qualification des employés saisonniers.

Par ailleurs, le développement touristique concourt à l'enrichissement des hommes (habitants, acteurs et visiteurs), à l'ouverture aux autres et au monde. C'est pourquoi doit être encouragé un tourisme de participation par opposition à un simple tourisme de consommation.



3.7. Des créations d'entreprises insuffisantes, des dirigeants d'entreprises vieillissants

En 2005, le Centre se situe au 11^{ème} rang des régions métropolitaines en termes de création d'entreprises. La proportion de créations pures (entreprises qui n'existaient pas auparavant), porteuses de développement du tissu productif, n'est dans le Centre que de 67 % contre 71 % en moyenne nationale.

Par ailleurs, la région est confrontée au problème de la reprise et de la transmission d'entreprises. La situation démographique des dirigeants d'entreprises fait apparaître une perspective de départ massif au cours des dix prochaines années. A l'inverse, la génération des 20-29 ans est peu importante.

Ce double phénomène, fort départ à la retraite des dirigeants et faible taux de création, pourrait conduire à la disparition de nombreuses PME et entreprises artisanales et donc d'emplois.

	Nombre de créations en 2005 (p)	Evolution 2005/2004 en %	Taux de création 2005 en %	Taux de création sur 3 ans en %
Cher	1 104	-1,3	10,9	10,8
Eure-et-Loir	1 452	4,5	11,6	10,9
Indre	747	1,2	10,0	9,5
Indre-et-Loire	2 294	1,5	11,9	11,7
Loir-et-Cher	1 266	10,8	12,0	11,0
Loiret	2 376	1,9	11,7	11,3
Centre	9 239	2,9	11,5	11,1
France (1)	302 164	-0,8	12,0	12,0

(1) France métropolitaine
(p) chiffres provisoires
Source : INSEE, Séria

3.8. Un déclin à venir de la ressource en main d'oeuvre

En région, comme en France, la baisse à venir de la population active devrait susciter des tensions fortes sur les métiers (notamment ceux liés au secteur des services aux particuliers) et dans certains bassins d'emplois. Certaines entreprises risquent d'être obligées de se délocaliser car elles ne trouveront pas de personnel.

La concurrence entre les territoires devrait donc prochainement s'exacerber autour de l'accueil des populations actives. Ils seront en effet tous confrontés au vieillissement global de leurs populations et verront leur dynamisme économique et fiscal dépendre directement de leurs actifs. Dans un premier temps, les revenus des retraites nourriront l'économie résidentielle et les nouveaux services aux particuliers. Mais dans un second temps (vers 2020), ces revenus pourraient subir un tassement¹¹.

Dans ce contexte, notre région doit :

- améliorer son attractivité vis-à-vis des jeunes et des ménages :
 - o La qualité de la vie pour les jeunes et les ménages doit faire l'objet d'une attention particulière, en considérant les centres d'intérêt spécifiques à ces populations (sport, cinéma, lieux festifs, espaces commerciaux, loisirs de plein air, loisirs culturels...), ainsi que les équipements et services propres à leur faciliter la vie quotidienne (accès au logement, transports en commun, services de la petite enfance...).
 - o Cette attractivité est également liée au dynamisme économique.
- encourager le développement de la participation au marché du travail pour mobiliser les réserves d'activité qui existent aujourd'hui chez les jeunes, les femmes et les seniors.

4. Une région peu visible dans l'univers de la recherche, technologie et innovation

4.1. Des activités de R&D qui comptent pour l'économie régionale

Les activités de R&D se traduisent par la création de produits technologiques, avec des effets économiques positifs pour les entreprises régionales. En 2002, le Centre représente en effet 4,7 % du total des exportations nationales de haute technologie (8^{ème} rang parmi les régions françaises) et les produits de haute technologie représentent près de 37 % des exportations totales de la région (contre 21 % au niveau national).

La dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) rapportée au PIB nuance cependant l'impression de dynamisme des entreprises régionales dans la R&D. En effet, les entreprises de la région Centre pourraient investir une part plus importante de la richesse qu'elles produisent dans les activités de R&D : l'indicateur DIRDE/PIB les place seulement au 9^{ème} rang sur le plan national.

Par ailleurs, les personnels de recherche sont relativement bien intégrés à la sphère entrepreneuriale : pour le pourcentage de chercheurs dans les PME, le Centre se positionne, en 2002, au 6^{ème} rang des régions françaises. De surcroît, cette collaboration s'avère productrice d'innovation si l'on considère le nombre de brevets déposés (5^{ème} rang).

Si les synergies entre les Universités et les organismes de recherche se sont bien développées ces dernières années, il est encore nécessaire de travailler à de plus grandes connivences.

¹¹ *Vieillessement, activités, et territoires à l'horizon 2030*, rapport de M. Godet et M. Mousli, 2006

4.2. Une faiblesse relative de l'engagement du secteur public

Sur le plan de la dépense intérieure de R&D (DIRD), le Centre se situait en 2002 au 8^{ème} rang français avec 2,4 % du total national de 34 527 M€. Ce positionnement provient surtout de l'effort consenti par les entreprises tandis que les dépenses publiques civiles régionalisées sont relativement faibles.

Relativement aux autres régions françaises, le Centre présente la particularité d'un faible engagement du secteur public dans les activités de R&D.

Sur le plan académique, on constate une difficulté réelle pour publier dans toutes les disciplines. Le faible nombre de publications induit assez logiquement l'absence de visibilité des chercheurs de la région Centre en France et en Europe.

Par ailleurs, si le Centre a accueilli de nombreux laboratoires de recherche à partir des années 1960, cette attractivité, qui correspondait régulièrement à des migrations depuis la région parisienne, s'est tarie. Or, la pyramide des âges de la recherche nationale montre que le remplacement des chercheurs qui ont actuellement plus de 55 ans sera problématique. L'enjeu, dans les prochaines années, sera d'éviter que le potentiel de recherche ne soit pas laminé par manque de renouvellement des générations.

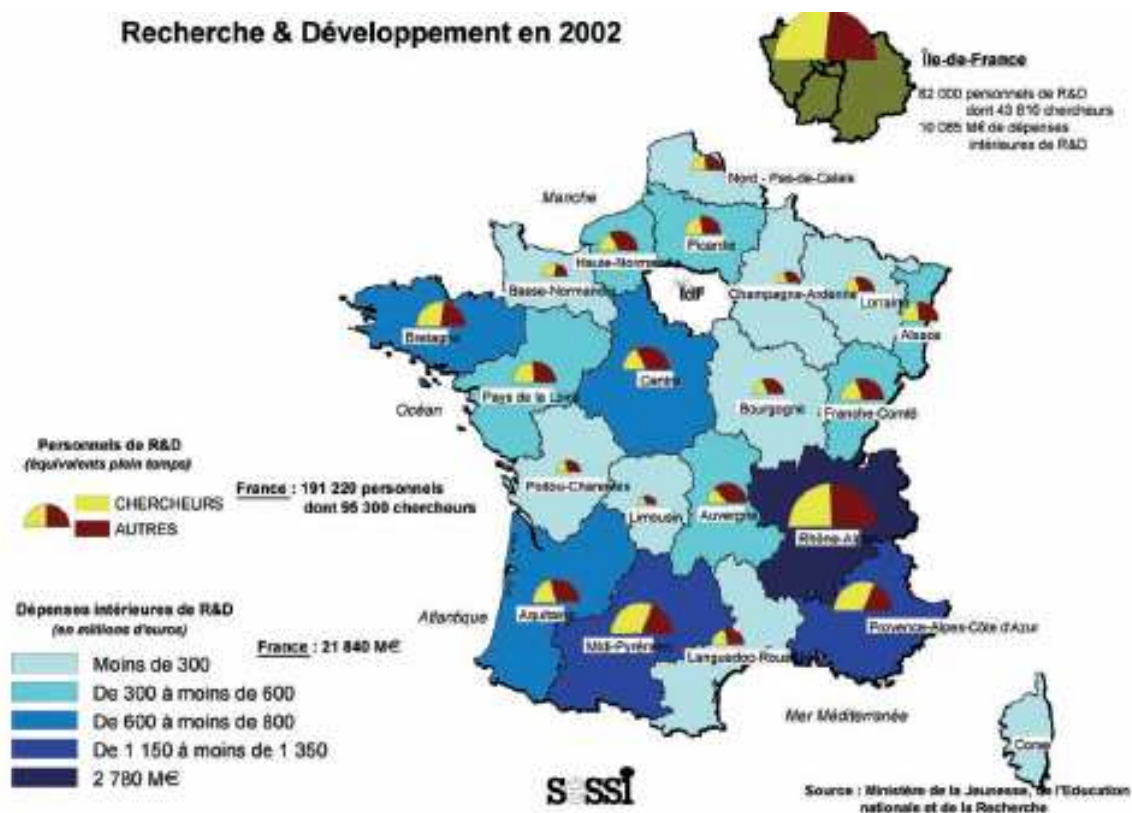
La tendance nationale, qui est déjà en marche, sera de viser la « taille critique » des laboratoires en organisant des regroupements. Il est certain que les territoires les plus isolés, les moins fédérés et les moins dynamiques perdront leurs laboratoires. Il est indispensable, au rebours, d'organiser l'accueil des jeunes chercheurs, de consolider les secteurs les plus forts, tout en étant attentif aux émergences de technologies nouvelles.

Positionnement de la région Centre parmi les régions françaises pour la R&D (2002)

Indicateurs	Rang de la région Centre
DIRD (dépense intérieure de recherche – développement) DIRD/PIB régional (produit intérieur brut régional)	8 ^{ème} 9 ^{ème}
DIRDE (dépense intérieure de recherche – développement des entreprises) DIRDE/PIB régional (produit intérieur brut régional)	6 ^{ème} 9 ^{ème}
DIRDA (dépense intérieure de recherche – développement des administrations) DIRDA/PIB régional (produit intérieur brut régional)	12 ^{ème} 12 ^{ème}

Source : Technopolis France « Tableau de bord Recherche – Technologie – Innovation », Région Centre (2005)

Recherche & Développement en 2002



5. Un développement nécessaire des transports collectifs et circulations douces

5.1. La route : une prédominance générant de lourds coûts environnementaux

La route est le mode de transport prédominant des personnes et des marchandises.

Le Centre contribue fortement aux échanges nationaux de marchandises. Ce constat s'explique principalement par sa situation géographique, sa vocation agricole, son potentiel industriel et le développement de son secteur logistique de manutention et d'entreposage de marchandises.

Plus de 90 % du trafic régional des marchandises s'effectue par la route.

Par ailleurs, 71 % des actifs en région Centre utilisent l'automobile pour se rendre à leur travail. Ils sont aussi nombreux que la moyenne des actifs français (hors Ile-de-France) mais ils parcourent plus de distance : 12 km contre 10 km en moyenne. La séparation de plus en plus importante entre lieu de résidence et lieu de travail accroît cette distance.

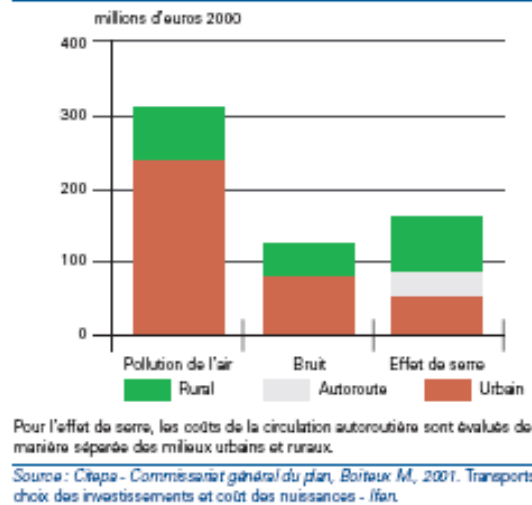
Le transport routier a un impact significatif sur la qualité de l'air. Environ 90 % des coûts environnementaux des transports sont imputables à la route. Le coût de l'effet de serre fait figurer le Centre parmi les cinq régions françaises où la pression environnementale induite par le transport routier est supérieure à la moyenne nationale.

Le transport routier se traduit aussi en termes d'accidentologie. En région Centre, l'accidentologie routière est élevée. Avec 2 949 accidents corporels et 317 tués en 2004, le Centre se classe parmi les dernières régions françaises en matière de sécurité routière.

Il contribue par ailleurs à la dégradation des paysages. Depuis les dix dernières années, l'artificialisation des sols liée aux routes et parkings a augmenté de près de 13 %.

Les infrastructures de transports sectionnent les « couloirs écologiques » nécessaires à la sauvegarde de la faune et de la flore.

Les coûts environnementaux du transport routier en région Centre en 1994



5.2. Transports collectifs et circulations douces

S'agissant du transport ferroviaire, les temps d'accès et les niveaux de services varient au sein du territoire régional. Une partie du territoire reste encore peu accessible par chemin de fer. C'est particulièrement le cas de l'Eure-et-Loir, dont le tropisme parisien est accentué par l'absence de liaisons ferrées avec le reste de la région et pour l'Est du département du Loiret.

La fréquentation des transports ferroviaires régionaux est en forte hausse : plus de 90 000 voyageurs/jour empruntent aujourd'hui le réseau TER Centre contre 30 000 il y a 7 ans. Mais, sur l'offre ferroviaire actuelle et dans un contexte de croissance de la fréquentation, nous arrivons à un effet de palier : l'utilisation des moyens engagés n'est pas loin de l'optimum, en particulier sur certains axes restructurés dans la période d'expérimentation. Pourtant, la part encore très largement dominante du transport individuel automobile confirme le potentiel important du transport collectif (tant pour les déplacements urbains qu'interurbains) qu'il convient de privilégier dans une optique de développement durable. La gestion au fil de l'eau de la tendance actuelle obligerait par ailleurs à programmer de lourds investissements sur le réseau routier.

La captation du potentiel de report modal existant passe par :

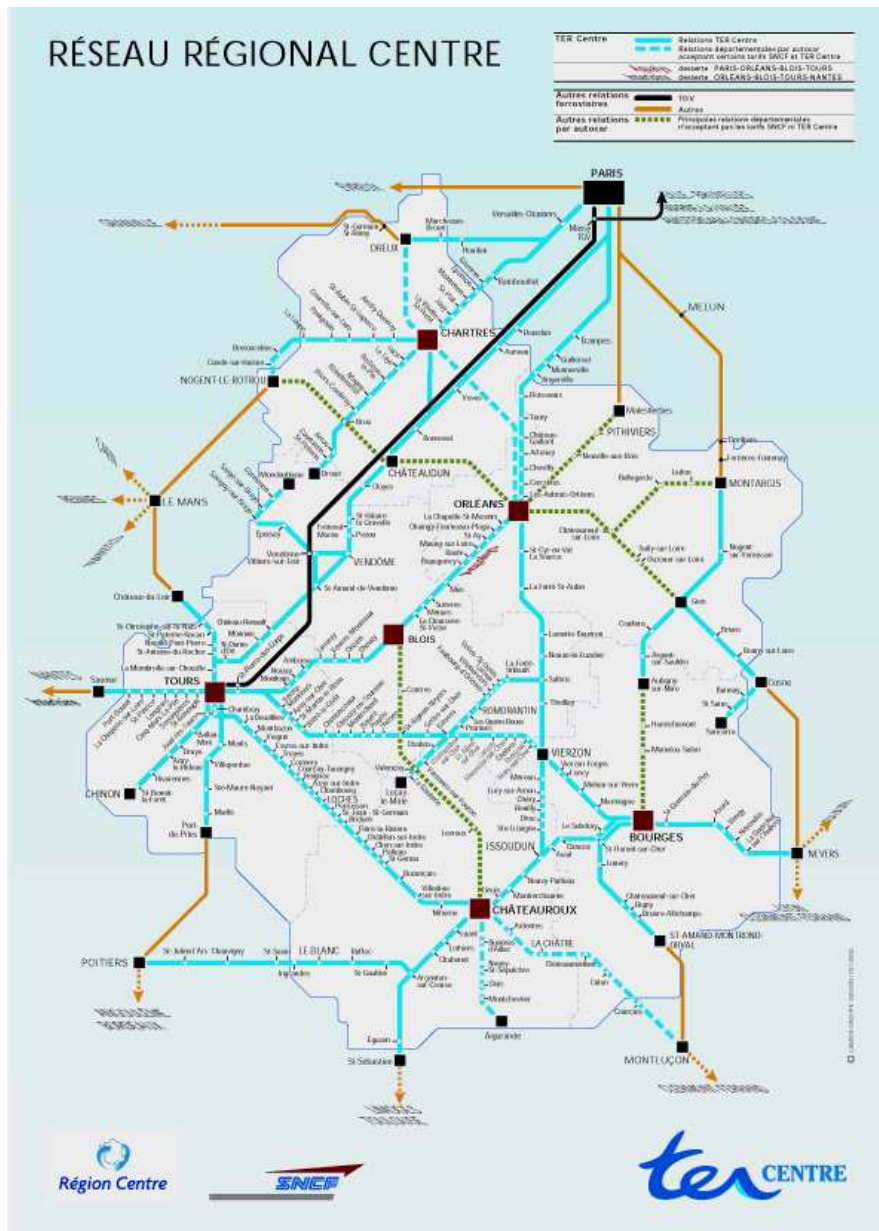
- l'amélioration globale de la qualité de service (maillage, tarification, organisation de l'offre, ...) notamment sur certaines liaisons routières régionales majeures dont la saturation est annoncée ;
- la constitution de véritables pôles d'échanges multimodaux.

C'est en effet l'articulation optimum des réseaux y compris ceux dédiés aux modes doux qui, avec l'ensemble des autres dispositions tendant à améliorer la qualité de service, représentera la véritable valeur ajoutée permettant d'offrir aux usagers un niveau de desserte concurrentiel à l'automobile.

Les trois enjeux majeurs en matière de transports collectifs et des circulations douces sont donc les suivants :

- la recherche d'un développement équilibré du territoire régional en favorisant l'homogénéisation des temps d'accès et des niveaux de service,
- le renforcement de l'ouverture et du rayonnement de la région Centre au sein de la dynamique de développement nationale et européenne,
- favoriser l'utilisation des transports collectifs et des circulations douces de façon à réduire l'émission de gaz à effet de serre et autres pollutions locales et à améliorer l'efficacité énergétique.

Ces enjeux sont au coeur de la stratégie des transports collectifs et circulations douces de la Région Centre.

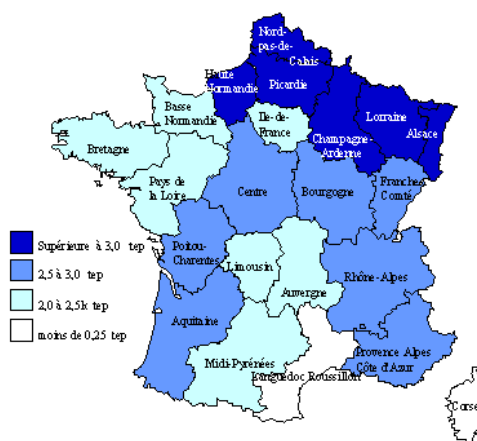


6. Maîtriser l'énergie et offrir des alternatives aux énergies fossiles

6.1. Une consommation énergétique régionale équivalente à la moyenne française et en hausse continue

En 2002, le Centre consomme quasiment autant d'énergie qu'en moyenne nationale : un habitant du Centre consomme 2,7 tep (tonnes équivalent pétrole) contre 2,6 pour un Français. Mais la tendance globale est à l'augmentation : entre 1995 et 2001, la consommation finale en région Centre s'est accrue de près de 15 %.

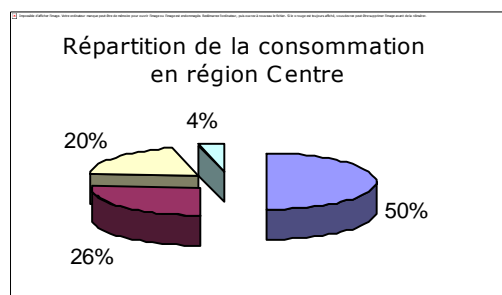
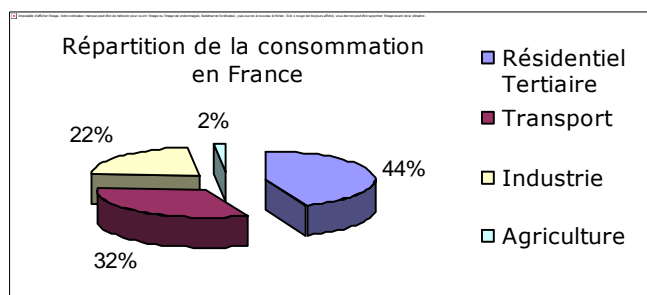
Consommation finale totale par habitant en 2002



Source : DGPME-Observatoire de l'énergie (2006)

6.2. Le résidentiel-tertiaire et les transports : secteurs prédominants dans la consommation énergétique

Les secteurs résidentiel-tertiaire et transport sont les plus gros consommateurs d'énergie, tant au plan national qu'au plan régional.



La consommation énergétique totale du résidentiel-tertiaire s'est accrue de près de 25 % au niveau national sur les vingt dernières années. Ce secteur est à l'origine de près de 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France et présente une évolution en croissance.

Le Centre accentue la tendance nationale (50 % du total régional contre 44 % du total national) du fait de la forte augmentation du parc immobilier urbain, particulièrement en logement individuel, ainsi que du nombre important de logement construit avant 1982. Le parc de logement ancien est, en effet, un facteur aggravant de l'augmentation de la consommation d'énergie : une résidence construite avant 1975 consomme deux fois plus qu'une construction neuve répondant aux normes thermiques en vigueur. La performance énergétique constitue donc un enjeu central.

Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, c'est-à-dire de la production de chaleur, représentent une part dominante de la consommation énergétique.

Quant au secteur des transports, il est à l'origine de 26 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France et présente une évolution en croissance rapide. Le secteur des transports représente en France plus de 65 % de la consommation finale énergétique de produits pétroliers (dont 61 % pour les seuls transports routiers), ce qui en fait le premier responsable de nos importations pétrolières.

En région Centre, la part des transports dans la consommation énergétique est de 26 % (32 % en moyenne française). La nécessité de favoriser le développement des modes de transport alternatifs « au tout routier » ou utilisant des énergies non polluantes doit être partagée.

Face à ce constat, la Région Centre a inscrit, parmi ses mesures phares, le projet de développement d'un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique.

6.3. Les énergies renouvelables : un potentiel à exploiter

Le potentiel d'énergies renouvelables disponible en région est estimé à plus de 900 ktep/an sachant que la consommation totale est évaluée à 6 millions de Tep.

Le bois est le premier gisement d'énergie renouvelable en région Centre. Le taux de boisement atteint 22 % et a connu un accroissement de 40 % en un siècle. La région compte dans ce domaine 650 entreprises d'exploitation ou de scierie. L'usage de la paille (dont le potentiel énergétique, significatif, est évalué à 510 ktep) peut également être associé à la filière bois.

Par ailleurs, le Centre est la première région française productrice de colza. Or, les productions agricoles présentent aujourd'hui une opportunité dans un contexte de développement important des biocarburants.

L'éolien paraît, après la biomasse, l'énergie renouvelable bénéficiant du plus fort potentiel de croissance. De nombreux projets sont en cours de réalisation, en particulier en Eure-et-Loir. Un potentiel de 900 MW est en cours d'instruction à l'échelle régionale.

Le Centre dispose, en outre, de ressources en eaux souterraines de faible profondeur susceptibles d'être utilisées pour le développement de la géothermie avec pompe à chaleur sur l'ensemble du territoire. Il n'existe néanmoins que quelques installations de ce type à ce jour.

L'ensoleillement moyen de la région permettrait la couverture de plus de 50% des besoins de production d'eau chaude sanitaire et jusqu'à 40% des besoins de chauffage.

C. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines.

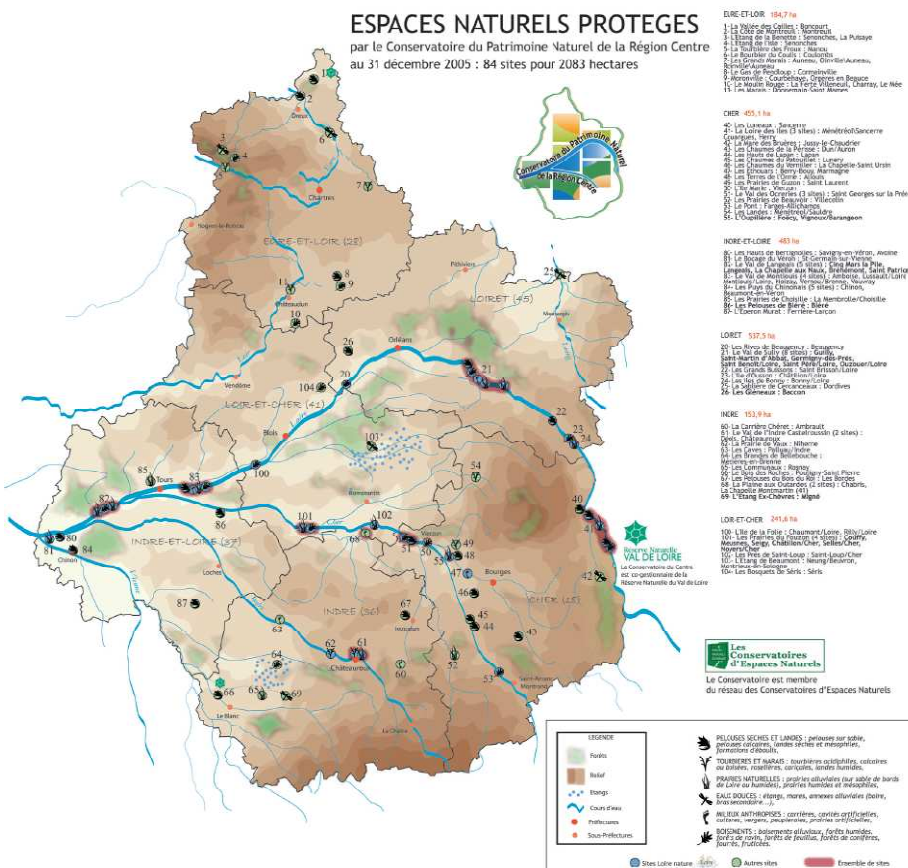
Or, nos modes de vie ont entraîné de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes, plus ou moins irréversibles, aux milieux et ressources naturelles, par suite de pollutions diverses, de surconsommation et surexploitation.

1. Un patrimoine naturel et une biodiversité à protéger

Bien que les espaces naturels occupent en région Centre une part inférieure à la moyenne nationale (28 % contre 38 %), la géologie, la nature des sols et le réseau hydrographique dominé par la Loire, génèrent une variété des milieux naturels abritant une grande diversité biologique et la présence d'espèces rares à l'échelle nationale.

Or, ce patrimoine est fragilisé pour différentes raisons :

- en dix ans, on estime que la région a perdu 10 % de ses tourbières et marais (or, on connaît les nombreux intérêts des zones humides, et notamment le rôle majeur qu'elles jouent en période de crue) ;
- les zones d'extraction de granulats ont augmenté de 30 % en dix ans (contre 16 % au niveau national) ;
- les milieux ouverts des vallées et les zones humides disparaissent progressivement,
- les pratiques agricoles, sylvicoles et piscicoles évoluent souvent au détriment des milieux naturels (disparition des prairies, des haies bocagères associées, développement de la populiculture...) ;
- les surfaces boisées (+ 200 ha/an depuis le 20^{ème} siècle) augmentent au détriment de milieux naturels ouverts, ce qui est source de disparition de toute la richesse liée à la juxtaposition de milieux naturels différents ;
- le mitage urbain, qui en plus des surcoûts qu'il occasionne pour la collectivité (réseaux...), constitue une menace pour les paysages et est consommateur d'espaces naturels.



2. Des ressources en eau abondantes mais très sollicitées et dont la qualité se dégrade

Le Centre est doté d'importantes ressources en eau, qui sont très sollicitées. En 2000, un peu plus d'un milliard de m³ d'eau a été prélevé, dont 40 % d'origine souterraine et 60 % d'origine superficielle. L'alimentation en eau potable domestique représente le plus important volume prélevé (21 %), puis l'agriculture (19 %) et l'industrie (4 %). Cependant, l'agriculture a une consommation nette (*il s'agit de la part des volumes d'eau non restitués directement dans le milieu aquatique*) d'eau qui correspond à 220 millions de m³ soit près de quatre fois plus que celle liée à l'usage domestique (58 millions de m³). Ainsi, l'irrigation exerce une très forte pression sur les eaux souterraines et entre en conflit d'usage avec l'alimentation en eau potable lors des périodes de sécheresse.

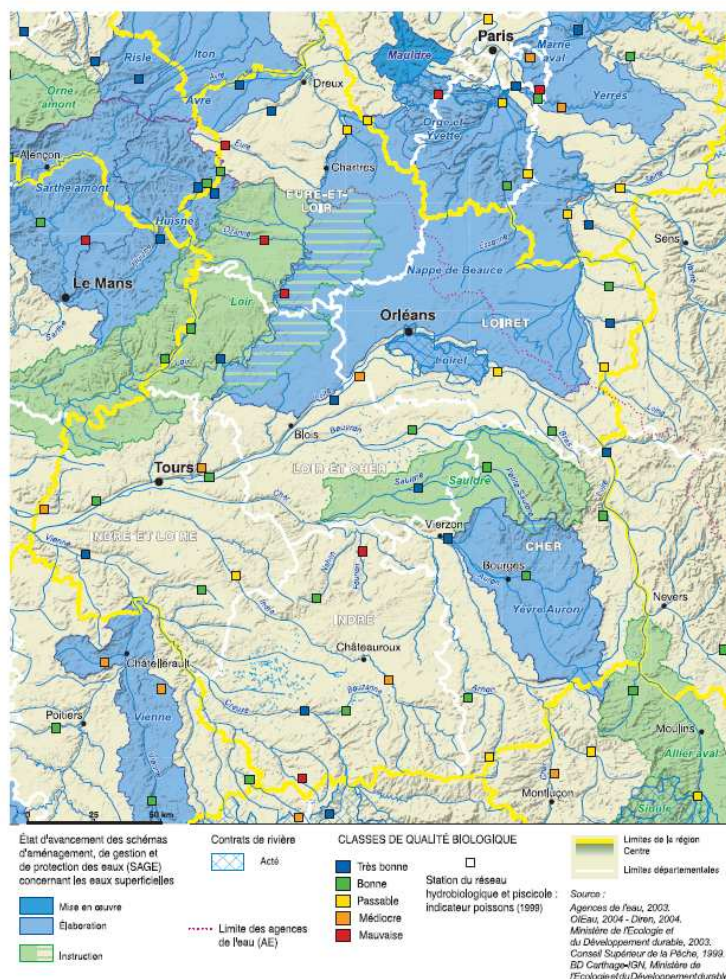
La consommation nette des centrales nucléaires de la région représente 170 millions de m³ par an. Elles sont moins économes en eau que l'ensemble des autres centrales françaises. Le taux de consommation est de 26 % en région (source EDF) contre 8 % en France (source IFEN).

Les ressources en eau de la région se caractérisent par une grande fragilité structurelle. Depuis une trentaine d'années, on constate une baisse du niveau des nappes souterraines. Certains cours d'eau connaissent des débits (ramenés au km²) localement faibles à très faibles.

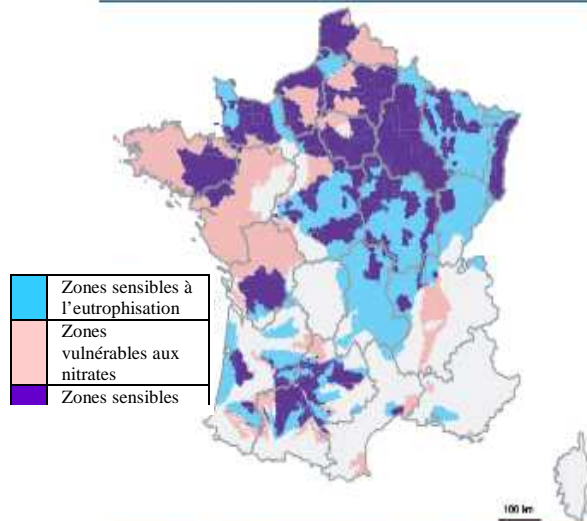
La qualité des eaux souterraines et des rivières se dégrade de façon persistante.

Les principaux polluants sont les nitrates et les pesticides, dont l'origine est essentiellement agricole, puis viennent les matières organiques oxydables, les matières azotées hors nitrates et les matières phosphorées. On observe une hausse des teneurs en nitrates et en pesticides aussi bien en milieu naturel qu'en distribution ainsi que l'eutrophisation régulière des cours d'eau. La question de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations se pose à terme.

La qualité et la gestion des eaux superficielles



Zones sensibles et vulnérables



Source : ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2002.

Les zones sensibles comprennent les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin qui sont particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent être réduits (décret n° 94-469 du 3 juin 1994). La définition des zones vulnérables aux nitrates est relative à la mise en œuvre de la directive "Nitrates" (91/676/CEE du 12 décembre 1991). Si les zones sensibles indiquent la pollution de l'eau liée à l'urbanisation, les zones vulnérables signalent des pratiques intensives agricoles.

3. Une qualité de l'air globalement bonne

Les transports sont à l'origine de 26 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France (dont 61 % pour les seuls transports routiers). La pollution de proximité automobile engendre des valeurs limites pour les NO₂ (dioxyde d'azote).

Les produits phytosanitaires dans le secteur agricole (pesticides, herbicides) opèrent une pollution de fond en milieu rural et urbain. L'agriculture en région Centre produit 5 % des émissions nationales de protoxyde d'azote (gaz à effet de serre) tous secteurs confondus. Les émissions de pesticides dans l'air constituent un enjeu régional et des mesures sont déjà en cours.

La dégradation de la qualité de l'air se révèle être une menace directe sur la santé et le bien-être. La pollution à l'ozone peut engendrer des problèmes respiratoires ou olfactifs mais touche aussi les végétaux avec une baisse significative du rendement.

En outre, il existe une corrélation entre pollution atmosphérique et dégradation de certains matériaux de construction et de restauration des monuments, en Touraine notamment.

4. Une progression de la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Deux catégories de déchets sont à distinguer : les déchets ménagers et assimilés (DMA)¹² et les déchets dangereux.

En région Centre, la quantité de DMA acheminés vers les centres de traitement autorisés a concerné environ deux millions de tonnes en 2002, représentant 4 % du

¹² Les DMA regroupent les ordures ménagères stricto sensu et les déchets banals, issus des activités artisanales, commerciales et industrielles.

tonnage national. Entre 1997 et 2002, la quantité de déchets ménagers et assimilés traités en région a cru de 18% contre 33% au niveau national.

La région est insuffisamment dotée en équipement de traitements des DMA. 78% de la population régionale est couverte par une déchetterie. La collecte sélective se développe également avec des différences selon les collectivités : en 2001, 83 % de la population était desservie par une collecte sélective.

Globalement, la mise en décharge tend à être supplantée par la valorisation (thermique et biologique). En 2002, le taux de mise en décharge des DMA est de 48% (contre 51 % en moyenne nationale). A l'opposé, l'incinération avec récupération d'énergie a doublé entre 2000 et 2002. Mais la région se démarque surtout par son taux de traitement biologique : elle se place dans ce domaine en 3^{ème} position nationale en 2002.

Les déchets dangereux, présentant un risque potentiel sur l'environnement et la santé, sont difficiles à estimer. En 1993, ils représentaient 165 000 tonnes par an. La diminution des tonnages de 1993 à 1997 est évaluée à 20 %. L'incinération et le stockage de ces déchets dangereux s'effectuent essentiellement à l'extérieur de la région. L'absence de sites de traitement en région appelle une réflexion sur le développement d'une coopération interrégionale dans ce domaine.

5. Un risque important d'inondations et des risques technologiques diffus

La région Centre est traversée par la Loire, qui connaît des débits les plus irréguliers. De plus, de nombreux et divers affluents viennent s'y greffer.

Une inondation importante de la Loire mettrait en danger une partie de la population située en zone inondable et de nombreuses entreprises. Au-delà des dégâts immédiats, les conséquences socioéconomiques mettent en péril l'économie et l'équilibre de la région.

Aujourd'hui, 10% de la population régionale habite en zone inondable. Une crue similaire à la grande crue de 1856 toucherait, sur 110 000 hectares, 300 000 personnes, habitant 240 communes recensées, parmi lesquelles 157 communes sont en région Centre. Cette population est près de dix fois supérieure à celle du siècle dernier. Les entreprises concernées seraient environ 11 000. Une crue similaire à la crue de 1856 provoquerait des dommages estimés à 5 milliards d'euros.

Même si depuis le 19^{ème} siècle certaines opérations ont permis d'améliorer la situation, les crues sont toujours possibles. Malgré l'actualité de ce risque naturel, la population et les acteurs économiques ont peu conscience du risque d'inondation et surtout de ses conséquences. Ce sentiment est alimenté par le système de protection déjà existant.

Environ 40 accidents technologiques se produisent par an, soit 3 % de ceux recensés annuellement en France. Le département du Loiret est en général plus particulièrement concerné.

La dispersion des activités industrielles sur le territoire contribue à l'existence d'un risque diffus surtout en milieu rural et dans une moindre mesure à proximité des grandes agglomérations.

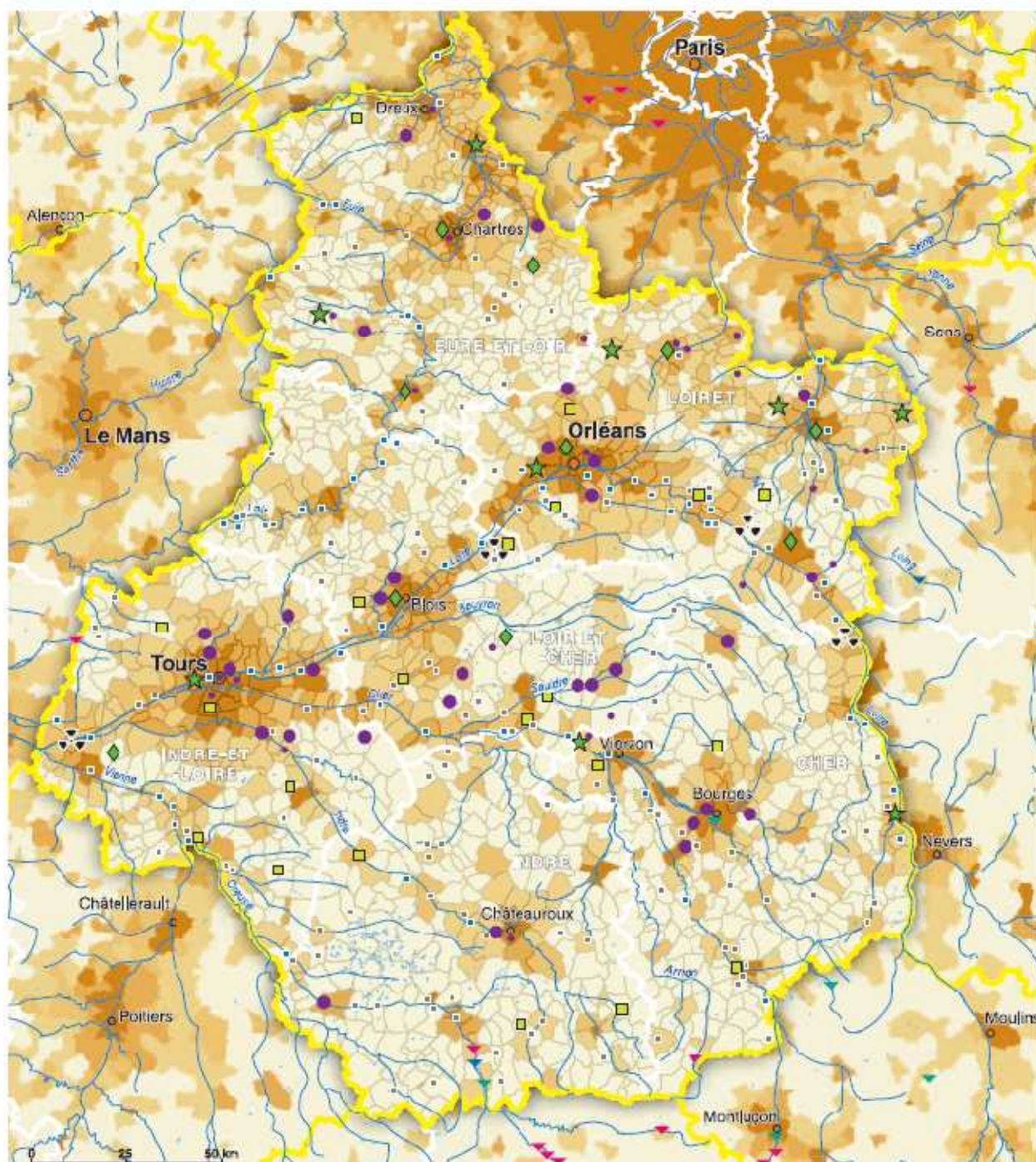
Fin 2002, on recense 66 établissements SEVESO dont 36 à hauts risques. Le Centre occupe le 6^{ème} rang des régions françaises pour le nombre d'établissements SEVESO.

Première région céréalière d'Europe, le Centre compte aussi de nombreux silos de céréales soumis à autorisation.

Se trouvent également sur le territoire régional quatre centrales nucléaires qui présentent principalement un risque radioactif.

Certaines activités (stockage des matières premières, épandages d'effluents, stockage de déchets) ont contaminé les sols. Ces pollutions peuvent avoir un impact sur la santé humaine, sur la faune et la flore et sur les ressources en eau potable. Fin juin 2003, 136 sites pollués sont répertoriés en région centre, soit 3,8 % des sites identifiés en France.

Les activités à risques



Principaux sites classés

- ▲ INSTALLATION NUCLÉAIRE
- ▼ DE BASE
- BARRAGE
 - ▼ Hydroélectricité exclusivement
 - ▼ Hydroélectricité et autres usages
 - ▼ Autre usage ou usage inconnu
- CARRIÈRES
 - en eau
 - hors eau

- UNITÉ DE TRAITEMENT DE DÉCHETS
 - ★ Déchets industriels
 - ◆ Déchets ménagers et assimilés
- DÉCHARGES
 - Déchets ménagers et assimilés
- ÉTABLISSEMENT SEVESO
 - Seuil bas
 - Seuil haut



- Limites de la région Centre
- Limites départementales

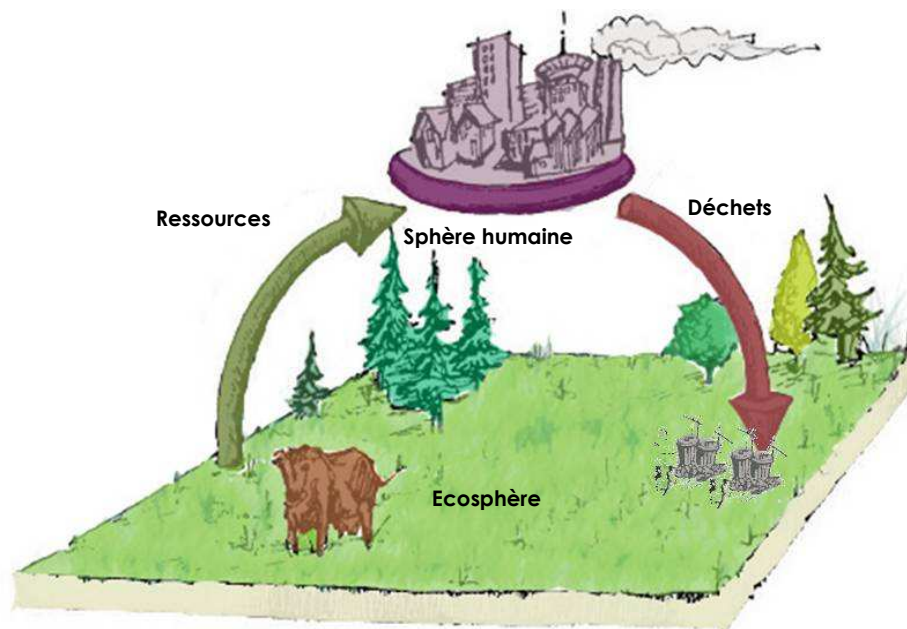
Source :
Insee, RP 1999,
Dria, avril 2003,
Ddass, Ddass, 2003,
Mer-Eldred, 1999.

FINALITES	ENJEUX POUR LE TERRITOIRE REGIONAL
<p>La satisfaction des besoins et aspirations de chacun</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer les niveaux de qualification et de compétences professionnelles des habitants ⇒ Lutter contre les exclusions et discriminations sur le marché du travail, qui pèsent surtout sur les jeunes, les seniors et les femmes ⇒ Adapter l'offre de logement aux besoins de la population ⇒ Renforcer la qualité et l'accessibilité des services publics et au public, et plus particulièrement des services de santé ⇒ Favoriser un accès à la culture pour tous tout en veillant au respect et à la valorisation du patrimoine culturel et naturel ⇒ Faciliter les pratiques sportives diverses pour tous et respectueuses de l'environnement ⇒ Soutenir l'implication des habitants dans la vie politique ⇒ Renforcer le dynamisme associatif
<p>Une dynamique de développement au profit de tous, et suivant des modes de production et de consommation responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Promouvoir la solidarité territoriale ⇒ Renforcer le poids des grandes villes régionales pour attirer les fonctions métropolitaines supérieures ⇒ Soutenir le maintien des activités et des services de proximité dans les villes petites et moyennes ⇒ Conforter l'action publique en faveur des quartiers prioritaires ⇒ Maîtriser l'étalement urbain notamment en inscrivant la stratégie foncière au coeur des politiques territoriales ⇒ Anticiper les mutations économiques ⇒ Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire ⇒ Favoriser le développement du commerce équitable ⇒ Sensibiliser les entreprises à des modes de production plus favorables à l'environnement en réduisant les pollutions ⇒ Favoriser un développement écologiquement et économiquement soutenable des activités agricoles et forestières, notamment en valorisant leur multifonctionnalité ⇒ Promouvoir un tourisme durable ⇒ Permettre le développement et le renouvellement du tissu des entreprises ⇒ Favoriser l'accueil des populations actives ⇒ Renforcer les performances régionales en matière de recherche et développement technologique ⇒ Développer les transports collectifs et circulations douces ⇒ Maîtriser l'énergie et offrir des alternatives aux énergies fossiles
<p>La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver la biodiversité exceptionnelle présente sur les différents territoires de la région ⇒ Préserver et gérer la ressource en eau ⇒ Lutter contre la dégradation de la qualité de l'air ⇒ Réduire à la source la production de déchets ⇒ Eviter, prévenir les risques naturels et technologiques
<p>L'ouverture au monde et la solidarité internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcer l'action en faveur de la coopération décentralisée, afin d'assurer un soutien au développement dans les pays du Sud notamment ⇒ Encourager les échanges internationaux et notamment européens

D. L'EMPREINTE ECOLOGIQUE¹³

L'empreinte écologique est une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur l'environnement. C'est un outil qui évalue la surface nécessaire à une population pour satisfaire sa consommation de ressources et ses besoins d'absorption de déchets.

Imaginez un Robinson Crusoe isolé sur une île déserte : quelle devrait être la superficie de l'île (terre, lagon et mer accessible compris) pour lui permettre de vivre durablement en autarcie, de satisfaire ses besoins en nourriture, en chauffage, en matériaux de construction, en air pur, en eau potable et en absorption de déchets ?



Cette superficie représente l'empreinte écologique de notre Robinson Crusoe. On comprend intuitivement que si, par son mode de vie, notre naufragé exerce une pression trop forte sur son île, c'est-à-dire si son empreinte écologique est supérieure à la taille de son île, sa survie risque d'être compromise à plus ou moins long terme...

À l'échelle du globe terrestre, l'empreinte écologique de l'humanité est une estimation des superficies terrestres ou marine biologiquement productives¹⁴ nécessaires pour répondre de manière durable à l'ensemble de nos besoins (alimentation, logement, déplacements, production de biens et de services, absorption des déchets...).

L'empreinte écologique est mesurée en hectares globaux¹⁵. Un hectare de terre (ou de mer) peut être "utilisé" par l'homme de différentes manières (pas nécessairement exclusives entre elles : culture, pâturage, sylviculture, urbanisation...)

Comment calculer une empreinte écologique ?

Prenons l'exemple d'un territoire. Le mode de vie de ses habitants est évalué à partir de leurs habitudes alimentaires, de leurs logements (superficie, mode de chauffage...), de leurs déplacements (modes transports, kilométrage...), de la fabrication/fourniture et de la consommation de biens et de services. Ensuite un lien est créé entre ce mode de vie et l'empreinte écologique.

¹³ Définition d'après Thierry Thouvenot - WWF

¹⁴ C'est-à-dire susceptible de produire des protéines animales (viandes ou poissons) ou végétales (fruits et légumes), des fibres textiles...

¹⁵ En fait, l'empreinte écologique est mesurée en hectares globaux, c'est-à-dire en hectares de productivité moyenne à l'échelle mondiale, pour tenir compte des différences de rendements entre les différentes régions du monde. 1 hectare global = 2,58 "vrais" hectares en France.

En ce qui concerne l'alimentation, par exemple, la superficie nécessaire pour produire 1 kg de pain est déterminée en tenant compte principalement de la productivité moyenne d'un hectare de blé, ainsi que de la quantité d'énergie nécessaire pour mouliner le blé, fabriquer et cuire le pain, et le distribuer.

En ce qui concerne les transports, l'empreinte écologique est déterminée en tenant principalement compte de la superficie du territoire occupée par des infrastructures de transport et de la superficie de forêts en croissance nécessaire pour réabsorber le CO₂ issu de la circulation automobile. Dans certains cas, on intègre aussi l'empreinte écologique liée à la fabrication du moyen de transport.

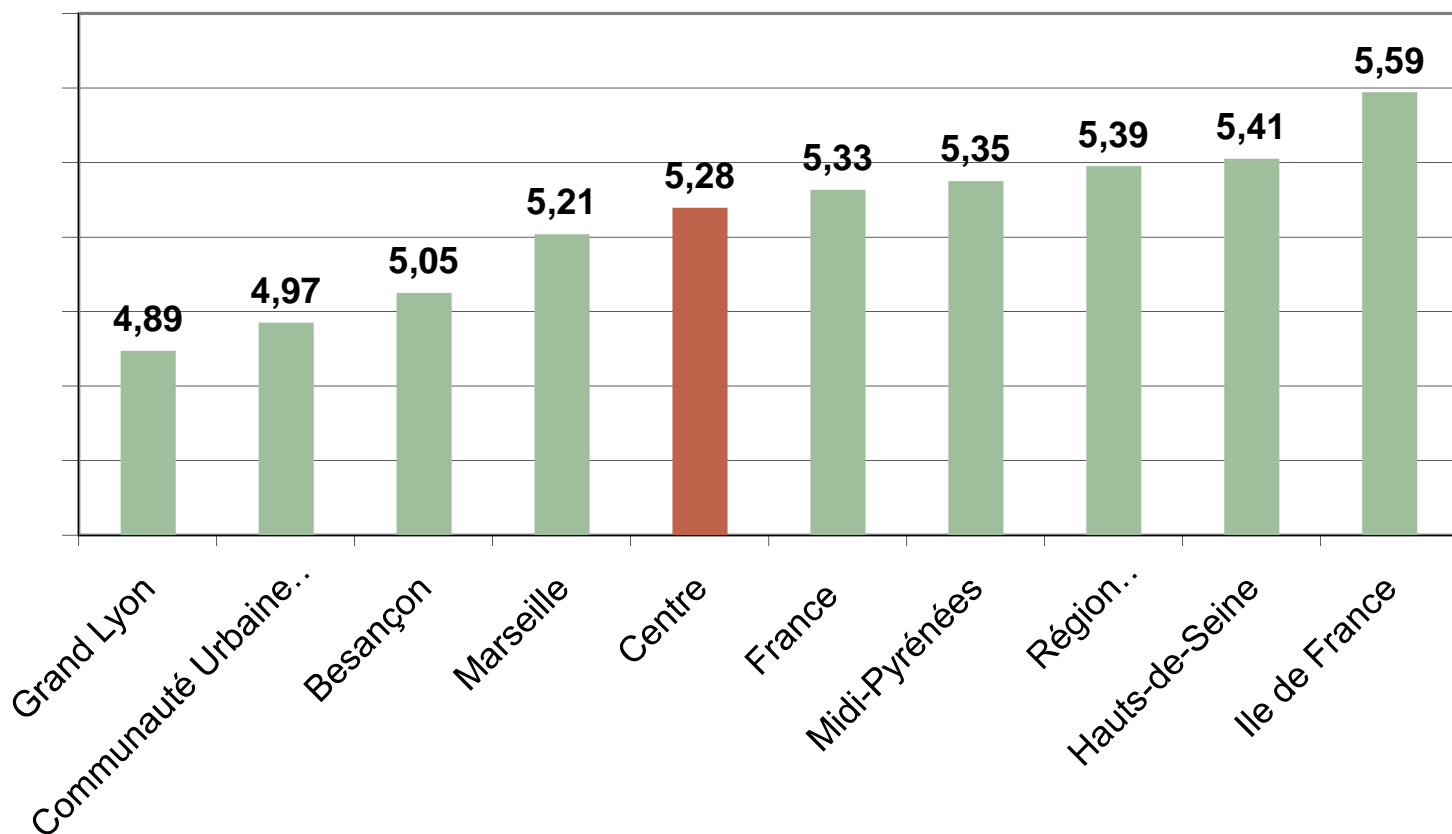
Des démarches similaires permettent de calculer l'empreinte écologique du logement et de la production/consommation de biens et de services.

L'addition de ces "sous-empreintes" écologiques permet d'obtenir l'empreinte écologique totale d'un habitant.

La planète nous offre une surface biologique productive - ou biocapacité - qui est constituée des sols et espaces marins. Elle représente environ 2 ha (global hectare) par habitant et par an. Ainsi pour assurer la durabilité d'un territoire il faudrait que l'empreinte écologique de chaque habitant ne dépasse pas cette mesure.

Le tableau suivant qui présente l'empreinte écologique par habitant de quelques territoires nous montre le chemin qui reste à parcourir pour atteindre ce seuil de durabilité.

Empreintes écologiques de quelques territoires en ha/hab/an

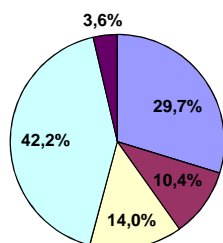


Les comparaisons entre plusieurs territoires doivent s'appréhender avec grande prudence. En effet, les périmètres sont singuliers à chaque entité étudiée, les données recueillies diffèrent souvent de par leur origine, leur fiabilité ou encore leur datation, enfin, les consolidations de la méthodologie de calcul ont pour certains volets évolués et se sont affinés au fil des études.

L'empreinte écologique de la région Centre

Le calcul de l'empreinte écologique pour le territoire régional s'établit à **5,28 ha/hab/an**. Le graphe ci-dessous précise le détail de cette empreinte par poste de consommation.

Empreinte écologique de la région Centre par volets de consommation



■ Alimentation ■ Logements □ Mobilité □ Biens ■ Services

Centre	ha/hab/an
Alimentation	1,57
Logements	0,55
Mobilité	0,74
Biens	2,23
Services	0,19
Total	5,28

Les dépenses liées à **l'alimentation** (29,7 %) s'appuient sur une étude nationale conduite par l'Insee en 2001 complétée par des données disponibles au sein du réseau consulaire qui datent de 2005. On constate un comportement alimentaire peu différent de la moyenne nationale avec néanmoins une consommation au dessus de la moyenne pour la viande et en dessous pour les légumes et le poisson.

En ce qui concerne **les biens et services** (45,8 %), il en va de même quant à l'origine des données. Ce poste concerne les dépenses liées à l'équipement de la personne et du ménage, les dépenses de logement, santé, transports, communication, loisirs, culture et enseignement. **Ces dépenses sont sensiblement inférieures à la moyenne nationale.** Pour autant comme indiqué dans le diagnostic A.5 chaque habitant de la région dispose en moyenne d'un revenu disponible brut comparable à la moyenne nationale mais nettement supérieur à la moyenne des « provinciaux ».

En matière de **logements** (10,4 %), le calcul est basé sur les consommations en kWh par hab et par an par type d'énergie. Par rapport à la moyenne nationale ce poste occupe une part plus importante dans la mesure où près de **70% des logements sont des maisons individuelles** et que le **fioul** représente **la source de chauffage prépondérante**. Le parc de logements présente, par ailleurs, une **faible performance énergétique due à son âge** (80% des logements ont plus de vingt ans). Ce constat a déjà été dressé lors de la présentation de la mesure phare « faire de la région Centre un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique ». Ce calcul ne fait que confirmer ce constat.

Enfin la **mobilité** (14%) dont le calcul de l'empreinte se base sur les trajets domicile travail, la part des trajets longues distances et la consommation de carburant est sensiblement inférieure à la moyenne nationale. On note néanmoins que **les trajets domicile travail** sont pour une très large part effectués en **voiture particulière**. **La distance parcourue est de près de 12 km** pour une moyenne de 10 km au niveau national. La forte fréquentation des TER (une des meilleures au niveau national) avec plus de 90 000 voyageurs par jour ne compense pas cette spécificité régionale.

En complément de ce calcul de l’empreinte écologique d’un habitant de la région, **l’empreinte écologique des différentes catégories socioprofessionnelles sera également calculée**. Ce calcul permettra de repérer les écarts pour des habitants ayant des modes de vie différents (actif, retraité, lycéen, agriculteur,...).

Seront également testés **différents scénarios de réduction de l’empreinte écologique**. Plusieurs pistes sont à ce stade envisagées :

- la généralisation de produits issus de l’agriculture biologique pour les repas servis dans les restaurants des lycées,
- une amélioration de la performance énergétique des logements (isolation et équipements en énergie renouvelable) et de certains bâtiments publics.
- le calcul de la contribution de l’évolution de la fréquentation des TER depuis sa gestion par la Région,
-

E. LES INDICATEURS SYNTHETIQUES DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DANS LA REGION CENTRE

Ces indicateurs sont des repères chiffrés sur les principaux aspects du développement humain. Chacun d'eux résume en un seul chiffre plusieurs dimensions essentielles du développement humain, sans oublier la dimension économique. Il s'agit de l'IDH (Indicateur de Développement Humain) et l'IPH (Indicateur de Pauvreté Humaine).

Ils doivent avant tout être considérés comme des outils utiles aux débats publics sur le sens, la finalité du développement. En effet, face à la prédominance du Produit Intérieur Brut (PIB), ces indicateurs nous amène à porter un regard différent sur le monde et notre territoire.

1. L'Indicateur de Développement Humain (IDH)

1.1. L'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

L'IDH a été élaboré sous l'égide du PNUD à la fin des années 1980, dans un contexte de remise en cause des indices monétaires de type PIB. Les experts mobilisés par le PNUD reprochaient en particulier au PIB de recouvrir une forme trop quantitative et monétaire, peu apte à refléter les différents aspects qualitatifs du développement – ceux notamment liés à l'épanouissement des individus.

Selon les experts du PNUD, trois conditions sont indispensables dans tout processus de développement humain :

- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine (santé),
- la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances,
- et la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Voici comment l'IDH, qui doit rendre compte de ces trois dimensions, est calculé¹⁶:

Dimensions	Santé	Instruction et accès au savoir		Niveau de vie décent
Critères retenus	Espérance de vie à la naissance avec une valeur maximale fixée à 85 ans et une valeur minimale à 25 ans	Taux d'alphabétisation des adultes : 99 % en France (% fixé par le PNUD et l'UNESCO)	Taux brut de scolarisation (TBS) : Nombre de personnes (y compris adultes) scolarisées dans les 3 cycles de l'enseignement (hors enseignement préélémentaire) exprimé en % de la population totale des jeunes de 6 à 22 ans compris	PIB/hab en parité de pouvoir d'achat ¹⁷ (PPA)
Indice dimensionnel	Indice de santé	Indice d'alphabétisation	Indice de scolarisation	Indice de PIB
	Indice de santé	Indice de niveau d'instruction = 2/3 indice alphabétisation + 1/3 indice scolarisation		Indice de PIB
	IDH = 1/3 Indice espérance de vie + 1/3 Indice niveau d'instruction + 1/3 Indice PIB			

¹⁶ Le détail des modes de calcul des indices dimensionnels de l'IDH figure dans l'étude « Les indices synthétiques du PNUD en région Centre » réalisée par l'Université de Tours.

¹⁷ La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même "panier" de biens et de services. En d'autres termes, son utilisation permet d'éliminer l'effet des différences de niveau des prix entre pays.

L'IDH est normalisé entre 0 et 1, c'est à dire que le taux plafond (équivalent à un maximum théorique atteignable par une nation) est égal à 1 et le taux plancher (équivalent à une valeur minimale théorique) est égal à 0.

Les résultats internationaux

Les résultats internationaux font apparaître une hiérarchie sensiblement différente avec l'IDH et le PIB. Parmi les pays à qui l'IDH profite, on retrouve par exemple la Suède, qui malgré sa 20^{ème} position en terme de PIB/hab se hisse au 6^{ème} rang des nations en matière de développement humain. A l'inverse, l'Irlande, malgré un PIB/hab remarquable (le second au monde) n'est qu'en 8^{ème} position mondiale en matière d'IDH.

Class. IDH	Pays	IDH	Diff. class. PIB & IDH
1	Norvège	0.963	+2
2	Islande	0.956	+4
3	Australie	0.955	+7
4	Luxembourg	0.949	-3
5	Canada	0.949	+2
6	Suède	0.949	+14
7	Suisse	0.947	+1
8	Irlande	0.946	-6
9	Belgique	0.945	+3
10	Etats-Unis	0.944	-6
11	Japon	0.943	+2
12	Pays-Bas	0.943	-1
13	Finlande	0.941	+3

Class. IDH	Pays	IDH	Diff. class. PIB & IDH
14	Danemark	0.941	-9
15	Royaume-Uni	0.939	+3
16	France	0.938	-1
17	Autriche	0.936	-8
18	Italie	0.934	+1
19	N ^{elle} -Zélande	0.933	+3
20	Allemagne	0.930	-6
21	Espagne	0.928	+3
22	Hong-Kong	0.916	-5
23	Israël	0.915	+2
24	Grèce	0.912	+2
25	Singapour	0.907	-4
26	Slovénie	0.904	+4

Source : PNUD, 2005

Classement comparé des nations les plus développées, en fonction de leur IDH et de leur PIB/hab (PPA) en 2003

L'IDH de la région Centre et de ses départements

Le premier effort de régionalisation des indicateurs du PNUD a été mené en France à l'initiative de la Région Nord-Pas de Calais en 2005-2006. Depuis, d'autres collectivités françaises s'y sont intéressées (Communauté urbaine de Lyon, Conseil Régional Île-de-France, Ville de Marseille).

Sont présentés, ci-après, les résultats obtenus sur la région Centre et ses départements pour 2003 (dernière année disponible) que nous comparons aux résultats obtenus en Île-de-France et Nord-Pas de Calais pour la même année.

L'espérance de vie à la naissance

Avec une espérance de vie moyenne à la naissance de 79,3 ans en 2003, le Centre se situe en 12^{ème} position parmi les 22 régions métropolitaines, très proche de la moyenne française. Ce qui vaut à la région un indice santé de 0,905.

L'espérance de vie à la naissance est répartie de manière assez homogène entre départements, mais on note tout de même une différence de plus de deux ans entre le Cher (78,1 ans) et l'Indre-et-Loire (80,3 ans). L'indice de santé varie au final entre 0,921 (Indre-et-Loire) et 0,884 (Cher).

	Indice santé	Espérance de vie
Île-de-France	0,922	80,3
Indre-et-Loire	0,921	80,3
Loiret	0,912	79,7
France métropolitaine	0,907	79,4
Région Centre	0,905	79,3
Eure-et-Loir	0,903	79,2
Loir-et-Cher	0,901	79,1
Indre	0,893	78,6
Cher	0,884	78,1
Nord-Pas de Calais	0,862	76,7

Source : INSEE -Fichier Etat-Civil et Estimations localisées de population, Université de Tours

Espérance de vie (et indice santé) de la région Centre et de ses départements, 2003

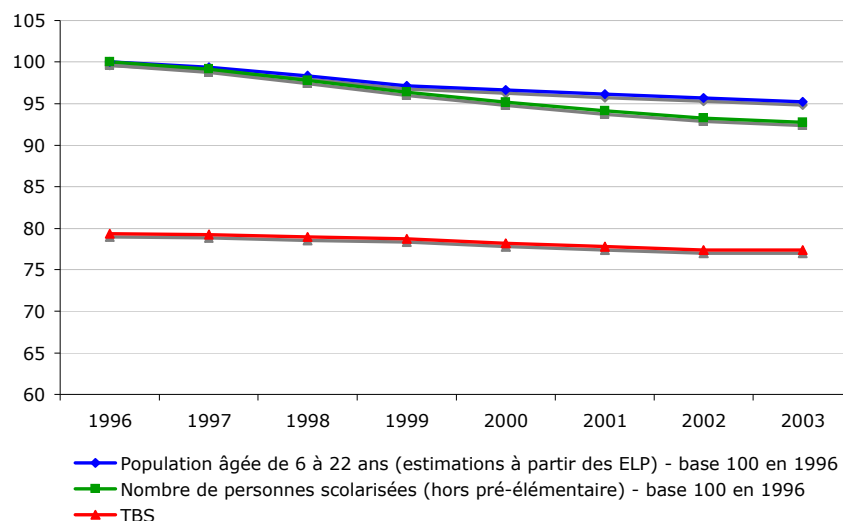
L'instruction et la scolarisation

L'indice d'instruction est composé de deux indicateurs : le taux d'alphabétisation des adultes (comptant pour 2/3 de l'indice d'instruction) et le taux brut de scolarisation (TBS, comptant pour 1/3).

Pour les pays développés comme la France, où la scolarisation est obligatoire, le PNUD et l'UNESCO proposent un taux d'alphabétisation des adultes de 99%.

Le TBS, quant à lui, équivaut au nombre de personnes (y compris adultes) scolarisées dans les trois cycles de l'enseignement (hors enseignement préélémentaire) exprimé en pourcentage de la population totale des jeunes de 6 à 22 ans compris.

Le TBS peut donc évoluer en fonction de deux variables : la population des 6-22 ans ou le nombre de personnes scolarisées. En région Centre, les deux effectifs ont eu tendance à baisser au cours de la période 1996-2003, mais le nombre de personnes scolarisées a baissé un peu plus rapidement que le nombre de personnes de 6 à 22 ans. Il en résulte une légère baisse du TBS sur cette période.



Evolution du TBS et de ses composantes dans la région Centre, 1996-2003

Au final, Le Centre obtient un score relativement faible en comparaison des autres régions où le calcul a été réalisé : 77,4% (contre 88% en Nord-Pas de Calais ou 98% en Île-de-France). Il faut néanmoins noter que cet indicateur reflète assez mal le niveau d'éducation de la population puisque certains étudiants, en particulier, vont avoir tendance à quitter la région à partir d'un certain niveau d'étude, migrant notamment vers l'Île-de-France (ce qui explique également le fort TBS de l'Île-de-France).

On retrouve ce problème de manière plus forte encore au niveau des départements: en effet, ceux qui disposent sur leur territoire d'universités voient leurs TBS augmenter d'autant. Ainsi, l'Indre-et-Loire obtient par exemple un TBS de 84,5%, contre 70,6% pour l'Eure-et-Loir.

Rappelons, néanmoins, que le TBS ne compte, au final, que pour un tiers de l'indice Instruction.

	Indice éducation	TBS
Île-de-France	0,987	98,0
France métropolitaine	0,968	91,0
Nord-Pas de Calais	0,953	88,0
Indre-et-Loire	0,942	84,5
Loiret	0,928	80,5
Région Centre	0,918	77,4
Indre	0,911	75,2
Loir-et-Cher	0,905	73,6
Cher	0,900	71,9
Eure-et-Loir	0,895	70,6

Sources : INSEE et Université de Tours

L'indice d'éducation et le TBS en région Centre et dans ses départements (2003)

Le niveau de vie (PIB en PPA)

Dans l'IDH, le niveau de vie est représenté par le PIB/hab ramené en parité de pouvoir d'achat (PPA).

En 2003, le Centre occupe pour son PIB la 9^{ème} place parmi les régions métropolitaines, assez loin de la moyenne métropolitaine (25 991 €). Ce qui lui vaut un indice de niveau de vie de 0,925.

Pour les départements, les PIB ne sont fournis par l'INSEE que pour l'année 2000. Les PIB départementaux présentés pour 2003 sont donc des estimations¹⁸. Les écarts de PIB entre départements ne sont pas négligeables, allant grosso-modo de 20 000 € dans l'Indre à 27 000 € dans le Loiret. Les indices varient au final de 0,897 à 0,950.

	Indice PIB	PIB/hab (euros)
Île-de-France	1,000	39 960
Loiret	0,950	26 814
France métropolitaine	0,932	25 991
Région Centre	0,925	23 045
Indre-et-Loire	0,924	22 939
Eure-et-Loir	0,918	22 072
Loir-et-Cher	0,914	21 628
Cher	0,910	21 028
Nord-Pas de Calais	0,902	20 960
Indre	0,897	19 551

Source : INSEE - PIB des départements estimés pour 2003 à partir des chiffres de 2000

PIB (et indice PIB) de la région Centre et de ses départements (2003)

L'IDH

L'IDH consiste en la moyenne simple des trois indices que viennent d'être détaillés.

¹⁸ Pour plus de détails sur l'estimation des PIB départementaux, se reporter à l'étude « Les indices synthétiques du PNUD en région Centre ».

Au niveau régional, l'IDH se situait en 2003 à un niveau de 0,916, accusant une légère baisse par rapport à l'année précédente – essentiellement du fait d'une baisse de l'espérance de vie, peut-être attribuable pour partie à la canicule de l'été 2003.

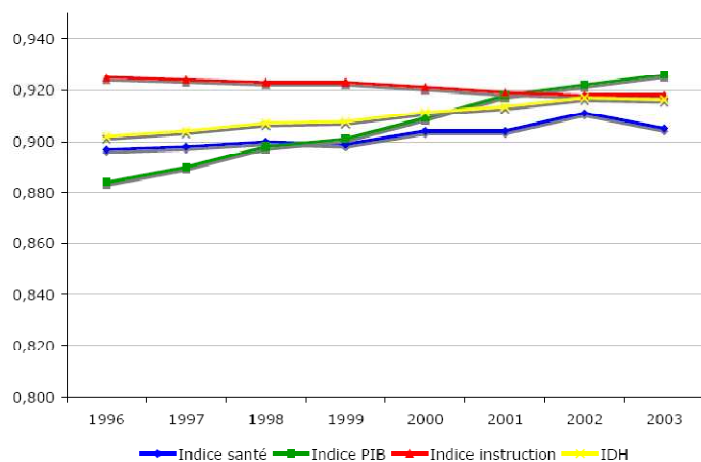
Ce score de 0,916 positionne le Centre derrière la moyenne française (0,938) mais légèrement devant le Nord-Pas de Calais (0,905) et loin derrière l'Île-de-France. Au niveau international, le Centre se trouverait autour de la 20^{ème} place des nations, entre l'Espagne, Israël ou encore... Hong-Kong ! Mais finalement pas si loin de la France, elle-même 16^{ème}.

		IDH			IDH
	Île-de-France	0,970	18	Italie	0,934
1	Norvège	0,963	19	Nouvelle-Zélande	0,933
2	Islande	0,956	20	Allemagne	0,930
3	Australie	0,955	21	Espagne	0,928
4	Luxembourg	0,949		Région Centre	0,916
5	Canada	0,949	22	Hong-Kong - Chine	0,916
6	Suède	0,949	23	Israël	0,915
7	Suisse	0,947	24	Grèce	0,912
8	Irlande	0,946	25	Singapour	0,907
9	Belgique	0,945		Nord Pas-de-Calais	0,905
10	Etats-Unis	0,944	26	Slovénie	0,904
11	Japon	0,943	27	Portugal	0,904
12	Pays-Bas	0,943	28	Corée Sud	0,901
13	Finlande	0,941	29	Chypre	0,891
14	Danemark	0,941	30	Barbade	0,878
15	Royaume-Uni	0,939	31	République Tchèque	0,874
16	France	0,938	32	Malte	0,867
17	Autriche	0,936	33	Brunei Darussalam	0,866

Source : PNUD 2005, Gadrey 2005, Université de Tours

L'Indice de Développement Humain (IDH) de la région Centre et de quelques pays (et régions) développés en 2003

Sur la période 1996-2003, l'IDH a été en légère hausse, passant de 0,902 à 0,916. On constate que l'évolution positive du PIB régional durant cette période n'est pas proportionnelle à l'évolution de l'IDH, ce dernier ayant d'abord stagné du fait de la baisse du taux brut de scolarisation, avant de régresser légèrement en 2003 du fait cette fois-ci d'un léger repli de l'espérance de vie



Source : Université de Tours

Evolution de l'IDH et de ses composantes en région Centre entre 1996-2003

Il existe une disparité non négligeable entre les départements de la région, puisque le Cher reste légèrement en dessous de 0,900 IDH (niveau de Chypre ou de la Corée) tandis que l'Indre-et-Loire et le Loiret frôlent les 0,930 (niveau de l'Allemagne).

	IDH		IDH
Île-de-France	0,970	Loir-et-Cher	0,907
France métropolitaine	0,936	Nord-Pas de Calais	0,906
Loiret	0,930	Eure-et-Loir	0,905
Indre-et-Loire	0,929	Indre	0,900
Région Centre	0,916	Cher	0,898

L'Indice de Développement Humain (IDH) de la région Centre et de ses départements en 2003

Cependant, au niveau départemental, des problèmes de pertinence et de disponibilité des données se posent de manière évidente. Par exemple, le PIB s'avère moins pertinent à cette échelle pour mesurer le niveau de vie puisque des phénomènes de frontière peuvent apparaître (le PIB d'une entreprise située dans un département peut bénéficier aux habitants d'un autre département, par exemple). Il en est de même pour le TBS (les étudiants migrent d'un territoire vers un autre en fonction des infrastructures universitaires).

Ces critiques amènent à se tourner vers un IDH alternatif : l'IDH-2.

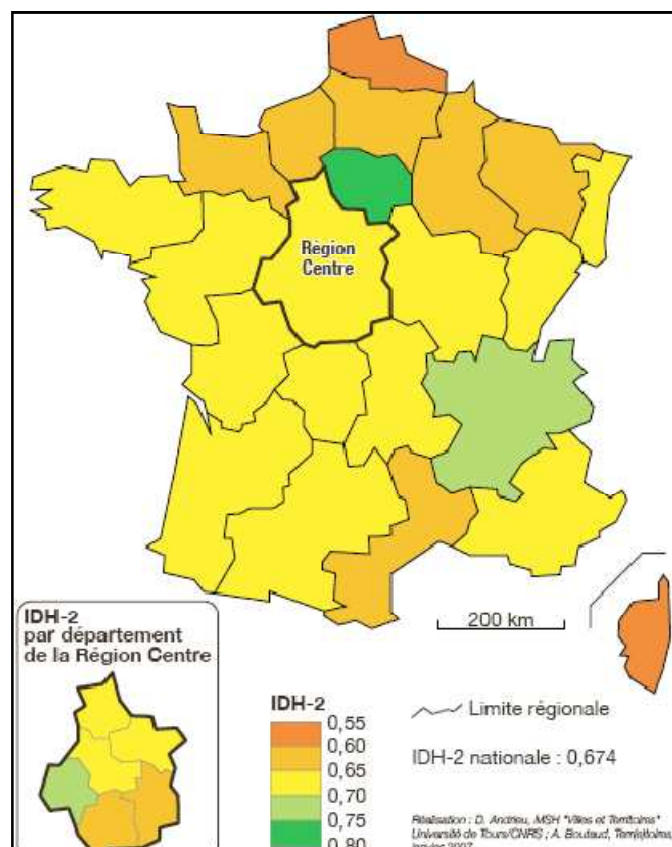
1.2. L'Indice de Développement Humain amélioré : l'IDH-2 en région Centre

L'Indice de Développement Humain alternatif (IDH-2) est né en 2006 de l'initiative de la Communauté urbaine de Lyon, qui désirait mesurer son niveau de développement humain. Très vite, des problèmes de pertinence et de disponibilité des données se sont posés. L'idée est donc apparue de créer un IDH alternatif, qui puisse non seulement s'avérer plus pertinent pour les régions « riches » du globe, mais qui puisse aussi être plus précisément territorialisé (afin d'identifier les problèmes éventuels de répartition du développement humain sur un territoire régional par exemple).

Dans les grandes lignes, la méthode de calcul de l'IDH-2 est la suivante :

Dimensions	Santé	Instruction et accès au savoir	Niveau de vie décent
Critères retenus	Espérance de vie à la naissance avec une valeur maximale fixée à 85 ans et une valeur minimale à 65 ans	Pourcentage de la population de plus de 15 ans n'étant plus scolarisée et ayant un diplôme avec une valeur minimale fixée à 50 % et une valeur maximale à 100 %	Revenu imposable médian des ménages par unité de consommation (US \$ et PPA)
Indice dimensionnel	Indice de santé	Indice d'instruction	Indice de niveau de vie
	IDH-2 = 1/3 Indice de santé + 1/3 Indice d'instruction + 1/3 Indice de niveau de vie		

L'IDH-2 est ici calculé pour l'année 1999.

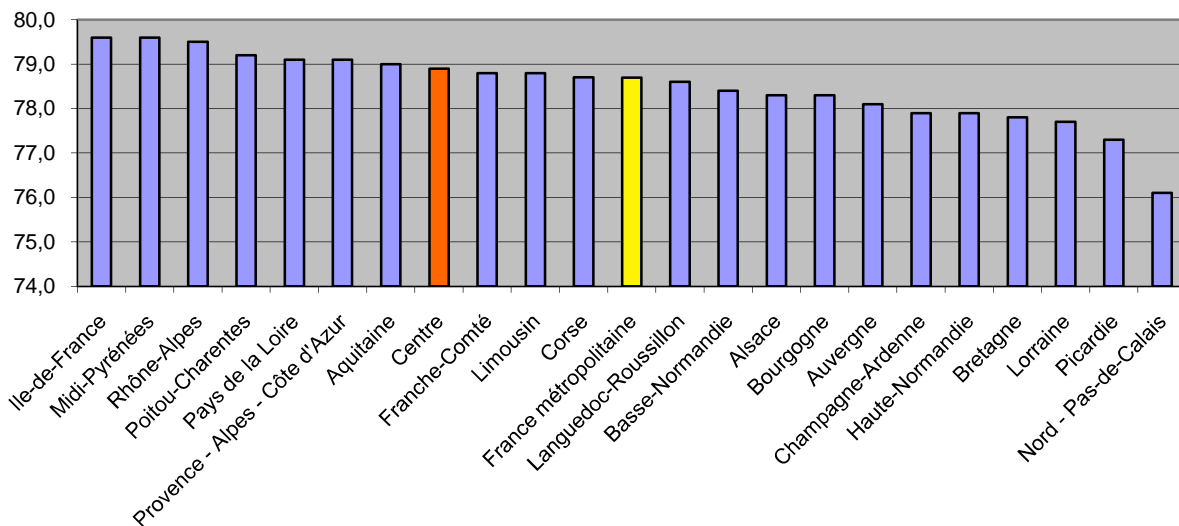


	IDH-2		IDH-2		
1	Ile-de-France	0,755	12	Auvergne	0,658
2	Rhône-Alpes	0,701	13	Bourgogne	0,652
3	Midi-Pyrénées	0,688	14	Poitou-Charentes	0,650
4	Alsace	0,686	15	Languedoc-Roussillon	0,636
5	Aquitaine	0,677	16	Champagne-Ardenne	0,632
	France métropolitaine	0,674	17	Lorraine	0,629
6	Bretagne	0,673	17	Haute-Normandie	0,629
6	Centre	0,673	19	Basse-Normandie	0,624
8	Franche-Comté	0,669	20	Picardie	0,610
8	PACA	0,669	21	Corse	0,595
8	Limousin	0,669	22	Nord - Pas-de-Calais	0,581
11	Pays de la Loire	0,667			

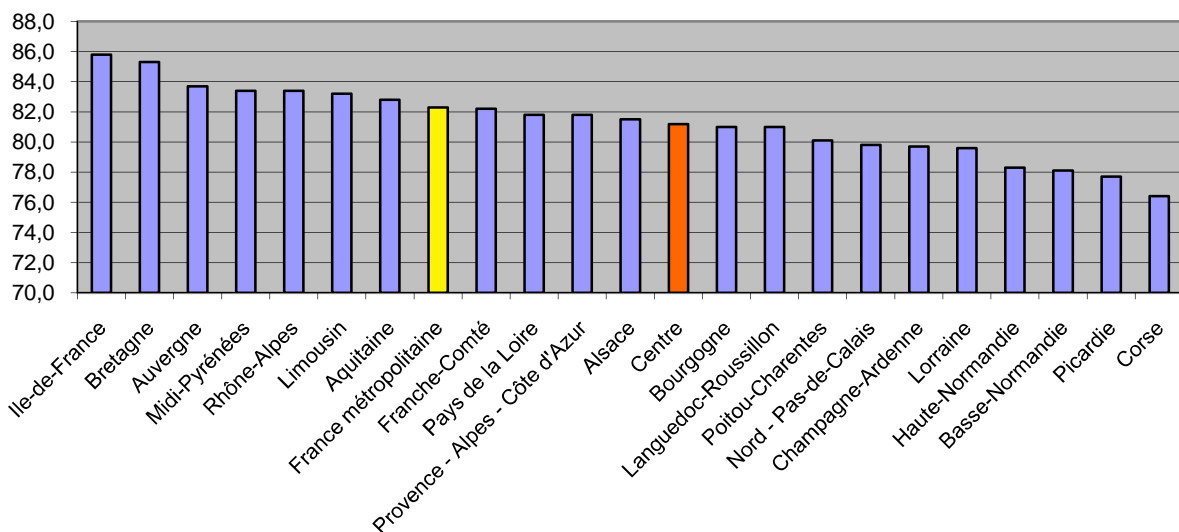
IDH-2 des régions françaises en 1999

Globalement, les niveaux de développement humain mesurés par l'IDH-2 sont relativement homogènes entre régions métropolitaines.

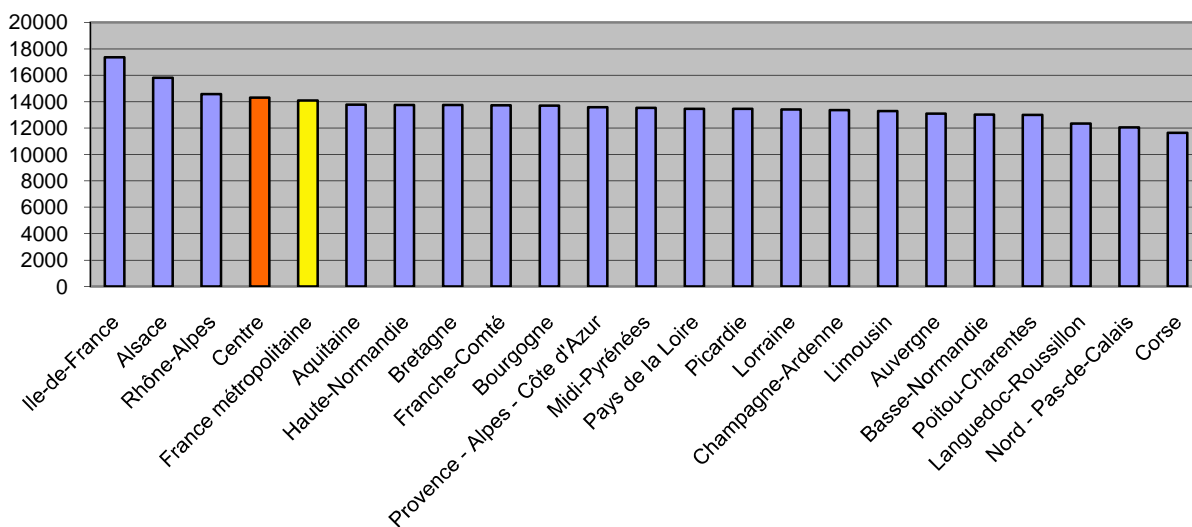
La région Centre est relativement bien classée parmi les régions métropolitaines et devance cette fois-ci la moyenne française. Cela s'explique essentiellement par le remplacement du PIB par les revenus des ménages. En effet, le PIB moyen de la France est très élevé, mais l'Île-de-France tire vers le haut cette moyenne. L'utilisation des revenus en lieu et place du PIB reflète vraisemblablement beaucoup mieux ce que l'on cherche à mesurer : le niveau de vie des habitants (et non la richesse produite par les entreprises dont le siège social est basé sur le territoire... ce qui crée des distorsions évidentes). De même l'indice d'éducation-diplôme (ou scolarisation) semble plus pertinent puisqu'il mesure cette fois directement le degré de formation des habitants, et non l'offre de formation du territoire.



L'espérance de vie des régions françaises en 1999



Le pourcentage par région de personnes de plus de 15 ans non scolarisées et diplômées (1999)



Le Revenu médian des ménages par région (en euros)

Pour 1999, on retiendra au final que la région Centre obtient une performance globale honorable, avec en particulier un niveau de vie élevé. Par contre, l'espérance de vie a beaucoup moins augmenté en région Centre que dans le reste de la France dans les années 1990, ce qui a fait sensiblement rétrograder la région Centre dans la hiérarchie des régions françaises (même si elle restait en la matière légèrement devant la moyenne métropolitaine en 1999). Enfin, le niveau d'éducation (taux de diplômés) est un peu plus faible que la moyenne nationale. Autrement dit, en 1999, les habitants de la région Centre semblaient donc un peu plus riches en moyenne que les autres français, leur espérance de vie était encore légèrement supérieure, mais ils étaient par contre un peu moins diplômés.

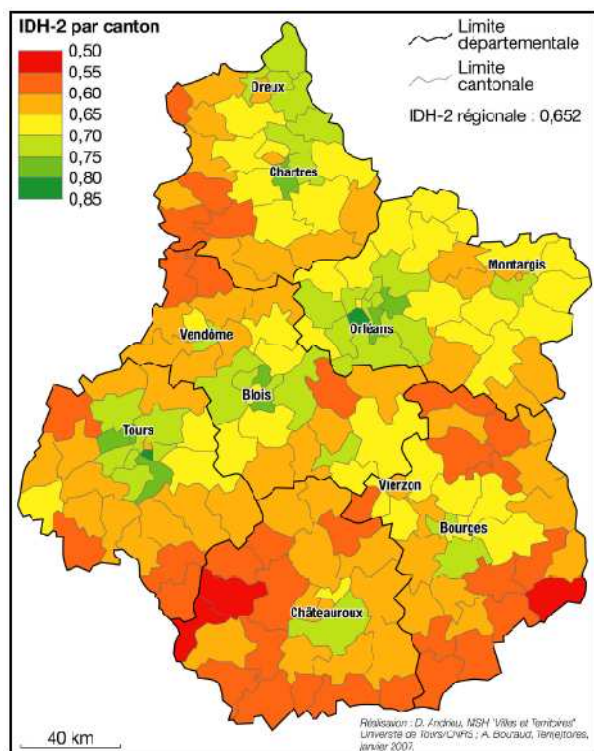
Parmi les départements de la région, on observe encore une relative homogénéité.

	IDH-2
Indre-et-Loire	0,702
Loiret	0,698
Région Centre	0,674
Loir-et-Cher	0,665
Eure-et-Loir	0,661
Cher	0,642
Indre	0,624

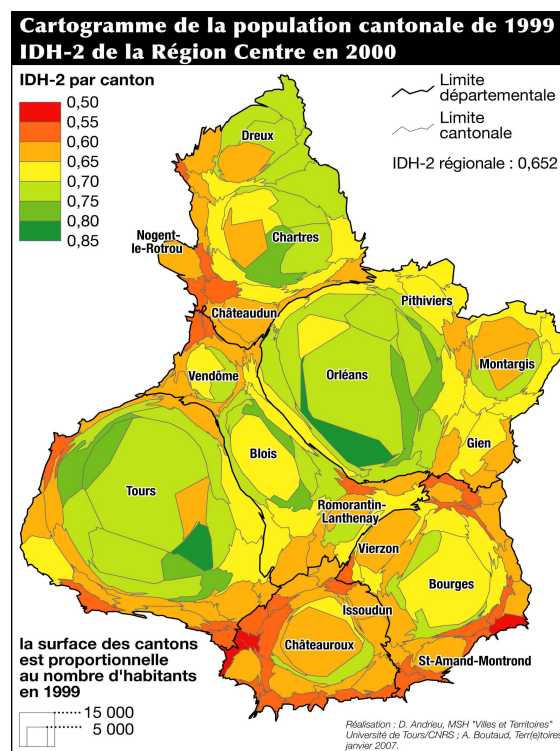
L'IDH-2 des départements de la région Centre en 1999

Les écarts apparaissent généralement de manière plus précise lorsque l'on s'intéresse à des territoires plus fins. Ainsi l'analyse de l'IDH-2 devient plus intéressante au niveau cantonal. Néanmoins, à cette échelle il convient de préciser qu'une donnée manque : l'espérance de vie à la naissance. Nous prendrons donc ici la valeur départementale pour chaque canton, faute de mieux.

On s'aperçoit alors que des disparités plus fortes interviennent entre territoires, allant d'un niveau d'IDH-2 élevé (supérieur à 0,800 dans les cantons d'Olivet ou Saint-Avertin) à un niveau relativement faible (à peine supérieur à 0,500 à Mézières-en-Brenne, par exemple). Une première cartographie nous permet d'y voir un peu plus clair sur la répartition de ce développement humain (cf. carte gauche ci-après). On constate que les cantons urbains semblent concentrer les niveaux élevés d'IDH. Inversement, les zones rurales semblent avoir tendance à se caractériser par des niveaux d'IDH relativement faibles (et de fait, les revenus et les niveaux de formation y sont globalement moins élevés). Mais ces derniers cantons sont par définition moins peuplés, ce qui peut également fausser la représentation que l'on se fait du territoire. Un exercice intéressant (carte droite) peut alors consister à établir un cartogramme en fonction de la population cantonale (la surface des cantons devient alors proportionnelle à leur nombre d'habitant).



L'IDH-2 de la région Centre et de ses cantons en 1999



2. L'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) et son application délicate

Au milieu des années 1990, le PNUD a décidé d'élaborer, en complément de l'IDH, un indice synthétique permettant de mesurer la pauvreté : l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH).

Comme pour le développement humain, les experts du PNUD sont partis du postulat selon lequel la pauvreté humaine ne pouvait pas se réduire à une simple donnée (monétaire ou autre).

Par contre, l'IPH se différencie de l'IDH par deux points essentiels :

- d'une part, il mesure des aspects négatifs, des carences dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'IDH. C'est la raison pour laquelle l'IPH fonctionne en sens inverse de l'IDH (plus l'IPH est faible, moins la pauvreté est importante... et mieux c'est).
- d'autre part, les experts du PNUD ont pensé dès l'origine à mettre en place deux systèmes de calcul de la pauvreté humaine : l'un adapté aux pays riches et l'autre aux pays plus pauvres – partant de l'idée selon laquelle la pauvreté ne se caractérise pas de la même manière selon le niveau de développement moyen des pays étudiés. La version de l'IPH adaptée aux pays industrialisés est généralement intitulée IPH-2 : c'est bien entendu cette seconde version qui fera l'objet de notre attention ici.

2.1. L'IPH-2 : définition, contenu et résultats internationaux

Les experts du PNUD ont proposé de considérer la pauvreté comme une sorte de « négatif » (ou « image renversée ») du développement. L'IPH est donc construit selon les trois mêmes dimensions (à savoir la santé, l'éducation et le niveau de vie) auxquelles est ajoutée une quatrième dimension d'exclusion sociale concernant l'accès à l'emploi. La pauvreté humaine est donc considérée sous quatre aspects :

1. La difficulté à bénéficier d'une vie longue et saine, mesurée dans l'IPH par la probabilité à la naissance de ne pas atteindre 60 ans.
2. La difficulté d'accès aux connaissances, exprimée par le taux d'illettrisme des adultes (âgés de 16 à 65 ans). Il s'agit, plus précisément, de la « proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) ».
3. La difficulté d'accéder à un niveau de vie décent, mesurée ici par le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, équivalent à 50 % du revenu médian disponible des ménages par unité de consommation.
4. L'exclusion sociale est reflétée par le taux de chômage de longue durée (plus de douze mois) dans la population active (définition du Bureau International du Travail).

La méthode de calcul de l'IPH-2 est la suivante :

Dimensions de la pauvreté humaine	Indicateurs choisis	Définition de l'indicateur	Exemple : valeur France 2003
Longévité et santé	Probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans (P1)	<i>Il s'agit du complément à 100 de la probabilité de survie à 60 ans, plus communément utilisée (ou pourcentage de survivants à 60 ans pour une année donnée)</i>	9,8 %
Savoir, éducation	Taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans (P2)	<i>Proportion de la population adulte âgée de 16 à 65 ans se classant au niveau 1 de compréhension concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA)</i>	16,4 % (par défaut)
Niveau de vie	Taux de pauvreté monétaire (P3)	<i>Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (équivalent à 50 % du revenu médian disponible des ménages corrigé selon la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage)</i>	8,0 %
Exclusion sociale, travail	Taux de chômage de longue durée (P4)	<i>Pourcentage de la population active âgée de 15 ans et plus étant sans emploi depuis plus de douze mois (le chômage étant compris au sens du BIT c'est à dire en retenant trois critères : 1) le fait d'être totalement sans emploi, 2) d'être disponible pour travailler et 3) de rechercher activement un travail.</i>	4,2 %



$$\text{Indice de Pauvreté Humaine (IPH2)} = [1/4 (P1^3 + P2^3 + P3^3 + P4^3)]^{1/3}$$

L'IPH-2 est un chiffre compris entre 0 et 100.

Au niveau international, les pays du Nord de l'Europe se positionnent assez largement en tête du classement de l'IPH avec les plus faibles taux de pauvreté humaine (moins de 10 points).

La Suède, bonne première, gagne cinq places par rapport à son classement IDH, et... dix-neuf places par rapport au classement de PIB/hab ! Les Pays-Bas, la Finlande et le Danemark gagnent quant à eux neuf places avec l'IPH comparativement à l'IDH. Avec un IPH de 10,3, l'Allemagne fait elle aussi un bond en avant remarquable. Quant à la France, elle grappille six places, mais se retrouve cette fois-ci derrière l'Allemagne.

Il semble donc, au vu de ces résultats, que la tradition de protection sociale et de répartition des richesses propre à chaque pays joue un rôle non négligeable dans ces changements de classement. On n'est donc guère surpris de constater que, à l'opposé des pays du Nord traditionnellement « protecteurs », les pays anglo-saxons, plus libéraux, obtiennent en la matière de moins bons résultats. L'Australie, l'Irlande et les Etats-Unis ont par exemple tendance à nettement rétrograder dans le classement international en matière de pauvreté humaine comparativement aux classements de l'IDH. Et pour ces pays, l'écart se creuse davantage encore entre IPH et PIB/hab : les Etats-Unis passent par exemple de la quatrième place pour leur PIB/hab à la dix-

septième place pour leur niveau de pauvreté humaine : soit treize places de perdues. L'Irlande, second PIB/hab au monde, perd quatorze places !

		IPH-2	Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000-05)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte (% pop. 16-25 ans, 1994-2003)	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale, 1999-2000)	Class. IDH	Diff. IDH & IPH2
1	Suède	6,5	7,2	7,5	0,9	6,5	6	5
2	Norvège	7,0	8,4	7,8	0,3	6,4	1	-1
3	Pays-Bas	8,2	8,7	10,5	1,2	7,3	12	9
4	Finlande	8,2	9,7	10,4	2,2	5,4	13	9
5	Danemark	8,9	10,4	9,6	1,1	9,2	14	9
6	Allemagne	10,3	8,8	14,4	4,6	8,3	20	14
7	Suisse	11,0	7,8	15,9	1,1	9,3	7	0
8	Luxembourg	11,1	9,7	...	1,0	6,0	4	-4
9	Canada	11,3	8,1	14,6	0,8	12,8	5	-4
10	France	11,4	9,8	...	4,2	8,0	16	6
11	Espagne	11,6	8,7	...	4,5	10,1	21	10
12	Japon	11,7	7,1	...	1,8	11,8	11	-1
13	Belgique	12,4	9,4	18,4	3,7	8,0	9	-4
14	Australie	12,8	7,7	17,0	1,4	14,3	3	-11
15	Royaume-Uni	14,8	8,7	21,8	1,2	12,5	15	0
16	Irlande	15,2	8,7	22,6	1,6	12,3	8	-8
17	Etats-Unis	15,4	11,8	20,0	0,7	17,0	10	-7
18	Italie	29,9	7,8	47,0	5,1	12,7	18	0

Source : PNUD, 2005

Classement des nations en fonction de leur niveau de pauvreté humaine sur la période 2000-2005, selon l'IPH-2

2.2. L'IPH-2 de la région Centre

Le calcul régional de l'IPH présente des difficultés notables du fait de l'absence de régionalisation de certaines enquêtes nationales. Néanmoins, il est possible d'utiliser dans ses grandes lignes la méthode proposée par exemple en Nord-Pas de Calais. L'analyse se concentre sur l'année 2003, fournissant autant que possible des chiffres disponibles pour cette année, ou par défaut pour les années les plus proches.

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans : un résultat moyen

Signalons que l'année 2003 peut poser ici un problème de représentativité puisque cette année a été marquée par un pic de décès dû à la canicule estivale ; néanmoins les moins de 60 ans n'ont pas été très concernés par cet événement, ce qui limite les déformations potentielles liées à ce phénomène.

Cette année-là, un peu plus de 3 700 personnes de moins de 60 ans sont décédées en région Centre, et le taux de survie à 60 ans était d'environ 88,5%. Ce qui nous donne une probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans de 11,5%. Ce chiffre est supérieur à la moyenne française estimée par le PNUD (environ 10%) et à celle de la région Île-de-France (environ 9,5%). Néanmoins ce taux est inférieur à celui du Nord-Pas de Calais (13,1%). Pour mémoire, la région Centre se trouverait sensiblement au même niveau que les Etats-Unis dans le concert des nations.

		Probabilité de décéder avant 60 ans (%)			Probabilité de décéder avant 60 ans (%)
1	Islande	6,8	13	Allemagne	8,8
2	Japon	7,1	14	Nouvelle-Zélande	8,9
3	Suède	7,2	15	Autriche	9,1
4	Australie	7,7	16	Belgique	9,4
5	Suisse	7,8		Île-de-France	9,5*
6	Italie	7,8	17	Finlande	9,7
7	Canada	8,1	18	Luxembourg	9,7
8	Norvège	8,4	19	France	10,3 (9,8*)
9	Pays-Bas	8,7	20	Danemark	10,4
10	Espagne	8,7		Région Centre	11,5*
11	Royaume-Uni	8,7	21	Etats-Unis	11,8
12	Irlande	8,7		Nord-PDC	13,1**

Source : PNUD (2005) ; *Observatoire Régional de la Santé (ORS) Île-de-France pour 2003 ; **Gadrey et alii (2006) ; + estimations de l'Université de Tours pour la région Centre

La probabilité à la naissance de décéder avant 60 ans parmi les pays développés (période 2000-05) et en région Centre (2003)

L'illettrisme en région Centre : des données absentes...

L'illettrisme n'est malheureusement pas analysé à l'échelle de la région Centre. Précisons à ce propos que, même au niveau national, les enquêtes de l'INSEE et de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) n'utilisent pas tout à fait les mêmes méthodes et définitions que l'UNESCO pour définir et calculer l'illettrisme (données utilisées pour le calcul de l'IPH). Il nous faut donc nous contenter pour cette donnée du chiffre retenu pour la France (16,4%) qui est en fait une moyenne correspondant aux pays proches dans lesquels l'enquête internationale (ou un équivalent) a été menée.

Le chômage de longue durée : plutôt mieux que la moyenne française

En France, il y avait en 2003 42,9% de chômeurs de longue durée parmi le total des chômeurs (au sens du Bureau International du Travail). Avec un taux de chômage parmi la population active estimé cette même année à 9,8%, on obtient donc un pourcentage de chômeurs de longue durée parmi la population active de 4,2%.

En région Centre le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale ; il est estimé à 8,6% de la population active. Le taux de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 est sensiblement le même qu'au niveau national (27% en région contre 29% en 2003 en France métropolitaine¹⁹). Si on estime que la part des chômeurs de longue durée (au sens du BIT) est donc sensiblement la même en région Centre qu'au plan national (faute de données issues de l'enquête emploi régionalisée), on obtient alors une estimation de 3,7% de chômeurs de longue durée parmi la population active. Ce qui positionne la région à une place honorable dans le bilan mondial, légèrement devant la France (4,2%) et l'Île-de-France (4,5%).

¹⁹ Pour mémoire, le taux de chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 est généralement très inférieur au taux de chômage de longue durée parmi les chômeurs au sens du BIT. Faute d'enquête régionalisée fournissant pour 2003 des données sur les chômeurs longue durée parmi les chômeurs en région Centre (au sens du BIT), on applique donc ici le taux national, probablement très proche.

		Chômage de longue durée (% pop. active 2003)			Chômage de longue durée (% pop. active 2003)
1	Norvège	0,3	15	Japon	1,8
2	Islande	0,4	16	Portugal	2,0
3	Nouvelle-Zélande	0,6	17	Finlande	2,2
4	Etats-Unis	0,7	18	Hongrie	2,5
5	Canada	0,8		Région Centre	3,7
6	Suède	0,9	19	Belgique	3,7
7	Luxembourg	1,0		République Tchèque	3,9
8	Danemark	1,1		Nord-PDC	4,1 (en 2001)
9	Suisse	1,1	20	France	4,2
10	Pays-Bas	1,2	21	Île-de-France	4,5
11	Royaume-Uni	1,2	22	Espagne	4,5
12	Australie	1,4	23	Allemagne	4,6
13	Autriche	1,4	24	Italie	5,1
14	Irlande	1,6	25	Grèce	5,4

Source : PNUD (2005) ; INSEE (2005), Gadrey et alii (2006) et nos estimations pour la région Centre

Le taux de chômage de longue durée (au sens BIT) dans la population active de plus de 15 ans en région Centre et dans les pays développés en 2003

La population en dessous du seuil de pauvreté monétaire : un bon score, mais un mode d'estimation assez fragile

La dernière donnée à prendre en compte pour le calcul de l'IPH est le taux de pauvreté monétaire, c'est à dire le pourcentage de personnes vivant avec moins de 50 % du revenu médian disponible des ménages par unité de consommation.

Les données utilisées au niveau national sont celles issues de l'enquête revenus, malheureusement non régionalisées. Il nous faut donc, là encore, estimer de manière indirecte ce seuil de pauvreté monétaire, en nous appuyant sur les chiffres des bénéficiaires du RMI.

Au 1^{er} janvier 2004, il y avait en France 998 665 bénéficiaires du RMI, dont 31 327 en région Centre. Les bénéficiaires du RMI représentaient alors 3,7% de la population active française, et 2,8% de la population active de la région Centre. Avec un taux de pauvreté estimé pour la France à 8% par le PNUD en 2003, on peut estimer que le taux de pauvreté monétaire, s'il était proportionnel au taux de bénéficiaires du RMI, se situait en région Centre autour de 6%. Bien que très insatisfaisante, cette méthode d'estimation nous permet au moins d'avoir des éléments de comparaison avec le Nord-Pas de Calais. Si ces chiffres obtenus s'approchent de la vérité, cela signifie alors que le taux de pauvreté monétaire est relativement faible en région Centre : 6% contre 8% en France et 11,9% en Nord-Pas de Calais. Cela situerait la région à un niveau très honorable sur le plan international, sur le podium entre le Luxembourg et la Norvège.

		Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale)			Pop. en deçà du seuil de pauvreté monétaire (% population totale)
1	République Tchèque	4,9		Île-de-France	8,6* (3,7**)
2	Finlande	5,4	13	Danemark	9,2
3	Luxembourg	6,0	14	Suisse	9,3
	Région Centre	6,0	15	Espagne	10,1
4	Norvège	6,4	16	Japon	11,8
5	Suède	6,5		Nord-PDC	11,9*** (2001)
6	Slovaquie	7,0	17	Irlande	12,3
7	Pays-Bas	7,3	18	Estonie	12,4
8	France	8,0 (6,3*)	19	Royaume-Uni	12,5
9	Belgique	8,0	20	Italie	12,7
10	Autriche	8,0	21	Canada	12,8
11	Slovénie	8,2	22	Israël	13,5
12	Allemagne	8,3	23	Australie	14,3

Sources : PNUD (2005) + *INSEE-DGI (ERF 2001); ** avec taux de pauvreté France au lieu d'Île-de-France ; ***Gadrey et alii (2006) ; + nos calculs pour la région Centre

Taux de pauvreté monétaire en région Centre et dans quelques pays développés (2003)

L'IPH de la région Centre : proche de la moyenne française

L'IPH obtenu, en faisant la synthèse des 4 indicateurs évoqués ci-dessus, est de 11,6 soit un niveau de pauvreté humaine très proche de la moyenne française (11,4).

Globalement, l'IPH de la région Centre situerait cette dernière à un niveau entre la France et l'Espagne, autour de la 11^{ème} place mondiale. Par rapport au reste de la France, cet IPH régional se caractérise néanmoins par un faible taux de pauvreté monétaire (malgré les précautions qu'il convient de prendre concernant ce dernier indice du fait de son mode d'estimation approximatif). Le taux de chômage (et de chômage de longue durée) plus faible est également un atout de la région. Mais c'est dans le domaine du taux de survie à 60 ans que les choses sont un peu moins brillantes.

		IPH-2	Probabilité de décéder avant 60 ans (% cohorte 2000-05-)	Personnes ayant des difficultés à comprendre un texte	Chômage de longue durée (% pop. active 2003)	Pop. En deçà du seuil de pauvreté monétaire	IDH	Diff. IDH & IPH2
1	Suède	6,5	7,2	7,5	0,9	6,5	6	5
2	Norvège	7,0	8,4	7,8	0,3	6,4	1	-1
3	Pays-Bas	8,2	8,7	10,5	1,2	7,3	12	9
4	Finlande	8,2	9,7	10,4	2,2	5,4	13	9
5	Danemark	8,9	10,4	9,6	1,1	9,2	14	9
6	Allemagne	10,3	8,8	14,4	4,6	8,3	20	14
7	Suisse	11,0	7,8	15,9	1,1	9,3	7	0
8	Luxembourg	11,1	9,7	16,4	1,0	6,0	4	-4
9	Canada	11,3	8,1	14,6	0,8	12,8	5	-4
10	France	11,4 (11,3*)	9,8	16,4	4,2	8,0 (6,3*)	16	6
	Île-de-France	11,4 (11,1**)	9,5	16,4	4,5	8,3 (3,7**)	1	-9
	Région Centre	11,6	11,5	16,4	3,7	6,0	22	+11
11	Espagne	11,6	8,7	16,4	4,5	10,1	21	9
12	Japon	11,7	7,1	16,4	1,8	11,8	11	-2
13	Belgique	12,4	9,4	18,4	3,7	8,0	9	-5
	Nord-PDC	12,5	13,1	15,1	4,1	11,9	26	+13
14	Australie	12,8	7,7	17,0	1,4	14,3	3	-12
15	Royaume-Uni	14,8	8,7	21,8	1,2	12,5	15	-1
16	Irlande	15,2	8,7	22,6	1,6	12,3	8	-9
17	Etats-Unis	15,4	11,8	20,0	0,7	17,0	10	-8

Source : PNUD (2005), Gadrey et al. (2006) pour Nord-PDC + calculs de l'Université de Tours pour les régions Centre et Île-de-France. *résultats obtenus avec les chiffres INSEE de taux de pauvreté monétaire **avec seuil de pauvreté monétaire de la France au lieu d'Île-de-France

L'IPH-2 de quelques nations et régions développées (période 2000-05) et de la région Centre (2003)

Pour conclure, la région Centre gagne avec cet indicateur onze places dans la hiérarchie mondiale en comparaison de l'IDH. La comparaison avec l'Île-de-France est saisissante puisque cette dernière battait tous les records d'IDH et perd ici neuf places ; cela illustre à quel point le niveau de développement humain est à distinguer du niveau de pauvreté. Et en la matière, la région Centre s'en sort au final plutôt bien. Peut-être ce résultat encourageant est-il à mettre en parallèle, par exemple, à la relative homogénéité de répartition des revenus sur ce territoire ?

	Rapport inter-décile		Rapport inter-décile		
1	Bretagne	4,1	13	Lorraine	5,0
2	Pays de la Loire	4,1	14	Haute-Normandie	5,0
3	Bourgogne	4,4	15	Rhône-Alpes	5,0
4	Franche-Comté	4,4	16	Midi-Pyrénées	5,1
5	Centre	4,5		France de province	5,1
6	Poitou-Charentes	4,5	17	Picardie	5,2
7	Alsace	4,6		France métropolitaine	5,5
8	Auvergne	4,6	18	Nord - Pas-de-Calais	6,1
9	Basse-Normandie	4,6	19	Languedoc-Roussillon	6,9
10	Limousin	4,7	20	PACA	6,9
11	Aquitaine	4,8	21	Ile-de-France	7,2
12	Champagne-Ardenne	5,0	22	Corse	7,5

Source : INSEE, DGI – revenus fiscaux localisés des ménages

Rapport inter-décile (rapport entre 1^{er} et 9^{ème} décile) des revenus des ménages par unité de consommation parmi les régions françaises (2004)

II- Politiques régionales

Ce chapitre apporte un éclairage sur les premiers engagements de la Région en matière de développement durable. Cette analyse s'appuie sur la mise en œuvre des programmes annuels de développement durable mis en place depuis l'adoption de la charte régionale de développement durable en décembre 2003. Cette Charte s'inscrit elle-même dans le cadre du Projet Régional élaboré pour la période 2000-2010. Chacune des politiques régionales fait ainsi l'objet d'une présentation sommaire des objectifs poursuivis. Sont ensuite déclinées les actions les plus pertinentes en matière de développement durable. Sans rechercher l'exhaustivité, il s'agit d'illustrer concrètement l'engagement de la Région dans ce domaine. Ces exemples ont une valeur démonstrative et pédagogique. Ils peuvent utilement servir le débat et être source d'inspirations pour la construction de l'Agenda 21 régional. Les politiques régionales font également l'objet d'une analyse en terme de méthode d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Les critères d'analyse retenus sont ceux inscrits dans la charte régionale au titre de l'axe D : « ancrer le développement durable dans le quotidien de l'institution régionale ». La présentation par fiche des différentes politiques régionales se conclut par une partie consacrée aux enjeux et perspectives. Cette dernière partie permet de mettre en exergue les enjeux thématiques auxquels notre territoire est confronté et de proposer des premières pistes de réflexion soumises au débat.

Des thématiques particulières de par leur caractère transversal font l'objet d'une analyse spécifique, il s'agit des questions liées à l'émergence d'un pôle d'efficacité énergétique, au déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication, aux partenariats interrégionaux. Un chapitre est aussi consacré à l'organisation des services de la Région, et à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable de l'institution à travers ses directions fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances et Droit, Délégation Stratégie-Europe-Partenariat-Transversalité).

A - Le Projet Régional 2000-2010

Le Projet Régional, élaboré en 1999, s'inscrit dans un contexte national de renforcement de la décentralisation et d'émergence des pays et des agglomérations. Il fait référence à la naissance de la zone euro, au Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) et à l'évolution des fonds structurels européens pour la période 2000-2006.

L'état des lieux décrit l'espace régional et la situation sociale et économique.

Après avoir défini le contexte et l'état des lieux, le Projet Régional propose des principes et des priorités pour l'action :

- Les Principes :

- **le développement durable** : la politique régionale cherche à instaurer un avenir socialement équitable, économiquement viable et écologiquement vivable. Chacune des interventions de la Région doit respecter cet équilibre.
- **le renforcement du processus démocratique** : les principes de concertation conditionnent l'efficacité des actions conduites.
- **le renforcement de l'identité régionale** : **La promotion de l'identité régionale sera recherchée dans chacune des politiques. L'identité se construit collectivement par des projets.**

- **agir pour des partenariats fondés sur des intérêts communs : La région intervient principalement par sa capacité à fédérer. La mise en œuvre de sa politique passe par la contractualisation.**
- **le contrôle et l'évaluation : Chaque politique donnera lieu à un suivi et à une évaluation à mi parcours.**

- Les Priorités :

- **l'emploi et le développement économique :** créer les conditions d'un développement créateur d'emplois : contractualisation, actions de proximité, diversification, reconversions, financement, implantation de services publics, mise en réseau, promotion internationale, export, transfert de technologie.
- **l'éducation, la formation et la recherche :** individualisation des parcours, étude des besoins, secteurs émergents, évolution des métiers, environnement d'éducation et de formation, attractivité des universités, qualité des pôles de recherche, lien recherche – entreprises.
- **la culture :** accès du plus grand nombre, attractivité régionale, notoriété, réponse à l'exclusion, équilibre des territoires, mise en valeur du patrimoine.
- **la lutte contre l'exclusion :** insertion par l'économique, emplois associatifs, projets territoriaux contre l'exclusion, lutte contre l'échec scolaire, politiques culturelles, sportives et de loisirs.
- **un territoire solidaire, attractif et équilibré :** cohésion sociale et spatiale de la région, équilibre Nord/Sud/Axe ligérien, accessibilité des territoires avec une volonté forte de rééquilibrer le rail par rapport à la route, qualité de vie pour tous.
- **un environnement de qualité :** préserver et enrichir l'environnement naturel, prise en compte dans toutes les politiques, promotion des comportements en faveur de la préservation de l'environnement.
- **l'Europe et l'international :** mise en œuvre des politiques de l'Union, mobilité, intégration de la dimension européenne dans les politiques, coopération décentralisée.

Ces priorités ont donné naissance à toute une série d'actions et de politiques régionales, certaines menées de manière autonome ; d'autres ayant fait l'objet d'une contractualisation, soit dans le cadre du CPER, soit dans le cadre de conventions avec d'autres collectivités ou groupements de collectivités.

B - La Charte de développement durable de la Région Centre.

La Région s'est dotée dès décembre 2003 d'une charte régionale de développement durable. Fruit d'un débat riche et mobilisateur, elle a fait l'objet lors de son adoption d'un large consensus au sein de l'Assemblée régionale. Le CESR, la Conférence régionale de l'environnement, tout comme les services de la Région, ont apporté une large contribution à l'élaboration de ce texte.

Cette charte, base de l'engagement de la Région pour promouvoir dans le cadre de ses politiques le développement durable, constitue l'acte fondateur de la Région dans ce domaine.

Les termes de la Charte de Développement Durable de la Région Centre sont ici rappelés.

PREAMBULE

La notion de développement durable a été popularisée par le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Commission dite Brundtland, du nom de sa présidente (1987). C'est dans ce rapport Brundtland, « Notre Avenir à tous », qu'est proposée la définition la plus communément admise du développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cinq ans après, les nations se retrouveront autour de ce concept lors du Sommet de la Terre de Rio, en juin 1992.

Le développement durable recouvre les champs de nombreuses politiques. Il est aujourd'hui intégré aux objectifs des politiques de l'Union Européenne. Le Traité d'Amsterdam (octobre 1997) dispose en effet que « La Communauté a pour mission (...) de promouvoir, dans l'ensemble de la Communauté, un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques..., une croissance durable et non inflationniste..., un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement, le relèvement du niveau et de la qualité de vie ».

L'Etat, quant à lui, souhaite inscrire dans la Constitution quelques-uns des principes du développement durable. Il a par ailleurs arrêté en juin 2003 sa stratégie d'intervention en la matière.

L'ensemble de ces manifestations et textes internationaux ou nationaux ont, comme le Sommet de Johannesburg en 2002, consacré le rôle des collectivités locales dans la mise en oeuvre pratique des principes du développement durable. La Région Centre a donc pris le parti de s'engager concrètement, au nom de la solidarité entre les générations, en élaborant une Charte de développement durable.

Adossée au Projet régional 2000-2010 porteur de cette vision politique, dont elle se veut le prolongement naturel en tentant de préciser, dans une même orientation stratégique, la nécessité de conjuguer la solidarité des territoires, leur équilibre et leur attractivité, la Charte de développement durable est aussi une nouvelle manière de construire » et d'évaluer les politiques régionales. Par la consolidation ou le développement de méthodes de travail cherchant à mobiliser les habitants de notre région, à partager la connaissance des besoins, à optimiser les partenariats, cette Charte de développement durable est donc un document volontairement ouvert et didactique.

Alors que s'ouvre une nouvelle étape de la décentralisation, la Région Centre propose désormais aux habitants de s'approprier cette Charte de développement durable au nom des générations actuelles et futures et de la lutte contre tous types de discrimination.

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION CENTRE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Un territoire solidaire, garant d'une cohésion sociale

1 - Assurer les conditions d'une éducation et d'une culture pour tous

Le développement des potentiels humains suppose **la formation de tous** dans les meilleures conditions de confort, de sécurité, en visant à faciliter l'insertion, à valoriser les acquis par l'expérience, à lutter contre l'exclusion, à développer la citoyenneté et l'égalité homme-femme.

Ainsi, la Région Centre propose des actions favorisant l'ouverture des lycées vers l'extérieur. Par ailleurs, elle s'engage à poursuivre et renforcer, dans le cadre du Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle, son action en faveur d'une promotion et d'un développement de la qualification des personnes grâce à :

- la formation, tout au long de la vie, comme garante de l'épanouissement individuel et de la capacité à s'adapter aux évolutions socio-économiques,
- l'acquisition des savoirs de base, avec un dispositif de lutte contre l'illettrisme, l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication, et l'initiation, sous forme de modules intégrés aux formations, aux bonnes pratiques environnementales dans les différents secteurs professionnels, après définition de référentiels dans toutes les branches.

Chaque habitant de la région Centre, vivant en monde rural ou urbain, doit être en mesure de se déplacer pour accéder aux formations dont il a besoin.

Le développement individuel de la personne se construit également par **l'accès pour tous à la culture**. La Région Centre entend poursuivre son action dans ce domaine pour l'ensemble des habitants.

2 - Développer la prise de conscience des habitants

Le développement durable s'appuie également sur le **développement de la prise de conscience individuelle**.

Ainsi, la Région Centre favorise la connaissance des impacts environnementaux et sociaux des activités professionnelles et personnelles.

Au-delà de l'implication individuelle, le développement durable suppose une mobilisation collective des habitants dans un esprit de dialogue et de construction avec les pouvoirs publics. Cette mobilisation s'exprime déjà dans divers lieux de concertation, qu'il convient d'étendre et de pérenniser au travers notamment des activités associatives soutenues par la Région.

3 - Promouvoir la solidarité territoriale

L'aménagement du territoire régional doit s'appuyer sur le principe de **solidarité territoriale** afin de construire **un ensemble cohérent et équilibré**.

Aussi, la Région s'engage à poursuivre la prise en compte des particularités de son territoire et notamment les difficultés rencontrées au sud et au nord de la région, ainsi que la dynamique de l'axe ligérien.

4 - Développer la solidarité internationale

Le développement durable ne s'arrête pas aux frontières régionales.

La solidarité internationale pour la Région Centre revêt différentes formes. Elle se traduit par :

- le renforcement de son action en faveur de **la coopération décentralisée**, afin d'assurer un soutien au développement dans les pays du Sud notamment,
- l'appui aux **échanges internationaux** et notamment européens.

La Région conduit également des actions directement sur son territoire avec :

- le soutien à l'émergence de véritables filières de **commerce équitable**,

- la poursuite des actions de **lutte contre l'effet de serre** (énergies renouvelables, maîtrise de la consommation énergétique, ...),
- la mise en place d'actions de sensibilisation afin de mobiliser les habitants.

Un territoire équilibré, respectueux du patrimoine régional

5 - Mieux connaître et faire connaître les patrimoines

La Région s'engage à poursuivre, dans le cadre d'actions concertées, l'acquisition et la diffusion des connaissances pour que chaque citoyen soit conscient de la richesse des patrimoines naturels, culturels et des savoir-faire présents dans notre région.

6 - Mieux gérer et valoriser les ressources naturelles

C'est la géographie qui dicte les solidarités nécessaires de la gestion de l'eau. La Région poursuit, à ce titre, sa politique actuelle fondée sur ce constat.

La Région favorise également la gestion intégrée des ressources, des espaces et des espèces dans un souci de préserver la biodiversité.

Indissociable de la diversification des ressources, de l'amélioration de la qualité de l'air et de la promotion des énergies renouvelables, la maîtrise des consommations constitue une priorité de la politique « énergie » de la Région.

Le développement d'une économie basée sur les ressources naturelles est un enjeu à la fois économique et écologique. Dans ce cadre, la Région accompagne certains secteurs d'activités comme le tourisme nature, la filière bois, l'agriculture respectueuse de l'environnement, ...

7 - Améliorer la gestion des risques

Dans le respect des compétences des pouvoirs publics et notamment de l'Etat, la gestion des risques naturels, sanitaires et technologiques doit minimiser l'ampleur et l'irréversibilité de dommages potentiels sur les personnes, les biens et les équilibres environnementaux.

Aussi, la Région s'engage à poursuivre et à amplifier son effort en matière d'acquisition de connaissances et de leur diffusion, afin de développer les outils de **prévision**.

Elle accompagne également la mise en place d'outils de gestion en cas de crise (plan de secours « inondation », ...).

En s'appuyant sur les outils et démarches réglementaires ou contractuels, la Région participe à l'information et à la sensibilisation des acteurs économiques, des associations et des habitants, et ce, afin de promouvoir une véritable « conscience et culture du risque ».

La mise en place de modules spécifiques au sein des formations professionnelles et d'apprentissage contribue également à cet objectif de **prévention**.

La Région poursuit, par ailleurs, son soutien aux aménagements, en matière de **protection** contre les inondations notamment.

Le principe de précaution doit également être pris en compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques régionales.

Un territoire attractif, support d'un développement économique

8 - Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques

La Région Centre s'engage à poursuivre et renforcer ses actions en faveur d'une amélioration des performances environnementales et sociales du système économique et productif de la région, au travers d'opérations individuelles et collectives.

La Région entend donc inciter à la prise en compte des critères de développement durable, comme élément de la stratégie des entreprises, quel que soit le secteur d'activité (artisanat, services, industrie, agriculture).

La Région s'engage également à développer et renforcer son soutien à l'émergence d'une économie sociale et solidaire, en soutenant notamment le monde associatif, créateur d'emplois et d'activités nouvelles, répondant notamment aux évolutions structurelles de notre société, aux besoins émergents de nouveaux métiers.

9 - Favoriser l'innovation technologique et la recherche

La Région incite et conforte son soutien à l'innovation technologique, soucieuse du développement durable pour :

- améliorer les processus de production de demain (plus propres),
- promouvoir le développement d'une économie fondée sur l'exploitation des ressources naturelles respectueuse de l'environnement,
- maintenir et développer les activités économiques et l'emploi en région Centre.

En amont, la Région contribue au développement d'une recherche scientifique, au service du développement durable, tant dans le domaine technique ou technologique, que dans le domaine socio-économique, dans le respect du principe de précaution.

10 - Renforcer l'attractivité des territoires

L'attractivité du territoire régional s'appuie notamment sur l'amélioration de son accessibilité et sur la qualité des services offerts à la population et aux entreprises.

La Région s'engage donc à poursuivre ses actions en matière d'offre de logement, de déplacement et de transport, à favoriser la création ou la requalification de zones d'activités à forte qualité environnementale.

Elle veillera également à poursuivre sa politique en matière d'usages des technologies de l'information et de la communication, au bénéfice des entreprises et des particuliers.

11 - Améliorer les infrastructures et l'offre de déplacements

Une meilleure accessibilité du territoire régional repose sur la recherche d'un maillage plus équilibré des réseaux d'infrastructures et sur la possibilité d'offrir un choix entre les modes de déplacements.

La Région s'engage à poursuivre ses actions de modernisation et de mise en sécurité des infrastructures routières et ferroviaires, à privilégier la multimodalité et l'intermodalité pour les déplacements des personnes et des marchandises et à promouvoir auprès de ses partenaires la nécessité de réduire les nuisances environnementales.

Elle veillera à poursuivre son effort en faveur d'un meilleur équilibre entre le rail et la route dans ses interventions.

12 - Promouvoir des partenariats interrégionaux

Le développement d'une coopération interrégionale doit permettre de **gérer l'interdépendance, de capitaliser, de mutualiser les expériences et bonnes pratiques entre les territoires.**

Cette coopération apparaît de façon évidente et nécessaire sur des sujets tels que :

- le traitement des déchets toxiques, du fait de l'absence de sites de traitement en région Centre,
- la pollution de l'air par l'ozone, et la gestion rationnelle des matériaux minéraux du fait de l'influence de l'Île de France,
- les déplacements et les transports.

Ancrer le développement durable dans le quotidien de l'institution régionale : une méthode de travail au service du développement durable

La mise en oeuvre d'une politique régionale au service du développement durable demande l'implication de l'ensemble des acteurs concernés : élus, services, et partenaires.

Cette implication se traduit par une évolution des comportements et méthodes de travail de chacun. L'institution régionale doit, à ce titre, **développer une politique d'exemplarité** (pratiques internes et actions sous maîtrise d'ouvrage notamment).

13 - Impliquer les habitants

Une politique au service du développement durable demande **une implication des habitants** dans l'élaboration des politiques régionales.

Elle requiert une prise de conscience de la responsabilité de chaque citoyen à s'impliquer dans les choix publics, et à être sensible aux enjeux de développement durable.

14 - Partager la connaissance des besoins

Le développement durable implique de répondre aux besoins, avant d'élargir une offre de biens, services, activités toujours plus larges. Il implique donc de connaître et d'apprécier les besoins d'aujourd'hui, mais aussi d'anticiper sur ceux de demain, ce qui requiert la confrontation de points de vue divers : la Région pose comme préalable à ses politiques, la **connaissance des besoins au travers de diagnostics** partagés à différentes échelles territoriales.

15 - Consolider les partenariats

Les politiques régionales doivent se construire dans le **cadre de partenariats consolidés** avec les acteurs régionaux, dans une volonté de **respect** des positions, connaissances et expertises de chacun, et un souci **d'écoute et d'échange avec l'ensemble des parties intéressées.**

Ainsi, la Région continue à privilégier la contractualisation des aides sur des objectifs partagés avec les acteurs locaux.

16 - Optimiser les moyens

Le développement durable impose une **optimisation et rationalisation des moyens**, notamment financiers. Il nécessite également de mieux utiliser les capacités de son personnel et d'offrir à chacun les moyens d'améliorer son expertise et ses connaissances au service du développement durable.

L'administration régionale doit favoriser les **collaborations** inter administrations permettant des expertises et analyses croisées des dossiers

17 - Intégrer de nouveaux critères d'éligibilité et d'analyse

L'intégration « environnement / social / économie » passe notamment par une vigilance sur **l'intégration de l'environnement dans les politiques régionales.**

Cette démarche concerne les projets portés par les bénéficiaires de la Région, mais également les pratiques internes des organismes ou structures bénéficiaires des aides régionales (comme les organismes culturels et sportifs, de formation et d'enseignement, de recherche, les entreprises privées ou les structures publiques).

Elle entend également développer la culture et les outils permettant d'intégrer dans l'examen des dossiers, les éléments allant vers des analyses en coût global (investissements, coûts de fonctionnement, de maintenance et de fin de vie).

18 - Développer les démarches d'évaluation

S'engager pour un développement durable, c'est s'inscrire dans une démarche d'**amélioration continue**, qui se construit progressivement au fil des étapes d'évaluation.

Une évaluation périodique, des politiques régionales au regard de leurs effets et prise en compte de critères de développement durable est construite de manière transversale et participative. Cette évaluation permet de mesurer le respect des engagements pris par la Région au titre de la présente Charte.

Les principes proposés dans la Charte de Développement Durable de la Région Centre ont été mis en œuvre à travers les politiques, les pratiques et l'organisation du travail de l'institution.

C- Organisation générale de l'Institution et responsabilités sectorielles

Les politiques régionales bénéficient régulièrement des travaux du CESR et de la consultation de Conférences d'acteurs représentatifs (CORET, COPE, CREDD, Conférence du Tourisme, Groupes de travail du PRDF...). Certains documents stratégiques font l'objet de phases de concertation élargies à travers de forums organisés sur l'ensemble de la région.

Les délibérations des élus sont préparées au sein des Commissions thématiques. Les décisions sont prises en Session Plénière pour les plus importantes et en Commission Plénière pour les engagements courants.

L'Exécutif de la Région regroupe 15 Vice Présidents, autour de Michel SAPIN, Président, de la Région Centre qui s'appuient sur le travail des services de la Région.

Les services de la Région emploient près de 500 personnes pour la mise en œuvre des politiques régionales, tandis que d'ici le début de l'année 2008, environ 2300 personnels des lycées les rejoindront.

Les services sont organisés en 6 Directions Générales Déléguées, animées par le Directeur Général des Services qui s'appuie aussi directement sur le Secrétariat Général et sur la Délégation Stratégie-Europe-Partenariat-Transversalité.

Le Président de la Région bénéficie du soutien direct des Conseillers du Cabinet, animé par le Directeur de Cabinet qui a aussi la responsabilité de la Communication externe.

La mise en œuvre des responsabilités de la Région s'élabore essentiellement au sein des Directions Générales Déléguées suivantes :

- La Direction Générale Déléguée à l'Éducation et à la Formation
- La Direction Générale Déléguée à l'Innovation, à l'Économie et à l'Emploi
- La Direction Générale Déléguée à l'Aménagement, aux Déplacements et au Développement Durable
- La Direction Générale Déléguée à la Culture et au Sport

Elles bénéficient du support des directions fonctionnelles :

- La Direction Générale Déléguée des Ressources Humaines
- La Direction Générale Déléguée Finances et Droit
- Le Secrétariat Général (Documentation, Informatique, services généraux, service de l'assemblée, Accueil...)

Et mènent conjointement des actions transversales en s'appuyant sur la Délégation Stratégie-Europe-Partenariat-Transversalité.

Dans les pages qui vont suivre, nous allons passer en revue, par grande Directions sectorielles, l'ensemble des politiques menées par la Région Centre. Il ne s'agira pas d'être exhaustif, mais de montrer, à travers des exemples, comment la démarche de développement durable est intégrée, puis de situer quelques enjeux majeurs.

D - Le secteur Education et Formation.

Les responsabilités de la Région concernant les lycées, la formation professionnelle, l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales ont suscité le regroupement des services qui s'y consacrent au sein de la Direction générale de l'Education et de la Formation.

Le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) constitue le support stratégique des politiques qui s'élaborent dans ce champ.

Résultat d'une démarche participative dont la Région a pris l'initiative en 2002, le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) est l'expression de la volonté régionale d'établir pour l'ensemble de la population active de la région Centre une stratégie de professionnalisation. Le plan proposé s'inscrit dans la perspective de la formation tout au long de la vie et dans une logique de développement durable. Il propose deux objectifs, qui sont à relier de façon étroite aux perspectives ouvertes par la décentralisation et les avancées de la négociation interprofessionnelle :

- La recherche de la sécurité professionnelle pour l'ensemble de la population active de la région Centre ;
- La mobilisation des organisations et dispositifs qui, en région Centre, interviennent dans le champ de la formation tout au long de la vie.

Dans une première partie sont rappelés le cadre juridique du PRDF, ainsi que les différentes étapes des travaux préparatoires réalisées depuis un an.

La seconde partie présente de manière synthétique la situation de la région Centre en matière de qualification des personnes et de dispositifs de formation professionnelle. La diminution potentielle de la population active, différenciée selon les secteurs et les territoires, conduira, en liaison avec la transformation des métiers et de l'organisation du travail notamment liées aux nouvelles technologies, à de profondes modifications de la situation du marché de l'emploi et de la relation formation-emploi, qu'il importe d'anticiper.

La région Centre a depuis plusieurs décennies un dispositif de formation professionnelle répondant correctement au marché du travail. Cette cohérence disparaît aujourd'hui : le niveau de formation et de qualification initiale devient un handicap, la formation continue touche faiblement les personnes peu qualifiées et peu les TPE et PME. En outre, la région subit une « exportation » nette de bacheliers. Face à ces constats, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de professionnalisation constituent un enjeu prioritaire.

La troisième partie formule des propositions pour répondre à cet enjeu.

Le PRDF institue un dispositif permanent de pilotage, affirme un principe directeur, et propose quatre orientations stratégiques :

- ⇒ **privilégier et accompagner les démarches territoriales de développement durable**
- ⇒ **améliorer pour tous le niveau de qualification et les compétences**
- ⇒ **moderniser et mettre en synergie les dispositifs de formation**
- ⇒ **garantir un service d'information, de conseil et d'accompagnement à l'ensemble de la population régionale**

Les actions prioritaires envisagées seront progressivement structurées par les instances permanentes mises en place et formalisées tant sur le plan juridique que financier. Ils font l'objet d'un Document Opérationnel de Programmation intégrant les aspects contractuels et financiers

La Direction Générale Education Formation s'appuie sur un groupe d'experts et bénéficie en particulier des travaux du GIP Alfacentre, notamment des analyses de l'Observatoire Régional Emploi Formation (ORFE).

Une des actions prioritaires du PRDF (AP 7) concerne la mise en œuvre du développement durable dans la sphère éducation-formation et est conçue dans une approche nécessairement transversale au regard des autres actions et dans la droite ligne de la charte de développement durable. Elle débouche sur des propositions qui font/feront l'objet de mise en œuvre dans les directions opérationnelles de la DGFE.

Les nouvelles compétences issues de l'acte II de la décentralisation renforcent le rôle incontournable de la Région d'une part en tant que coordonnateur des politiques de formation et de financeur d'autre part. L'action régionale s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Régional de Développement de la Formation.

La politique régionale de la formation professionnelle continue vise en priorité les personnes rencontrant des difficultés d'emploi ou d'insertion du fait de l'insuffisance ou de l'inadaptation de leur qualification. Elle soutient également les personnes pour lesquelles la maîtrise des savoirs de base nécessaires à la vie quotidienne et professionnelle (y compris les TIC) est insuffisante.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Par nature, la politique régionale dans ce domaine s'inscrit dans une démarche de développement durable. En effet, les publics cibles (demandeurs d'emploi, jeunes en difficulté,...), la démarche (diagnostic partagé, évaluation...) et les finalités de l'action régionale (qualification tout au long de la vie, insertion des demandeurs d'emploi, sécurisation des parcours, mixage des publics,...) relèvent d'une démarche de développement durable.

Néanmoins dans le cadre de sa procédure d'achats de formations sous forme d'appel d'offres la Région a souhaité renforcer son engagement. Ainsi dès 2005, les partenaires ont été invités à intégrer dans leurs offres de formation un **module de sensibilisation** au développement durable. A partir de 2006, ce module de sensibilisation a été complété par la mise en place du dispositif « **visa éco-citoyens** » au titre des savoirs de base

Concernant l'appel à projets relatif à l'achat d'actions de formations pour les années 2007 et 2008, la Région a précisé ses attentes sur le contenu du module « sensibilisation au développement durable ». Plusieurs thèmes sont abordés dans la prestation :

- **Les actes de la vie quotidienne visant à préserver les ressources naturelles** (les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau...) ;
- **Les actes visant à limiter les pollutions** (la gestion raisonnée des pesticides et autres substances chimiques dans le jardin, la gestion des déchets ménagers, l'utilisation des produits ménagers, la conduite automobile éco-citoyenne, les déplacements alternatifs...) ;
- **Les actes visant la prise en compte préventive de la santé** (les produits issus de l'agriculture biologique, les conduites à risques, les modes de cuisson préservant la qualité des aliments, la ventilation de la maison...) ;
- **Les actes de consommation citoyenne** (les produits issus de filières courtes, les produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, la saisonnalité des aliments...) ;
- **La place de l'individu dans le système** (la place du bénéficiaire dans l'entreprise, la place de l'entreprise dans le système économique, la place de la France dans le monde...) ;
- **Les moyens de la sécurisation des parcours** (la VAE, le bilan de compétences, le droit à la formation, les contrats de travail, l'Accord National Interprofessionnel, le rôle du CHSCT et des délégués du personnel

en entreprise, l'accueil des travailleurs handicapés, l'égalité homme/femme, lutte contre les discriminations...).

Cette sensibilisation donne ainsi lieu à un module de 7 à 10 heures.

Au-delà de ce module de sensibilisation au développement durable qui concerne l'ensemble des secteurs d'activités présents en région Centre, certaines filières professionnelles ont fait l'objet d'une sollicitation particulière.

La filière « Alimentation, hôtellerie, restauration, tourisme » a ainsi été invitée à développer un contenu pédagogique sur des thématiques relatives aux **performances environnementales des hébergements touristiques** (les référentiels des éco labels et autres marques pour les services d'hébergement, la gestion de l'énergie et de l'eau dans les équipements touristiques, la place des énergies renouvelables...), **aux produits alimentaires** (produits issus du commerce équitable ou équivalent, produits issus de l'agriculture biologique ou équivalent, saisonnalité des aliments...) , **aux performances environnementales des matériels** (savoir choisir les appareils de cuisson et de lavage, étiquette énergie) et la **gestion des déchets** (de cuisine et d'emballage).

La filière « bâtiments et travaux publics », quant à elle, est mobilisée sur plusieurs thématiques telles que **la gestion de l'énergie** (réglementation thermique RT 2005 en vigueur, traitement des ponts thermiques, gestion de la ventilation naturelle assistée, matériaux isolants, qualité des parois vitrées, construction bioclimatique...), **la gestion de l'eau** (techniques pour la récupération des eaux de pluie, connaissance des équipements sanitaires économes, technique de mise en œuvre d'un assainissement autonome, mise en œuvre d'une toiture végétalisée...), **la gestion des déchets** (tri sélectif des déchets de chantier, suivi des déchets), **la mise en œuvre de matériaux et produits alternatifs** (techniques de construction bois, techniques de construction à isolation répartie, mise en œuvre d'une isolation naturelle, performances environnementales et sanitaires des peintures et revêtements de sol).

La filière « transport et logistique » intègre également dans son offre de formation des principes de développement durable sur plusieurs thèmes tels que **la performance environnementale des véhicules** (normes d'émission de polluants et de CO2 des véhicules PL et VL, modes de carburation alternatifs et conditions techniques et réglementaires d'utilisation), **la multi modalité** (transport combiné, connaissance des pratiques visant à transborder un contenant d'un mode de transport à un autre), **la gestion des déchets** (gestion des déchets issus de l'entretien des véhicules, gestion des déchets d'emballages logistiques), **la conduite** (règles de l'éco-conduite, règles de sécurité routière).

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

La politique régionale en matière de formation professionnelle s'inscrit dans une démarche participative. L'élaboration du PRDF s'est inspirée de ce principe. Sa mise en œuvre et son suivi également. Ainsi 8 groupes de travail ont été installés afin de suivre et d'évaluer les actions inscrites au PRDF. Un groupe dédié à la thématique du développement durable a été instauré. Lieu d'échanges et de partages de connaissances et d'expériences, il doit permettre d'assurer une diffusion et une mutualisation des bonnes pratiques dans ce domaine.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

Les enjeux majeurs de cette politique s'inscrivent notamment dans le pilier social du développement durable :

- inscrire la formation comme un effort tout au long de la vie en renforçant l'articulation entre formation initiale et formation continue,

- articuler la relation emploi-formation afin de tenir compte de la conjoncture économique, de ses mutations, de l'évolution des métiers et des emplois,
- affirmer le rôle de la formation comme un élément fort du développement des ressources humaines afin d'accompagner les évolutions sociales et les mutations économiques du territoire régional.
- fédérer l'ensemble des acteurs de la formation pour mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et de professionnalisation des ressources humaines

La formation contribue à diminuer la précarité dans les parcours professionnels et joue un rôle déterminant dans la lutte contre les exclusions. A ce titre, il est essentiel de renforcer les actions préventives (anticipation des mutations économiques) mais aussi de conforter les dispositifs destinés aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les lois de décentralisation ont confié à la Région le soin d'accompagner le développement de l'apprentissage. Au total, la région Centre comprend **37 centres de formation d'apprentis** (CFA) accueillant près de **18 500 jeunes**. Cette politique s'inscrit dans une démarche de développement durable avec la volonté d'offrir aux jeunes une formation initiale de qualité leur permettant d'évoluer tout au long de leur futur parcours professionnel. Elle doit aussi répondre aux besoins de l'économie régionale en terme de création et de reprise d'entreprises. La politique régionale de l'apprentissage s'organise autour de deux thèmes majeurs : **l'élévation du niveau de qualification** et **l'accompagnement du jeune notamment en difficulté pendant son parcours de formation**.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique régionale de l'apprentissage constitue par nature un engagement de développement durable notamment sur les volets social et économique. Les principes retenus par la Région (élévation du niveau de qualification et accompagnement des jeunes notamment en difficulté pendant son parcours de formation) le prouvent.

La politique volontariste de la Région en matière d'élévation du niveau de qualification et d'accompagnement des jeunes en difficulté, s'est traduite en 2006 par la refonte du dispositif de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis. Cette refonte s'est inscrite dans le cadre d'une démarche participative associant tous les partenaires de l'apprentissage.

Le nouveau dispositif s'inscrit dans une démarche qualitative forte et vise à :

- encourager l'élévation des niveaux de qualification afin de permettre aux jeunes d'évoluer plus facilement tout au long de leur vie professionnelle,
- accompagner les publics en grandes difficultés afin de leur offrir un premier niveau de qualification et combattre ainsi la précarité,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins,
- soutenir le développement des compétences tutorales des entreprises dans l'accueil de l'apprenti et dans le suivi de son parcours de formation en lien avec le CFA.

La Région s'est également engagée, depuis 2006, à renforcer son implication dans ce domaine en favorisant les initiatives dans le domaine de l'environnement.

Ainsi en partenariat avec le groupe CFA du bâtiment (5 CFA en région Centre) une réflexion a été engagée sur les thèmes de la **gestion des déchets et des économies d'énergie**. Le CFA du bâtiment du Loiret a été, par ailleurs, le **premier CFA certifié ISO 14001 en France**. Les conditions d'une généralisation d'une démarche de certification à l'ensemble des CFA du bâtiment sont à l'étude. A noter également l'installation d'un chauffe-eau solaire pour les besoins en eau chaude sanitaire du CFA du bâtiment de Châteauroux.

Par ailleurs, les établissements proposant des formations dans le secteur « automobile » vont être invités à s'engager dans la démarche de labellisation « Relais-Vert Auto » (gestion des déchets).

Le **développement de l'agriculture biologique** est également un axe privilégié par la politique régionale. L'objectif est double : sensibiliser le jeune à la qualité de son alimentation et à l'environnement et permettre à la filière biologique de notre région de se développer. Le but est de servir **300 000 repas** comprenant un certain nombre de produits biologiques dès 2007 dans les CFA bâtiment et d'étendre cette action à terme à tous les CFA comprenant un service de restauration pour atteindre **1 million de repas par an**.

La Région poursuit également une politique volontariste d'égalité des chances avec plusieurs dispositifs : le TER apprenti qui favorise la mobilité des jeunes pour préparer leur formation, le chéquier CLARC et « Aux Arts Apprentis » qui visent à faciliter l'accès des jeunes à la culture.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

Tout comme la politique régionale en matière de formation professionnelle continue, la politique de l'apprentissage s'inscrit dans une démarche participative intégrée au PRDF.

Cette démarche participative revêt une attention toute particulière dans la mesure où les professionnels sont fortement impliqués que ce soit dans la gestion des établissements ou dans le contenu des formations.

3. - PERSPECTIVES ET ENJEUX

La politique régionale doit répondre à un développement qualitatif de l'apprentissage à travers :

- l'élévation des niveaux de qualification,
- la diversification de l'offre de formation,
- l'accompagnement du jeune pendant son parcours de formation
- le renforcement du lien pédagogique avec l'entreprise formatrice

L'élévation du niveau de qualification donnera aux jeunes un socle de connaissance et de compétences qui leur permettra d'évoluer dans les meilleures conditions pendant leur futur parcours professionnel. Il est visé un objectif de 50% de jeunes dans des formations de niveau IV et au-delà à l'horizon 2010.

Les **jeunes en très grande difficulté** constituent dans ce cadre une **cible prioritaire**. La politique régionale s'est ainsi fixée comme objectif de **réduire de 50% le nombre de jeunes abandonnant les dispositifs de formation initiale** avant d'avoir obtenu un premier niveau de qualification. Elle proposera ainsi à tout jeune « décrocheur » une nouvelle possibilité d'obtenir ce premier niveau de qualification (**apprentissage « nouvelle chance »**). Les entreprises seront encouragées à recruter des jeunes en difficulté notamment à travers les accords de branches avec les professions et le dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis.

La question de la **mixité** reste aussi un enjeu prioritaire.

L'accès à l'apprentissage pour les jeunes handicapés sera renforcé dans une démarche de partenariat avec l'AGEFIPH, les professions et le CFA Spécialisé du CREAMI (accessibilité des bâtiments, suivi des jeunes, adaptation des parcours de formations).

La politique régionale de l'apprentissage s'inscrira également dans une dynamique de développement des formations liées aux **technologies de l'environnement** dans le domaine de l'énergie en partenariat avec les branches professionnelles. Dans ce cadre,

un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Installation et maintenance des systèmes solaires et photovoltaïques » sera mis en place en 2007 ou 2008.

Par ailleurs, la Région va étudier avec les CFA de l'artisanat la création de modules de formation sur la préparation des produits issus de l'agriculture biologique pour les apprentis préparant des métiers de bouche.

La politique d'égalité des chances va être renforcée avec en particulier l'extension aux apprentis en 2007 du dispositif Trans' Europe Centre et de l'aide aux premiers équipements professionnels.

La région Centre compte **120 000 lycéens, 404 établissements recevant du public pour 106 établissements publics sur 2 millions de m²**. L'action de la Région en faveur des lycées englobe un champ d'intervention très varié en complément de la construction et l'entretien des bâtiments : actions en faveur de l'égalité des chances, développement de la mobilité des lycéens, soutien à des actions de prévention et activités pédagogiques pour le bien-être des lycéens.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mettre en oeuvre la qualité environnementale dans les constructions et les équipements

La mise en oeuvre au niveau des lycées du développement durable appelle une autre manière d'envisager l'acte de construire. La Région introduit désormais des critères de qualité environnementale dans ses programmes de construction. Cette démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) est retenue pour différentes opérations comme la reconstruction des ateliers du lycée Maréchal Leclerc à Saint Jean de la Ruelle, la construction d'un gymnase au lycée Jacques Monod à Saint Jean de Braye et le lycée en Forêt de Montargis. Le nouvel EPLEFPA du Cher au Subdray s'inscrit également dans cette démarche.

Les services de la Direction compétente élaborent actuellement un document particulier afin de généraliser ce type d'opérations : le **guide qualité pour des constructions durables (GQCD)**. Le volet environnemental de ce cahier constitue une spécificité régionale et une première nationale.

A noter également une action spécifique en matière de déchets. La Région est signataire de la **charte des déchets du bâtiment dans l'Indre** dont l'objectif est d'optimiser la gestion des déchets de chantier. Cette charte sera appliquée sur deux opérations pilotes dans ce département. Elle pourrait faire l'objet d'une généralisation à l'ensemble du territoire régional.

Enfin, en matière d'équipements mobiliers ou liés à la restauration, l'ensemble de la commande publique intègre des critères de performances environnementales.

Améliorer les performances énergétiques

La meilleure connaissance des aspects énergétiques du patrimoine bâti des lycées permettra à moyen terme de proposer des programmes de travaux pertinents. Ainsi 12 audits énergétiques ont été conduits sur 12 établissements. Ils permettront d'identifier les travaux prioritaires et d'optimiser le rapport coût/efficacité d'une telle opération. Le **bilan des consommations énergétiques de chaque lycée** est également disponible. Il constitue un état initial des consommations énergétiques pour l'évaluation des actions futures. Dans le cadre du projet phare « Faire de la région Centre un pôle européen d'efficacité énergétique » différentes actions ont été initiées : inventaire des chaufferies en vue d'une analyse d'opportunité de substitution par énergie bois, réflexion sur le solaire thermique pour les lycées disposant d'un internat, réflexion sur la mise en place d'un programme d'équipement solaire photovoltaïque, mobilisation de la communauté éducative sur les économies d'énergie notamment par la constitution d'un réseau d'éco-délégués dont autant d'actions menées par la Région au titre de son engagement pour faire de la région Centre un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique.

Enfin un **vade-mecum de la performance énergétique** appliquée aux lycées a été rédigé à l'attention des services opérationnels afin de généraliser et homogénéiser les relations maître d'ouvrage/concepteurs.

Renforcer l'ouverture culturelle des lycéens

Afin de sensibiliser les lycéens et les apprentis aux différents événements culturels ayant lieu en région Centre et pour favoriser **l'accès du plus grand nombre de jeunes à la culture**, la Région poursuit plusieurs actions en direction de ce jeune public comme le chéquier « Clarc » avec les 480 partenaires culturels, « Aux Arts Lycéens » ouvert à compter de cette rentrée scolaire aux apprentis des CFA, « Lycéens au cinéma », « Lycéens et Théâtre contemporain » et l'accueil en résidence d'artistes dans les lycées d'enseignement général, technique et agricole.

Poursuivre et intensifier les politiques d'égalité des chances

Alors que le pouvoir d'achat de beaucoup régresse, alors que le chômage marginalise de plus en plus de personnes, la **gratuité de l'accès au service public** et plus particulièrement à l'éducation apparaît clairement comme l'un des moyens indispensables à l'émergence de l'égalité des chances. Après avoir mis en place **la gratuité des livres scolaires** pour tous les élèves, la Région Centre a accentué cette politique volontariste en mettant à disposition des élèves de certaines sections professionnelles des manuels scolaires non transmissibles « les consommables » et en offrant **une aide pour l'achat du premier équipement** des élèves entrant en sections professionnelles.

Le câblage des lycées et les équipements mis à disposition permettent à l'ensemble des lycéens d'utiliser les technologies de l'information et de la communication dans leurs programmes éducatifs. Un dispositif expérimental d'appui aux devoirs est mis en œuvre en faveur des lycéens connaissant de grosses difficultés.

D'une manière générale, des mesures spécifiques concernant les jeunes devant faire face à des difficultés devraient être mises en œuvre.

Dynamiser la vie des lycéens

Le Conseil régional place les 120 000 lycéens au cœur de ses préoccupations et veut résolument leur offrir toutes les chances de réussite et d'accès à la culture. Pour cela plusieurs actions de prévention et de soutien sont financées ainsi que des actions pédagogiques :

- Actions de prévention et de soutien des lycéens

La Région Centre participe à l'aide aux jeunes en difficulté en finançant des Points Ecoute dans l'agglomération orléanaise, des aides pédagogiques à domicile pour les lycéens malades et une journée de réflexion et de partage avec les lycéens et les membres de la communauté éducative pour la lutte contre le SIDA et les autres dépendances.

- Activités pédagogiques

La Région a adopté en octobre 2006 un nouveau dispositif d'accompagnement des initiatives des lycéens : « Lycéens Citoyens ». Riche de l'expérience du dispositif des ANPS (Aides Négociées pour Projets Spécifiques), le dispositif « Lycéens Citoyens » promeut le renforcement de l'égalité des chances dans l'accès aux arts, à la culture, et le développement d'un comportement citoyen. La thématique du développement durable occupe une place de choix dans le cadre de ce nouveau dispositif avec notamment une bonification importante des projets qui s'inscriront dans le cadre de cette thématique.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

La communauté éducative, qui comprend les parents d'élèves, l'équipe de direction, les travailleurs ouvriers de services et les lycéens, fait l'objet d'une forte mobilisation. Elle est régulièrement mobilisée ou interrogée sur les orientations de la politique régionale. Le dispositif « jeunes éco-citoyens » a été défini dans cet esprit par exemple.

Les **conseils d'administration des lycées** sont les lieux privilégiés de l'implication de la communauté éducative. Les proviseurs et gestionnaires sont particulièrement mobilisés **à travers des groupes de travail** dont l'un d'eux concerne le **développement durable et la performance énergétique**.

Les **critères d'éligibilité** existent au travers de **l'éco-conditionnalité des aides**, d'autant plus présente depuis la refonte de la dotation de fonctionnement et des aides à l'enseignement privé. Les critères d'analyse existent sur le plan de la dimension énergétique et de la HQE.

Des **indicateurs d'évaluation** sont proposés pour l'élaboration et le suivi des marchés publics grâce à la certification ISO 9001. L'enquête énergie sera le point de départ de la création d'un observatoire de la consommation énergétique.

Le chantier reste néanmoins ouvert pour l'élaboration d'**indicateurs de coût global**.

3. LES PERSPECTIVES ET ENJEUX

Afin de mieux prendre en compte la dimension développement durable, la Région doit, dans ce domaine, répondre à plusieurs enjeux :

➤ **L'égalité des chances pour l'ensemble des jeunes des lycées**

La Région met en œuvre des programmes d'actions visant à donner aux jeunes la possibilité de suivre leurs études dans de bonnes conditions :

- Gratuité des manuels, séjours éducatifs à l'étranger, aide au premier équipement, etc.
- Initiatives en matière de soutien scolaire et de lutte contre les décrochages.
- Aide apportée aux jeunes à l'occasion des rentrées scolaires (opération « Assure ta rentrée »).
- Accès de tous aux technologies de l'information et de la communication par le câblage des lycées.
- Information de tous les jeunes sur les métiers et les différentes filières pour y accéder à travers l'organisation des salons et forums.

L'ensemble de ces initiatives vise à conforter l'enjeu social des politiques éducatives mises en œuvre par la Région dans les lycées de l'Education nationale et de l'Agriculture.

➤ **la performance énergétique** : un **schéma directeur de l'énergie** sera élaboré pour le parc des lycées avec la définition d'objectifs de consommation. Le prochain PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) proposé en octobre

2007 intégrera les engagements régionaux en matière d'objectifs de consommation et d'utilisation des énergies renouvelables ;

- la généralisation de **critères environnementaux** dans le choix des projets immobiliers et des concepteurs en application du nouveau code des marchés publics et du règlement intérieur de la commande publique adopté en novembre 2006 ;
- la prise en compte du **handicap** en tout genre (lutte contre le décrochage scolaire, l'inclusion sociale, accessibilité des bâtiments...) ;
- **la mobilisation de la communauté éducative** sur diverses thématiques du développement durable : agenda 21 des lycées, opérations lycées propres, campagne DISPLAY, contenu des repas ;
- **la formation des agents des lycées** aux éco gestes et du personnel régional en général au développement durable ;
- le changement des modes d'intervention au niveau de la **restauration** : respect de l'engagement régional en matière d'OGM, valorisation et réduction du volume des déchets, réduction du volume des conditionnements, réduction de la consommation en eau, réduction de la consommation énergétique, amélioration de l'achat et de l'utilisation des produits lessiviels, incitation à consommer des produits de qualité et labellisés.

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et aux libertés locales la Région dispose de compétences dans le domaine des formations du secteur sanitaire et social. La Région Centre a donc en charge le financement de 3 établissements du secteur social. Ces établissements délivrent des diplômes de moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistant de service social, technicien de l'intervention sociale et familiale.

La Région finance également 17 établissements agréés pour dispenser des formations dans le secteur sanitaire et para-médical. Ces établissements regroupent 49 centres de formation qui forment aux métiers de sage-femme, infirmière, aide-soignante, masseur kinésithérapeute, technicien d'analyses biomédicales, ambulancier, puéricultrice, manipulateur, d'électroradiologie, cadre de santé. On dénombre 4 355 étudiants, élèves ou stagiaires, inscrits dans ces établissements.

En complément de cette intervention sur les équipements, la Région accompagne les étudiants. Elle s'est ainsi dotée d'un dispositif d'aides financières attribuées aux élèves et étudiants.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place de la mesure phare « Former 10 000 personnels soignants, médico-sociaux et de l'aide à domicile » constitue face aux besoins du territoire un premier engagement en matière de développement durable. En effet, les besoins présents et à venir en matière de santé, notamment en milieu rural, sont importants. Cette mesure d'anticipation des besoins s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

La compétence qu'exerce dorénavant la Région sur ces établissements, dont elle n'est pourtant pas propriétaire, lui confère certaines responsabilités. Dans ce cadre, la Région a engagé un état des lieux patrimonial afin d'identifier les besoins que ce soit en matière d'immobilier ou en terme d'équipements pédagogiques. La question « énergie » pourra occuper une place centrale dans le programme prévisionnel d'investissement (PPI) qu'il conviendra d'élaborer.

Enfin, la gestion du dispositif d'aides financières des élèves et étudiants des secteurs sanitaire et social, à travers la mise en place d'un système extranet, vise à réduire de manière importante la production de papiers et à simplifier la procédure d'agrément de ces bourses pour les étudiants.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

Dans le cadre plus global du Plan Régional de Développement des Formations un groupe spécifique a été créé (groupe 4) s'agissant des formations sanitaires et sociales. Il réunit l'ensemble des acteurs de ces différentes filières. Il a pour objectif **de définir dans une logique de partenariat le schéma régional de développement des formations sanitaires et sociales**. Ce schéma prospectif sera présenté en session d'octobre 2007. Il définira à l'horizon des 5 à 10 ans les besoins en matière de formation dans ce domaine. Il disposera d'un **dispositif d'évaluation** afin de suivre la mise en œuvre de ce schéma et sa pertinence.

La Région a, par ailleurs, adhéré au GRSP (Groupe régional de santé publique). Cette structure est un GIP qui réunit les administrations de l'Etat et ses établissements publics (ARH, URCAM) ainsi que les Départements et les groupements de communes qui le souhaitent. Ce GIP est chargé d'animer la politique de santé publique et d'en assurer une déclinaison territoriale par appels à projets. Ce **lieu d'échanges et de mutualisation d'expériences** permettra de nourrir la politique régionale.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

Le **vieillessement de la population** nécessite une réponse adaptée en termes d'offre de santé. La mesure phare engagée par la Région apporte dans le domaine de la formation des professionnels de santé une première réponse à cet enjeu. L'effort devra être poursuivi.

Il paraît également nécessaire d'**articuler la politique régionale en lien avec les compétences des Départements** afin de répondre, dans les meilleures conditions, à la demande des territoires. Cette mise en cohérence pourra associer les professionnels de santé.

E – Le secteur Culture et Sport

CULTURE

La Région attache au développement culturel, facteur essentiel d'épanouissement personnel et de cohésion sociale, une importance toute particulière. Elle intervient de façon ciblée dans chacun des grands domaines de l'action publique culturelle : les œuvres, les publics et les pratiques artistiques.

Au titre de sa politique des œuvres, la Région porte un ensemble d'actions et de projets visant à favoriser un dialogue fécond entre création et patrimoine (Centre International d'Art et de Nature de Chaumont sur Loire, Centre International des Musiques Anciennes et Contemporaines de Tours...).

Sa politique des publics est destinée à favoriser le développement de l'offre culturelle artistique régionale et le meilleur accès de tous à la culture.

La Région poursuit également ses efforts en vue de développer les pratiques artistiques, tant amateurs que professionnelles. Elle soutient les dispositifs favorisant la professionnalisation des jeunes artistes.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le nouveau dispositif de **développement territorial de la culture**, adopté en juin 2006, vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional ainsi que le meilleur accès de tous à la culture. Le soutien aux **théâtres de ville**, aux **saisons culturelles** et à **l'équipement des structures itinérantes** s'inscrit dans ce cadre et répond à la volonté régionale d'un maillage efficace du territoire régional.

Les **Cinémobiles**, dont la gestion est confiée à l'Agence Centre Images, concourent également à promouvoir, dans les zones rurales et périurbaines, un meilleur accès de tous à une offre cinématographique de qualité.

L'action régionale en faveur de la valorisation du patrimoine historique concourt également à promouvoir un développement durable du territoire régional. A ce titre le partenariat avec la Fondation du Patrimoine, que ce soit en matière de patrimoine culturel de proximité ou de patrimoine bâti non protégé, contribue à la préservation de la richesse patrimoniale de notre région.

La politique dite « des publics », avec notamment **le chéquier CLARC**, concourt à assurer une diffusion culturelle qui facilite l'accès du plus grand nombre, et des jeunes en particulier, à la culture. L'opération portée par Centre Images : **Lycéens au Cinéma** participe également de cette même ambition : 10 000 lycéens bénéficient de ce dispositif chaque année. Par ailleurs, le développement des pratiques artistiques amateurs contribue à l'épanouissement personnel. La réussite de l'opération « **Aux arts lycéens et apprentis !** » en est une parfaite illustration.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

La région s'est dotée d'un **outil spécifique** afin de développer un certain nombre de missions qui concourent à la mise en œuvre de la politique culturelle régionale. **Culture O Centre** assure ainsi pour le compte de la Région les missions suivantes :

- observatoire de la vie culturelle régionale
- information et formation des acteurs culturels

- conseils aux collectivités locales et associations culturelles en matière d'organisation de manifestations culturelles et le cas échéant un soutien logistique.

La Région dispose ainsi d'un **outil d'évaluation participatif** auquel les principaux partenaires culturels sont associés.

Cette Agence est dotée d'un conseil d'orientation qui, par sa composition, permet une **implication forte des acteurs culturels** de la Région et une **consolidation des partenariats**.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

L'action culturelle régionale doit poursuivre ses efforts afin d'irriguer l'ensemble du territoire régional. Le dispositif de **développement territorial de la culture** devra contribuer à ce maillage harmonieux de l'ensemble de la région.

Le renforcement des initiatives qui permettent **un accès du plus grand nombre à la culture** constitue également un enjeu des prochaines années. **Le public jeune** bénéficiera d'une attention tout particulière qui sera accentuée au cours des prochaines années. D'autres publics devront faire l'objet d'une préoccupation renforcée : il s'agit des « **publics empêchés** » (personnes handicapées, milieu hospitalier, carcéral,...).

Enfin, la question de **la professionnalisation des pratiques** constitue une des priorités régionales qui s'adresse aux amateurs et aux jeunes artistes. De nombreux dispositifs de soutien existent déjà. Ils seront poursuivis et élargis. A ce titre un **groupe de réflexion dédié** a été constitué dans le cadre des groupes de travail liés à la mise en œuvre et au suivi du **PRDF (groupe 8)**. Il dressera, en partenariat avec l'Agence Culture O Centre, des propositions dans les domaines de la formation dans un souci **d'insertion professionnelle et de professionnalisation des acteurs** de la culture.

La politique « sport et jeunesse » de la Région Centre doit contribuer à l'épanouissement de la jeunesse du territoire régional.

Elle vise à soutenir la pratique du sport de haut niveau, à développer les actions en faveur de la jeunesse, à structurer les pratiques sportives fédérales et à construire ou rénover des équipements sportifs structurants.

Les politiques territoriales contribuent également au développement des pratiques sportives dans la mesure où depuis 2005 la politique de soutien régional aux installations sportives s'inscrit dans ce cadre.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le **CREPS** (centre régional d'éducation populaire et sportive) installé à Bourges constitue pour la région un outil de promotion remarquable. Il joue un rôle de premier plan en matière de handicaps. C'est en effet un **pôle ressources national** concernant la thématique « **sport et handicaps** ».

Il soutient également le développement de la vie associative sportive. En effet les fédérations nationales, les comités régionaux et départementaux ou les associations locales y trouvent les meilleures conditions pour organiser des stages de détection, de préparation ou de formation de leurs dirigeants bénévoles ou de leur encadrement technique.

Par ailleurs, la Région s'est fixée comme objectif de finaliser avec l'ensemble des ligues sportives un **contrat d'objectif triennal**. La prise en compte de la dimension sociale et culturelle du sport et le développement de la cohésion sociale à travers les pratiques sportives figurent au premier plan des objectifs assignés à ces contrats de partenariats. Ces contrats sont le support d'une action destinée aux jeunes défavorisées « **Fais nous rêver** » qui concourt à promouvoir auprès des jeunes en milieu défavorisé des bienfaits de la pratique sportive avec **la participation des clubs sportifs de haut niveau**.

La Région est, enfin, partenaire de l'action conduite par l'Etat, concernant la promotion des femmes dans le milieu sportif (promotion des femmes dirigeantes, pratiques sportives,...)

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

La Région est la 1^{ère} Région à avoir installé une **Conférence régionale du sport** qui regroupe l'ensemble des acteurs du monde sportif (Etat, collectivités, mouvement sportif,...). Ce lieu constitue **un espace d'échanges et de partage des connaissances et d'évaluation des besoins** du territoire régional. Il peut également constituer un lieu de consolidation et de coordination des politiques publiques conduites dans ce domaine. Cette conférence pourrait, à terme, devenir **un outil d'évaluation** des politiques régionales. Point qui reste à développer dans les pratiques régionales.

Le **partenariat** est un élément constitutif de la définition et de la mise en œuvre de la politique régionale. Les contrats d'objectifs avec les ligues en sont une parfaite illustration.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans les années à venir, la Région poursuivra sa politique de concertation avec l'ensemble des acteurs du sport au sein de la Conférence Régionale du Sport. Elle ouvrira le chantier d'une réflexion sur un développement équilibré et durable de son territoire sportif et devra répondre à certains enjeux territoriaux :

- contribuer au resserrement du **lien social**,
- contribuer à la protection de l'espace naturel et au développement économique des territoires.

Elle continuera, à travers son soutien aux associations sportives, à prendre en compte la communauté d'accueil que constituent les clubs sportifs et leur rôle prépondérant dans **la lutte contre l'exclusion sociale**.

Le rôle du sport au service de **la promotion et de la protection de la santé** des personnes sera également un des éléments d'appréciation dans l'attribution de moyens, notamment dans le cadre du conventionnement qui lie les ligues et comités régionaux au Conseil régional.

Ces contrats permettront également de favoriser la prise en compte des **personnes handicapées** considérant que l'idée du « **sport pour tous** », c'est accepter toutes les formes de handicaps.

Enfin, cette contractualisation permettra de promouvoir **l'accès des femmes à la pratique sportive**, mais également aux postes à responsabilité tout comme celle des jeunes et leur implication dans la vie associative et les instances dirigeantes.

L'aide régionale accordée aux associations prendra en compte également la diversité des pratiques sportives régionales considérant qu'elles sont un élément du patrimoine.

La Région Centre accompagne de longue date une dynamique de territoires solidaires et a de ce fait réalisé une structuration complète de son territoire avec 32 pays, 8 agglomérations. Ces deux politiques sont complétés par les dispositifs Villes moyennes, Cœurs de village, et Fonds Sud. Le développement des politiques territoriales repose essentiellement sur le dialogue entre la Région et chacun des territoires : pays, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, départements... Le projet de territoire ainsi défini permet à la Région Centre de soutenir les programmes de développement durable favorisant l'intercommunalité, la création d'emplois et les services à la population dans le respect de l'environnement afin de promouvoir un développement solidaire, soutenir le monde rural, renforcer la requalification urbaine et protéger le patrimoine naturel et architectural. Par ailleurs, des publics spécifiques font l'objet d'une attention particulière: logement des jeunes, maisons de retraite, adaptation des logements pour personnes âgées.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique régionale d'aménagement du territoire se traduit essentiellement par la mise en place des contrats territoriaux, une intervention en faveur de la requalification des quartiers dits sensibles dans le cadre de ces mêmes contrats, et une action spécifique en faveur du logement notamment en milieu rural.

- **Les contrats territoriaux**

Les différentes étapes relatives à l'élaboration d'un contrat territorial relèvent d'une démarche de développement durable. La définition du projet de territoire qui prend la forme d'une charte de développement, charte fondée sur les potentialités du territoire concerné s'inspire, dans sa construction (analyse du territoire, concertation, participation,...), des principes du développement durable. Par ailleurs, la politique des contrats régionaux de pays et d'agglomération de seconde génération a intégré un certain nombre de critères dans ses règlements d'application afin de développer la prise en compte du développement durable dans ces politiques.

On peut ainsi citer l'obligation qui est faite aux collectivités pour la réalisation d'équipements d'un montant supérieur à 300 000 € de réaliser un **audit énergétique**. A ce jour plus de 40 audits ont été engagés. Par ailleurs, une bonification de 15% est accordée aux équipements et réalisations qui s'engagent dans une **démarche HQE** ou dont la **part bois** est significative. Près de 50 dossiers ont déjà bénéficié de ce dispositif. Enfin, la Région a mis en place dans le cadre des contrats une **démarche qualité environnementale pour les zones d'activités économiques**, avec intervention d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le projet dans la durée.

La thématique sociale fait également partie intégrante de ces contrats avec notamment la conduite par pays d'une **étude concernant les services à la population**.

En terme de gouvernance locale, la nouvelle génération des contrats met l'accent sur la participation et la concertation locale. Le rôle des **conseils de développement** est ainsi renforcé.

Les contrats d'agglomération comportent des thématiques obligatoires qui concourent à un développement durable : définition d'un **Plan Vert** à l'échelle de

l'agglomération, développement des **transports alternatifs** et mise en place d'un volet **foncier et logement**.

Les territoires de projets devront avant la présentation du bilan à mi-parcours délibérer sur les modalités de mise en œuvre d'un Agenda 21 sur leur territoire.

- **La requalification des quartiers** à travers la politique régionale de rénovation urbaine intègre également des principes qui concourent au développement durable. Ainsi les opérations soutenues par la Région doivent :
 - Proposer, dans la mesure du possible, la reconstruction du nombre de logements démolis
 - Renforcer la concertation et l'association des habitants
 - Améliorer la gestion de l'eau et de l'énergie
 - Améliorer le potentiel économique des quartiers
- **Le logement** à travers la politique des cœurs de village prend également en compte des critères de développement durable (énergie, part bois, aménagements pour vélos,...). La charte de qualité destinée aux maîtres d'œuvre notamment est en cours de réactualisation. Elle peut être l'occasion de sensibiliser ces professionnels à la question du développement durable que ce soit en termes d'habitat ou d'aménagement d'espaces publics. Dans le cadre de son soutien au maintien à domicile des personnes âgées et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, la Région encourage la solidarité entre générations.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

L'élaboration de la charte du pays ou de l'agglomération constitue un support d'échange et de **partage des connaissances** entre les différents acteurs du territoire. Elle permet à travers l'élaboration d'un diagnostic partagé de construire une véritable stratégie entre les différents acteurs locaux à laquelle la Région est associée.

La **logique du partenariat** est inhérente à cette politique. Que ce soit au niveau régional avec les différentes administrations publiques ou avec le niveau local dans la construction de la charte et du programme d'actions.

L'évaluation reste un chantier ouvert. Des outils méthodologiques ont été proposés aux pays dans le cadre de l'évaluation des contrats de 1^{ère} génération. Ces outils ont notamment permis de définir dans le cadre de la seconde génération de contrats des outils de suivi et d'évaluation des actions (fiche action avec identification d'indicateurs de performance).

En ce qui concerne **les critères d'éligibilité** des projets, la question énergétique (audit énergie, HQE et bois) est au cœur des préoccupations de la Région. Son champ d'application pourrait s'élargir à l'avenir, ainsi que celui lié aux questions sociales, insuffisamment traitées.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

En 2007, la Région ouvrira le chantier de préparation des contrats territoriaux de 3^{ème} génération, cette question du développement durable sera au cœur de la problématique. Elle doit dans un premier temps répondre à certains enjeux territoriaux :

- maintenir et diversifier l'occupation des territoires
- anticiper la mutation des territoires

- promouvoir l'accès pour tous aux services de proximité notamment et les équipements culturels, sportifs,...
- valoriser le patrimoine sous toutes ses formes (naturel, culturel, architectural,..)

Cette nouvelle étape de la politique régionale en matière d'aménagement du territoire doit être l'occasion de :

- construire les contrats territoriaux comme de véritables Agendas 21 locaux ;
- renforcer les capacités d'ingénierie présentes et disponibles sur le territoire ;
- orienter les programmes d'actions sur de nouveaux champs d'intervention à travers notamment une meilleure prise en compte des aspects sociaux et environnementaux ;
- développer la dimension énergie de ces programmes actions, enjeu majeur du développement du territoire (éco-conditionnalité des aides,....).

Ces orientations vont de pair avec un accompagnement accru des territoires, via des actions de sensibilisation des acteurs (conseils de développement, agents de développement des pays, personnels des agglomérations et des communautés de communes).

Elles ont vocation, dans l'esprit, à être diffusées à l'ensemble des projets de développement territorial, comme par exemple les contrats de villes moyennes, ou le fonds de développement du sud « équipements structurants ».

Dans le domaine du logement, la Région favorisera :

- la lutte contre l'étalement urbain, en incitant à l'intensification des réflexions sur les questions foncières, tant à l'échelle des agglomérations que des départements, et en introduisant des critères de qualité pour accompagner les extensions urbaines ;
- le développement de l'habitat durable, à privilégier dans les différentes politiques, notamment Cœurs de Village, hébergements pour personnes âgées, fonds logement des agglomérations, conventions Région-Départements...

L'intervention de la Région dans ce domaine s'articule autour de 4 grands domaines d'intervention :

- le pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique
- la valorisation des ressources régionales que sont l'eau, l'air, le patrimoine et les déchets spéciaux notamment
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- la Loire

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Par nature cette politique s'inscrit dans le cadre d'un développement durable du territoire. Néanmoins certains faits marquants sont à souligner.

- La thématique de **l'énergie** occupe une place de choix au titre du budget de l'environnement avec un quasi-doublement des crédits consacrés à cette action en 2007. Cette action s'inscrit dans le cadre le mesure phare « **Faire de la région Centre un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique** ».
- La poursuite de la politique régionale des **contrats de bassins**, démarche intégrée de gestion de l'eau, en partenariat avec les Agences de l'eau dans le cadre du Contrat de projets au titre du volet territorial.
- Le soutien aux **Parcs Naturels Régionaux** dont la démarche s'inscrit dans une logique de développement durable. En effet le programme de développement proposé par ces territoires s'appuie sur la valorisation des patrimoines dans toutes leurs composantes (naturel, culturel et bâti). Que ce soit en terme de contenu ou de méthode ces territoires d'excellence sont des références en matière de développement durable. Au titre de la valorisation du patrimoine naturel on peut également souligner le soutien de la Région au **Conservatoire du Patrimoine naturel** de la région Centre. Cette association gère actuellement près de 2 000 hectares d'espaces naturels d'une grande valeur patrimoniale dont près de la moitié en pleine propriété. Ces espaces constituent pour la région une « réserve » de biodiversité dont il faut préserver la qualité et augmenter, autant que faire se peut, la superficie.
- On peut également souligner le soutien permanent de la Région au tissu associatif à travers la mise en place d'un nouveau dispositif : les **conventions vertes**. Ce conventionnement, inscrit dans la durée (3 ans), promeut une éducation à l'environnement pour un développement durable. Cet accompagnement s'inscrit, pour la Région, dans une démarche de professionnalisation des acteurs. Le projet d'**Ecopole** s'inscrit dans cette démarche.

Par ailleurs la Région a initié, en lien avec la Région des Pays de la Loire, la mise en place d'une structure de gestion du label relatif à l'inscription du Val de Loire au patrimoine de l'Humanité : **la Mission Val de Loire**. Cette structure prend la forme d'un syndicat mixte ouvert. Elle est chargée de gérer le label « Val de Loire – Patrimoine Mondial » pour le compte de l'Etat. Elle assure un rôle de promotion du territoire, fédère les acteurs et initie des actions innovantes.

- Enfin, on peut souligner l'effort permanent de la Région en matière de **réduction du risque inondation** avec la poursuite du financement des travaux conduits en matière de **renforcement des levées et de restauration du lit de la Loire**.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

La Région a installé dès 1991 la Conférence régionale de l'environnement afin d'associer les acteurs de l'environnement à la définition de la politique régionale. Cette instance a été modifiée dans sa composition et ses missions afin de mieux prendre en compte le développement durable dans la politique régionale de l'environnement. Ainsi rebaptisée **Conférence régionale de l'environnement pour un développement durable**, cette instance, composée de 64 membres qui offrent une large tribune aux associations notamment, peut participer à l'évaluation environnementale des politiques régionales et apporter toute contribution à leur définition.

Lieu d'échanges, de mutualisation des expériences, c'est également un outil d'évaluation sur lequel il convient de s'appuyer. Elle doit dans le cadre de ce projet d'Agenda 21 régional jouer un rôle particulier.

Par ailleurs, la Région souhaite se doter d'outils spécifiques afin d'une part de disposer d'une information précise et actualisée en matière d'environnement et de créer d'autre part un lieu d'échange et de coordination des politiques publiques. La création, dans un premier temps, de **deux observatoires (patrimoine naturel et énergie)** répondra à ces questions.

Le **dispositif d'évaluation**, en cours d'élaboration, concernant le nouveau contrat de projets Etat-Région complété par celui relatif à la nouvelle génération des fonds européens pour la période 2007-2013 apportera des éléments d'appréciation quant à la pertinence et l'efficacité des politiques dans ce domaine. La Région proposera, en lien avec la CREDD, un processus spécifique quant aux politiques qui ne relèvent pas de ces deux démarches.

3. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le diagnostic territorial présenté dans la première partie de ce document met clairement en évidence les enjeux environnementaux auxquels notre territoire reste confronté. Ils peuvent être ici rappelés :

- participer à la lutte contre le changement climatique
- préserver la biodiversité
- améliorer la qualité des eaux afin d'atteindre le bon état écologique à l'horizon 2015 dans le cadre de la directive cadre sur l'eau
- maîtriser la production et la gestion des déchets en développant des actions de prévention afin de réduire à la source cette production
- maîtriser les risques naturels (inondations notamment) mais également technologiques

La politique régionale répond, en partie, à ces enjeux. Son engagement dans une politique volontariste en matière de **maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables** est une première illustration. Cet engagement sera poursuivi et amplifié dans la mesure du possible. Cet effort sera accompagné de la mise en place d'un **Plan régional de la Qualité de l'Air**, document pour lequel **les transports, source importante de production de gaz à effet de serre**, feront l'objet de recommandations particulières.

La nouvelle stratégie en matière de **valorisation du patrimoine naturel** offre un cadre d'intervention rénové destiné à mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs.

La poursuite de la mise en place des **contrats de bassins** avec pour objectif de **couvrir à l'horizon de l'actuel CPER l'intégralité du territoire régional par une procédure de SAGE** ou similaire contribuera à atteindre le bon état écologique des eaux.

La mise en place sous l'égide de la Région, d'un **nouveau Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD)** contribuera au développement d'actions préventives afin de réduire à la source la production de déchets.

La signature d'un **nouveau contrat de projets interrégional Loire** permettra de poursuivre l'action engagée depuis plus de 10 ans sur la gestion du risque inondation. **La réduction de la vulnérabilité du secteur économique** constituera une priorité de ce nouveau programme.

Par ailleurs, l'année 2007 sera marquée par la mise en place d'un dispositif de **soutien** aux collectivités locales qui souhaitent s'engager dans **la mise en place d'un Agenda 21 local**. Un appel à projets pour les encourager à développer l'usage de techniques alternatives « **les Eco-projets** » sera également proposé. Pour cette année 2007, le thème de l'eau a été retenu. Cette opération au-delà des effets attendus en matière de réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement peut permettre de **faire émerger une filière économique dans le domaine des éco-produits**.

Enfin, des actions de préfiguration de l'Ecopole seront conduites dès cette année. Le projet d'**observatoire régional du patrimoine naturel** et la définition d'un **programme triennal de formation** constituent les actions emblématiques de 2007.

L'exercice de la responsabilité « transport » de la région Centre est devenu plein et entier à l'occasion du transfert de compétence sur les services TER intervenu, en application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le 1^{er} janvier 2002. Désormais, la Région dispose institutionnellement de l'essentiel des leviers permettant de développer une stratégie en matière de déplacements.

Afin d'initier cette nouvelle étape, plus ambitieuse mais réaliste, de la mise en œuvre de sa compétence en matière de transport régional de voyageurs et notamment d'optimiser le report modal de la route sur le rail, la Région a élaboré en 2006 une stratégie renouvelée de développement de l'offre de transport collectif de voyageurs et des circulations douces.

Cette démarche répond au souci de la Région de privilégier la stratégie et par la suite l'action dans son propre domaine de compétence.

Les trois enjeux majeurs de la Région en matière de transports collectifs et des circulations douces sont donc les suivants :

- la recherche d'un développement équilibré du territoire régional en favorisant l'homogénéisation des temps d'accès et des niveaux de service,
- le renforcement de l'ouverture et du rayonnement de la Région Centre au sein de la dynamique de développement nationale et européenne,
- la promotion d'un développement durable en favorisant l'utilisation des transports collectifs et des circulations douces de façon à réduire l'émission de gaz à effet de serre et autres pollutions locales.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique régionale en faveur des TER répond, par nature, à une politique de développement durable. Les efforts engagés depuis de nombreuses années par la Région porte aujourd'hui ses fruits avec plus de 90 000 voyageurs par jour.

Une des priorités régionales dans le domaine du développement durable au titre de la politique transport concerne l'élaboration d'un schéma de mise en **accessibilité** des réseaux de transport TER. La Région Centre a ainsi été identifiée comme Région pilote pour développer un outil d'analyse de mise en accessibilité dans le PREDIT. Cette action permettra d'élaborer une programmation de la mise en accessibilité. Elle sera d'abord testée sur 5 lignes SNCF de la région d'ici fin 2007 avant généralisation à l'ensemble des lignes. Le schéma doit être achevé dans 2 ans avec mise en accessibilité dans 10 ans. Cette question de l'accessibilité figurera dans les priorités de la nouvelle convention TER avec la SNCF pour la période 2007-2013.

La **question tarifaire** répond à l'enjeu social du développement durable. On peut ainsi noter la mise en œuvre de la mesure phare « Gratuité pour les chômeurs » dès 2005. L'action « Bac+ et TER apprenti » qui vise également à favoriser les jeunes complète cette action. On peut aussi citer l'action en faveur des déplacements domicile travail avec l'abonnement de travail sans limitation de distance.

Il existe aussi un système d'abonnements multi-modaux dont l'objectif est de simplifier l'utilisation des transports. Ainsi, le voyageur n'est titulaire que d'un seul titre de transport et peut utiliser le TER ou les transports urbains ou interurbains grâce à un

seul et unique support à carte (Agglomération de Tours, Département d'Indre-et-Loire, à venir agglomération d'Orléans et de Chartres).

Une tarification spécifique existe également pour la participation à des manifestations culturelles (Printemps de Bourges, Journée du patrimoine, Rencontre de l'Histoire...).

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

L'implication des habitants est réelle à travers les comités de ligne d'animation et de développement (CLAD). Ils sont composés d'élus, de syndicats et de représentants des usagers.

Le partage de la connaissance des besoins, nécessaire à une pleine réussite de la politique des transports, devrait être possible grâce à la mise en place d'un **observatoire des déplacements** dans le cadre d'un partenariat avec les autorités organisatrices des transports.

L'évaluation fait partie intégrante de l'action de la Direction. La convention TER dispose ainsi d'une série d'indicateurs. De nouveaux éléments seront proposés dans le cadre de la nouvelle convention : nombre de trains supprimés sur les axes sensibles, disponibilité du matériel, taux d'immobilisation du matériel, comptage des voyageurs, lutte anti-fraude...

Ces indicateurs sont mis à jour selon une périodicité qui varie en fonction de leur pertinence (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle).

3. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Quatre thématiques sont susceptibles d'être développées à l'avenir :

- La réflexion sur la mise en place d'un réseau de transport collectif multimodal coordonné en partenariat avec les autorités organisatrices. L'objectif est que chaque habitant se situe à une distance donnée (à fixer) d'un réseau de transport ;
- Le handicap : à travers la définition d'un schéma régional d'accessibilité (gares et trains) ;
- La tarification sociale afin d'améliorer l'égalité d'accès des habitants notamment en difficulté aux transports collectifs ;
- La multimodalité que ce soit au niveau régional ou interrégional.

G – Le secteur Economie, Innovation, Emploi

L'élaboration en 2005 du Schéma Régional de Développement Economique et Social a permis, à partir d'une large concertation des partenaires régionaux, et en grande cohérence avec le PRDF, de définir un cadre d'action sur l'ensemble des champs de responsabilité de ce secteur :

L'emploi est l'objectif majeur de ce schéma qui a été élaboré dans le respect de cinq principes directeurs :

- Le développement durable
- La valorisation des habitants de la région
- Le partenariat
- Une stratégie de développement adaptée aux territoires
- L'évaluation

Trois grandes ambitions structurent le plan de développement régional :

- **Une région innovante, qui renforce et valorise les compétences professionnelles de ses habitants par la formation et la recherche**
- **Une région entreprenante et solidaire**
- **Une région ouverte, attractive et respectueuse de l'environnement**

Le SRDES s'appuie sur un diagnostic des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités de la région Centre :

DES ATOUS A CONFORTER

Un réseau de transport dense mais des liaisons vers l'Est et les aéroports parisiens à développer, Une industrie forte et diversifiée mais peu organisée, Une agriculture puissante mais fortement liée aux évolutions de la politique agricole commune (PAC), Le commerce et l'artisanat : des secteurs essentiels à la vie et à l'attractivité des territoires..., Les services publics : un rôle majeur pour la performance des territoires

DES FAIBLESSES QUI DEMEURENT

Une identité en construction, Des créations d'entreprises insuffisantes et des dirigeants d'entreprises vieillissants, Un niveau de formation inférieur à la moyenne française, Des phénomènes d'exclusion persistants

DES MENACES A PRENDRE EN COMPTE

Une évolution démographique préoccupante, Une concurrence accrue des territoires et des risques de délocalisation, Une offre de soins insuffisante, Des disparités territoriales qui se creusent, Un développement qui fait peser des risques sur l'environnement

DES OPPORTUNITES A SAISIR

Des performances à renforcer et à valoriser en matière de recherche et de développement technologique, Le tourisme : un secteur à potentiel de

développement, L'environnement : levier de développement..., Le vieillissement de la population : de nombreux emplois à créer pour répondre aux besoins

Le SRDES décrit ensuite des enjeux et des orientations.

Les principales orientations stratégiques du SRDES complémentaires du PRDF :

- ⇒ **Orientation stratégique : Renforcer les capacités d'innovation de la région Centre**
 - potentiel de recherche publique et privée (personnels, équipes, équipements, programmes de recherche, politique de recherche appliquée)
 - interactions, coopération, réseau des acteurs de l'innovation (transfert de technologie, ingénierie de l'innovation, pôles d'excellence)

- ⇒ **Orientation stratégique : Accompagner la création, la reprise, l'accueil et le développement des entreprises**
 - dispositif en faveur de la création et la reprise d'entreprises (sensibilisation, conseil, pépinières, financement)
 - dispositif en faveur de la compétitivité et de la croissance (veille, investissements, appropriation des technologies, constitution de réseaux d'entreprises, animation des filières, aide à la définition de stratégies commerciales et technologiques)

- ⇒ **Orientation stratégique : Développer l'attractivité économique et sociale des territoires**
 - dispositif d'anticipation des mutations économiques (diagnostic territorial, recherche de repreneurs, ingénierie de projets, marketing du territoire, développement des activités de services aux personnes et de l'économie sociale et solidaire)
 - promotion d'une image attrayante et cohérente (stratégie de communication, de promotion et de projection, valorisation du cadre de vie, infrastructures d'accueil)
 - développement du tourisme durable

- ⇒ **Orientation stratégique : Favoriser l'ouverture internationale de la région Centre**
 - dispositif en faveur de l'export pour les entreprises
 - dispositif d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers et de mobilité internationale des habitants
 - coopération européenne et internationale des entreprises et des acteurs de la recherche

L'action de la Région dans ce domaine s'inscrit dorénavant dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et Social adopté en décembre 2005.

L'intervention de la Région concerne le développement de l'artisanat, le soutien aux entreprises industrielles et de services créatrices d'emplois, aux chômeurs créateurs d'entreprises. L'aide au secteur agricole promeut une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement. Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire régional reste à ce titre une priorité pour la Région.

La Région Centre compte, par ailleurs, 15 300 associations. Le nombre d'emplois des associations de la région Centre a plus que triplé depuis 15 ans. 6 388 d'entre elles emploient 52 924 salariés pour environ 35 000 emplois à temps plein. L'emploi associatif représente 6,5% de l'emploi régional. Près de 40% des associations concernent le domaine de l'animation, du sport et de l'éducation populaire.

Leur dynamisme économique et leur rôle en matière de cohésion sociale justifient, au titre du développement économique, le soutien régional dont elles bénéficient. Ce soutien se traduit par une aide à l'emploi durable créé, un renforcement des capacités financières et un accompagnement à l'émergence de micro-projets.

La lutte contre l'exclusion constitue, en matière économique et sociale, une priorité régionale. Cette volonté régionale se dessine à travers plusieurs dispositifs comme l'appui aux initiatives en direction des publics fragiles et défavorisés avec pour ces personnes un objectif de retour à l'emploi (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi).

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Au titre du développement des entreprises industrielles et de services

La Région a dans le cadre de la mise en place du Schéma régional de développement économique et social redéfini ses outils d'intervention et d'accompagnement des entreprises. Ce sont ainsi 5 nouveaux outils qui ont été définis. Ces nouveaux dispositifs s'inscrivent dans une logique de projets. Le **Contrat d'Appui au Projet (CAP)** devient ainsi un contrat d'objectifs entre la Région et le porteur de projets dans lequel sont inscrits **les contreparties sociales et environnementales** auxquelles l'entreprise s'engage. L'intervention régionale en matière de soutien aux entreprises s'articule autour de 12 objectifs à partir desquels la Région analyse à la fois l'entreprise et le projet proposé :

- **soutenir l'emploi durable**
- **soutenir la promotion sociale**
- **promouvoir l'égalité des chances**
- **concourir à l'amélioration des conditions de travail**
- **promouvoir les technologies propres et sobres**
- **favoriser l'éco-conception des produits**
- **favoriser la prise en compte de l'environnement dans le management de l'entreprise**

Parallèlement à ces 7 objectifs nouveaux, qui introduisent dans la politique régionale des notions fondatrices du développement durable, le projet doit également répondre à 5 objectifs économiques (consolidation de la structure financière de l'entreprise, élargissement des marchés de l'entreprise, accroissement de son niveau technologique, développement de l'innovation).

Au titre du développement l'artisanat

Des **actions collectives** menées par le secteur de l'artisanat ont été promues (pressing propre, relais vert auto, réflexe nature et Imprim'Vert). L'ensemble de ces actions est présenté dans un document de synthèse publié par la chambre régionale des métiers « Actions en faveur de l'environnement dans l'artisanat ».

La **question énergétique** fait l'objet d'une démarche spécifique de sensibilisation avec la publication d'un guide sur la « maîtrise de l'énergie dans l'artisanat ».

La **gestion des déchets** de l'artisanat pose un souci à la fois pour ces entreprises mais également pour les collectivités. Une opération pilote a été mise en place sur l'agglomération orléanaise afin d'ouvrir les déchetteries de l'agglomération aux artisans (gestion informatisée de la facturation, facilitation de l'accès...).

Une opération expérimentale (formation) en matière d'**adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie** a été proposée en 2005 et 2006. Elle répond aux obligations fixées par la loi du 11 février 2005 relative au handicap.

Une opération de **collecte des déchets toxiques en quantité dispersée** (DTQD) a été menée à titre expérimental dans l'Indre et Loire. Ces déchets sont produits de façon diffuse chez les ménages et chez les artisans, les commerces ou les entreprises du secteur tertiaire. D'après le Predama (Plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers et assimilés), leur gisement a été estimé à 13 500 tonnes par an.

En 2004, 209 tonnes de déchets toxiques ont été collectées sur toute la région Centre.

Au titre du développement de l'agriculture

L'agriculture biologique fait partie des priorités régionales. Ainsi la Région soutient le développement de filières particulières comme les filières céréales, porcines, fruits et légumes qui connaissent un fort potentiel dans notre région. La Région soutient, dans ce cadre, **l'aide à la certification**.

Par ailleurs, le nouveau dispositif **CAP Filières** intègre dans sa mise en œuvre une triple dimension sociale, économique et environnementale. A titre d'exemple, les projets d'investissements concernant **la construction de bâtiments** pour les filières élevage devront **promouvoir la construction bois**.

L'énergie fait également partie intégrante des priorités régionales. Un guide de la maîtrise de l'énergie dans les serres est en cours de réalisation.

Le soutien régional aux **politiques d'installation** en agriculture s'inscrit également dans le cadre de la politique régionale de développement durable. Quatre actions majeures sont ainsi développées :

- l'identification précoce des cédants,
- l'accompagnement des projets individuels,
- la communication sur les métiers de l'agriculture,
- l'accompagnement de l'installation pluriactive.

On peut également noter l'accompagnement de la Région à la mise en place de **l'écocertification des forêts** avec le soutien de l'association PEFC.

Enfin, la Région s'engage à promouvoir une filière élevage sans OGM.

Au titre du développement du secteur associatif

Le dispositif **CAP'ASSO** (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif) a été institué en 2004. Ce dispositif vise à soutenir les projets d'activité intégrant **la création et/ou la consolidation d'emplois**. Plus particulièrement, il doit permettre au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois, en offrant à des personnes, et notamment **des jeunes**, un emploi à contrat à durée indéterminée. De nombreux domaines sont concernés tels que le secteur social, le sport, la culture, le tourisme, l'environnement, l'éducation populaire ou la coopération décentralisée.

Le montant de l'aide régionale varie de 6 000 € à 60 000 € en fonction de la durée du projet. La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable. Ce dispositif de soutien aux associations est complété par des interventions ciblées dans le cadre des politiques de l'environnement, de la culture et du sport.

L'intervention régionale permet également de renforcer les fonds propres des associations et leur faciliter **l'accès aux crédits bancaires** à travers le partenariat avec l'association régionale **Centr'Actif**.

La Région en complément de son soutien aux associations accompagne au titre de sa politique de l'économie sociale et solidaire **l'émergence de micro-projets portés par des chômeurs créateurs d'entreprises**. Cet accompagnement se traduit par un partenariat avec **l'ADIE Centre**.

Elle soutient également les actions de **lutte contre l'exclusion** afin de lutter contre toutes les formes d'inégalités.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

Le partenariat est un axe fort de cette politique, que ce soit avec les entreprises et leurs représentants. La Région associe notamment les structures consulaires pour élaborer sa politique, diffuser, informer et mobiliser les bénéficiaires finaux. En ce qui concerne le secteur associatif, la Conférence permanente des Coordinations Associatives (CPCA) constitue le partenaire privilégié de la Région. Elle s'appuie également sur le Comité d'Organisation Syndical.

Afin de **partager la connaissance**, la mise en place d'un **dispositif régional d'observation** est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du SRDES. Les secteurs du commerce et de l'artisanat et de l'agriculture disposent, chacun, d'un outil pertinent sur lesquels pourrait s'appuyer ce projet.

En ce qui concerne les **critères d'éligibilité et d'analyse des projets**, le dispositif des **contreparties sociales et environnementales** initié dans le cadre de la politique de soutien et de développement des entreprises industrielles et de services a vocation à s'étendre de manière adaptée aux secteurs de l'artisanat et de l'agriculture.

Centr'Eco dispose des compétences et des savoir-faire pour conduire et réaliser l'évaluation des politiques régionales en matière économique.

3. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le Schéma régional de développement Economique et Social adopté par la Région en décembre 2005 a mis en évidence un certain nombre d'enjeux auxquels la politique régionale devra répondre afin d'assurer la pérennité et le renouvellement du tissu productif régional :

- anticiper les mutations économiques,
- pérenniser le secteur associatif (professionnalisation, solvabilité, émergences de nouveaux services,...)
- développer le niveau de formation des salariés, dans l'entreprise et hors entreprise,
- développer toutes les formes de partenariats entre les entreprises à travers les pôles de compétitivité, les filières, les grappes, les réseaux en y associant le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche
- accompagner vers l'excellence, l'innovation et l'export l'ensemble des entreprises de la région,
- valoriser notre position privilégiée au sein du Grand Bassin Parisien pour attirer les entreprises en proposant des pôles d'activités et d'emplois,
- accompagner tous les territoires et leurs entreprises dans le développement de l'innovation à travers les réseaux et l'ingénierie de projets,
- accompagner la création et la reprise des entreprises
-

La politique de la Région dans ce domaine s'inscrit dans le cadre du SRDES, qui a retenu comme première ambition de construire « une région innovante, qui renforce et valorise les compétences professionnelles de ses habitants par la formation et la recherche ». Pour atteindre cet objectif, la Région définit une politique cohérente dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, politique qui s'inscrit elle-même dans le contexte des orientations majeures du développement socio-économique régional.

Les interventions de la Région visent à favoriser la constitution ou le renforcement de pôles de compétences qui contribuent à l'image et à l'attractivité du territoire régional, et qui s'engagent dans des projets de recherche susceptibles d'avoir des retombées reconnues et quantifiées sur ce territoire.

La Région soutient les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leurs actions tendant à renforcer leur rayonnement et leurs coopérations aussi bien interrégionales (Cancéropôle, synchrotron Soleil,...) qu'internationales (Studium, Institut Européen de l'Histoire et des Cultures de l'Alimentation, ...).

Le développement des partenariats entre recherche publique et privée (transfert de technologie, laboratoires mixtes, pôles de compétitivité, ...) contribue par ailleurs au renforcement des entreprises régionales, et pose les bases d'un développement durable de la société et de l'économie régionale.

La démocratisation de l'enseignement supérieur est un enjeu majeur. Pour ses 54 000 étudiants et 13 000 diplômés par an, la Région s'engage dans d'importants programmes de modernisation des équipements, d'amélioration des conditions de vie des étudiants, d'accessibilité à l'outil informatique pour tous. Elle soutient notamment l'Université Numérique Régionale et la mobilité internationale des étudiants.

La promotion et la diffusion de la culture scientifique, soutenus par la Région, favorisent l'appropriation par les citoyens des enjeux et des risques associés aux grandes percées de la recherche moderne, et contribuent à ouvrir les portes des carrières scientifiques à un plus grand nombre d'étudiants.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations proposées par le CORET (Conseil de la Recherche et de la Technologie en Région Centre) quant à l'engagement régional en matière d'accompagnement des programmes de recherche s'inscrivent dans une perspective de développement durable (stockage du CO₂, valorisation de la biomasse, biodiversité,...). Le choix dans les **thématiques soutenues par la Région** en terme de **bourses doctorales** concourt également à promouvoir le concept de développement durable au sein de la politique régionale. Cette dimension sera prise en compte dans les appels à projets de recherche qui seront lancés à partir de l'année 2007.

La **solidarité internationale**, thème majeur du développement durable, est également inscrite dans la politique recherche de la Région. Cet engagement se traduit notamment par le soutien aux actions conduites par l'**IRD** (Institut Recherche et Développement). L'IRD contribue au développement économique, social et culturel des pays du Sud. Ses thématiques d'intervention concernent l'ensemble des domaines liés à l'interaction entre le milieu et l'homme. La Région soutient certaines bourses de thèses ainsi que des colloques internationaux liés à la présentation et la promotion des travaux de l'IRD. Elle soutient également les recherches conduites dans le cadre du Plan Loire,

susceptibles de s'appliquer à terme à d'autres fleuves, et en particulier dans les pays du Sud.

L'action du « **Studium** » (bourses d'accueil octroyées à des chercheurs étrangers), soutenue par la Région, est également un élément de solidarité internationale afin de permettre l'accès à des chercheurs étrangers aux infrastructures et laboratoires de recherche français.

L'accès, par le plus grand nombre, à la culture scientifique fait partie intégrante des principes de la politique régionale. Le partenariat avec Centre Sciences est à ce titre exemplaire. On citera notamment l'organisation des **Rencontres scientifiques** qui traitent chaque année d'une thématique qui répond aux enjeux du développement durable (énergie en 2006, nouveaux sujets à l'étude comme la biodiversité, les OGM, la sécurité alimentaire,...).

En matière d'enseignement supérieur, la Région soutient l'ouverture internationale des universités régionales. Est ainsi financée la mise en place de **partenariats internationaux entre les universités** régionales et leurs homologues au niveau international. Cette action se traduit notamment par des échanges d'étudiants et/ou d'enseignants. En 2007, les pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Vietnam font partie des cibles prioritaires.

Le dispositif régional de mobilité des étudiants (2000 bénéficiaires chaque année) contribue également à favoriser les échanges internationaux et l'ouverture vers le monde des jeunes générations.

Par ailleurs, la **mesure phare « ORDI-CENTRE »** vise à démocratiser l'enseignement supérieur en permettant **l'accès à l'outil informatique pour tous les étudiants**. A noter également sur ce sujet que l'appel d'offres réalisé par la Région pour l'achat de ces ordinateurs intègre des **critères environnementaux** (recyclage des matériaux, consommation, part des substances dangereuses, bruit,...). Ces critères font partie intégrante des éléments de choix pour retenir le prestataire.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

L'implication des habitants dans la construction de la politique reste une difficulté également dans ce domaine. Néanmoins les **rencontres scientifiques**, ouvertes à tous, contribuent à mobiliser les habitants. Ces rencontres permettent une expression du citoyen sur les choix scientifiques et contribuent à une vulgarisation de la science.

La mise en place du **CORET** (Conseil de la Recherche et de la Technologie) concourt à un **partage de la connaissance et des besoins**, autre critère de méthode proposée par la charte régionale de l'environnement et du développement durable.

L'évaluation de la politique régionale de « transfert de technologie » a permis de redéfinir les contours de la nouvelle stratégie régionale. La mise en place d'une démarche d'évaluation dans le domaine de la recherche reste à construire. Le CORET sera mobilisé sur cette question en s'appuyant en partie sur les dispositifs existant au niveau national.

L'optimisation des moyens reste un enjeu en matière de recherche. La mise en place de **partenariats interrégionaux** est un élément de réponse. Le projet Canceropôle s'inscrit dans cette démarche.

Cette démarche d'optimisation des moyens concerne également le **partenariat avec les autres collectivités** et institutions publiques afin de faciliter les démarches des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur dans l'émergence de leurs projets.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

L'économie de la connaissance est un enjeu majeur du développement durable. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de mettre en place des politiques cohérentes dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, du transfert de technologie et du développement économique. Cette cohérence passe notamment par une meilleure concertation et coopération entre les acteurs de ces domaines, auxquelles la Région doit contribuer dans une démarche d'animation et d'incitation.

La Région dispose de plusieurs atouts pour relever ce défi et souhaite renforcer à l'avenir son engagement dans ces domaines d'intervention. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- intégrer et développer de **nouvelles thématiques de recherche** au cœur des préoccupations du développement durable en lien avec les **besoins sociétaux** (efficacité énergétique : habitat, transports ; sécurité alimentaire ; santé/bien-être ; Tourisme et loisirs) ;
- définir un **dispositif d'évaluation en lien avec le CORET** qui permette de définir la pertinence, la qualité et l'efficacité sur le plan social, économique et environnemental de ces projets ;
- prendre en compte le bilan écologique dans les critères d'attribution des aides (construction et équipements des laboratoires).

La **place du citoyen** et sa connaissance des enjeux scientifiques sont également un point à développer dans la politique régionale. L'organisation de « **débats citoyens** » doit ainsi être promue.

Le tourisme prend une place importante dans l'économie de la région Centre. Afin de mobiliser tous les acteurs autour d'un projet fédérateur, la Région a défini un schéma régional du tourisme. Il s'appuie sur deux axes de développement : l'itinérance douce avec notamment le projet Loire à Vélo et le développement qualitatif et quantitatif de l'hébergement. Un volet formation est également présenté afin de développer les compétences des acteurs du tourisme. Ce schéma instaure une conférence des acteurs afin de disposer d'un lieu de concertation et d'échanges : la Conférence Régionale de l'Economie Touristique.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique régionale en matière de tourisme intègre deux dimensions en matière de développement durable : **l'environnement et l'accessibilité**.

Les outils financiers proposés par la Région (CAP Hébergement et CAP hébergement structurant) intègrent dans leur grille d'analyse ces éléments. Ainsi les porteurs de projets sont invités à faire valoir la dimension environnementale du projet (matériaux, énergie, environnement paysager,...) ainsi que ses conditions d'accessibilité. Les projets exemplaires peuvent faire l'objet d'une bonification financière.

La professionnalisation des acteurs fait partie intégrante de la politique régionale : un programme de formation vient d'être approuvé par la Région en lien avec les acteurs économiques.

En matière d'itinérance douce, outre le projet Loire à Vélo, la Région s'inscrit dans le schéma national « vélo-routes et voies vertes ». Cette démarche représente également un élément de promotion de l'usage du vélo dans les agglomérations afin de lutter contre la pollution atmosphérique.

La Région reste enfin attentive à la fréquentation des grands sites touristiques, notamment les sites emblématiques du Val de Loire. L'objectif affiché pour la Région est de déterminer un référentiel de qualité qui porte principalement sur l'accessibilité, l'accueil et la gestion de ces grands sites. Cette action s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

La Région inscrit son action dans le domaine du tourisme dans une logique participative. Cette volonté se traduit notamment par la mise en place de la **Conférence régionale de l'économie touristique** qui regroupe l'ensemble des acteurs du tourisme. Lieu d'échanges et de partage d'expériences, c'est un lieu privilégié pour mobiliser nos partenaires en matière de développement durable.

Elle est le fruit de travaux engagés lors de l'élaboration de la stratégie régionale de développement touristique qui a notamment permis un **partage de la connaissance et des besoins** avec l'ensemble des acteurs.

L'intégration de critères de développement durable fait partie intégrante des critères de recevabilité des projets présentés à la Région.

Enfin, l'évaluation reste un chantier ouvert pour cette politique. L'évaluation « ex post » de l'ensemble des dispositifs régionaux a été conduite en préalable à la mise en place des nouveaux outils d'intervention. Un dispositif d'évaluation continue reste à construire.

3. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Deux enjeux majeurs seront approfondis dans le cadre de la stratégie régionale de développement touristique :

- inscrire le tourisme comme un véritable outil d'aménagement du territoire,
- développer l'économie touristique afin de relancer les territoires spécifiques de notre région.

Face aux enjeux dans ce domaine, plusieurs pistes de réflexion sont à envisager :

- Développer l'effort de formation pour permettre à tous les acteurs de renforcer leurs compétences et les inscrire dans une démarche de qualité,
- Articuler le schéma régional « circulations douces et voies vertes » avec les politiques des agglomérations et des départements,
- Développer des **parcours touristiques** (hébergement, structures touristiques, parcours de découverte...) totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Promouvoir les **labels sociaux** (tourisme et handicap...),
- Renforcer les critères d'**éco-conditionnalité**.

H – les relations internationales

COOPERATION DECENTRALISEE

La Région Centre, forte d'une expérience ancienne dans ce domaine, développe son action auprès de zones prioritaires, désignées autour de la logique des grands fleuves. Ces **zones prioritaires** concernent **les régions du Gorgol en Mauritanie, de Pardubice en République tchèque, de Luang Prabang au Laos, de Cracovie en Pologne**. Depuis 2004, **le land de Saxe-Anhalt en Allemagne et la région de Mopti au Mali** font également l'objet d'échanges fructueux. Des initiatives se structurent en direction de régions en Chine, en Inde et au Brésil.

Au niveau régional, la Région contribue également à créer un environnement favorable au développement de la coopération internationale à travers le cofinancement d'actions conduites hors zones prioritaires portées par des acteurs locaux. **L'association CENTRAIDER**, partenaire de la Région, contribue à fédérer et structurer ce réseau d'acteurs.

Chaque année sont organisées les **Rencontres régionales de la coopération décentralisée**. Elles contribuent à la fédération des acteurs locaux et participent à la mobilisation des citoyens sur cette thématique.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Des zones prioritaires de coopération décentralisée

Ainsi, la Région Centre développe des actions significatives en direction de « zones prioritaires ». En dehors **des projets conduits sur le terrain** et des réalisations concrètes (construction de puits et soutien aux coopératives de femmes en Mauritanie, valorisation et protection du patrimoine au Laos, coopération dans le domaine de la recherche en Pologne...), l'objectif de ces « partenariats » est de permettre l'intensification des échanges entre nos régions respectives de manière à nouer des relations fortes, à **s'ouvrir davantage aux autres cultures** et dans le cas particulier des régions allemande, tchèque et polonaise, à **favoriser le développement d'une citoyenneté européenne**.

Par ailleurs, l'une des originalités de cette politique consiste à **promouvoir des coopérations décentralisées de fleuve à fleuve** (le bassin du Niger au Mali en est une illustration). Etant précisé que ce cadre commun d'intervention, visant notamment à la protection et à la valorisation des ressources, fait écho à l'évènement majeur qu'est l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Fédérer et accompagner les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale

La politique menée par la Région Centre dans ce domaine prévoit le soutien aux acteurs régionaux (collectivités, établissements publics, associations, lycées...) qui développent des actions dans le monde, y compris en dehors des "zones prioritaires" de la Région Centre.

L'association CENTRAIDER, située à Vendôme, est chargée par la Région de **fédérer ces acteurs** et de les accompagner dans leurs démarches.

Ainsi, une soixantaine de projets ont été soutenus en 2006 par la Région. Parmi ces projets, on peut citer, à titre d'exemples :

- les partenariats éducatifs Nord/Sud portés par des lycées de la région,
- les échanges de jeunes (chantiers solidaires en Afrique, échanges interculturels...),
- les actions en faveur du développement durable (gestion des déchets à Madagascar, hydraulique villageoise dans le Sahel, assainissement au Burkina Faso....)
- les projets en faveur du tourisme solidaire au Mali ou au Niger,
- les programmes de coopération médicale portés par des établissements hospitaliers de la région.

Enfin, ayant à coeur de participer à la sensibilisation aux valeurs de la solidarité internationale, la Région Centre organise chaque année une manifestation d'envergure abordant cette problématique : **les Rencontres régionales de la coopération décentralisée.**

L'aide humanitaire d'urgence et la solidarité internationale

La Région Centre intervient également, plus ponctuellement, dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence, souvent après une catastrophe naturelle (éruption volcanique, inondations, séismes...) ou un conflit particulier, pour apporter une aide aux populations concernées et en détresse.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

Le partage, l'échange, la mutualisation, la formation guident l'intervention de la Région. Les **Rencontres régionales** sont un moment privilégié chaque année pour chacun des acteurs impliqués.

La professionnalisation et la structuration des acteurs sont un souci permanent de la Région. Le rôle joué par **CENTRAIDER** est dans ce domaine essentiel.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

L'intervention de la Région en matière de coopération décentralisée est aujourd'hui connue et reconnue par nos partenaires. Il convient néanmoins de :

- **renforcer leurs implications** dans la mise en œuvre et son évaluation
- **introduire des contraintes positives** pour les projets hors zones prioritaires afin de professionnaliser les intervenants
- **mobiliser les ressources régionales** en terme de partenariat (exemple de l'université de Tours en lien avec la Mauritanie)
- **promouvoir l'offre de tourisme équitable (COS) et les opportunités liées aux congés solidaires (CET)** auprès des agents du Conseil régional
- **développer les synergies, mobiliser l'expertise interne** en faveur des programmes conduits dans les zones prioritaires de coopération (échanges professionnels...)
- **promouvoir, à l'interne, le principe d'achats éthiques**

La Région Centre inscrit volontairement ses politiques dans le cadre de la construction européenne. Elle souhaite participer au développement durable de l'Union à travers sa propre croissance, soutenue par les fonds structurels européens, dont elle assume une partie de la gestion et dont elle co-préside, avec l'Etat, la programmation. Elle participe activement à la promotion de l'esprit européen, en informant les citoyens et les partenaires locaux sur les fonctionnements de l'Union, en faisant la promotion des programmes européens, en encourageant les jumelages de villes.

La Région accompagne différentes formes de partenariat entre les régions européennes, soit pour de l'échange d'expérience, soit pour la mise en œuvre de projets mutuels comme l'eurovéloroute des fleuves.

1. ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT REGIONAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En soutien des actions menées par les directions sectorielles, la Région a mobilisé les crédits européens sur la mise en œuvre, par le service de la formation professionnelle, des Visa Internet, qui ont permis à environ 50 000 personnes en région, de se familiariser avec ce nouveau média et d'entrer pleinement dans la société de l'information.

De même, en lien avec la direction du Tourisme, le service de l'Action publique Européenne a piloté le projet « Eurovéloroute des fleuves » qui vise à développer la circulation des touristes à vélo depuis le centre de l'Europe jusqu'à l'Atlantique dans le plus grand respect de la nature, tout en développant une offre de service.

Par ailleurs, au travers la gestion de crédits européens au titre du programme Objectif 2, la volonté de sensibiliser les porteurs de projets à l'impact environnemental de leur projet, s'est traduite par la mise en place de questionnaire d'autoévaluation.

De façon plus active, des analyses environnementales ont été menées sur des opérations de grandes envergures en amont de leur financement par des Fonds européens. On citera plus particulièrement des projets tels que le CREPS de Bourges et l'électrification de la ligne ferroviaire Tours - Saincaize.

2. ELEMENTS SUR LA METHODE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AU REGARD DE LA CHARTE

L'élaboration des Programmes Opérationnels pour les fonds structurels implique l'animation, conjointe avec l'Etat, d'un processus de construction et de programmation en relation avec le « Partenariat » qui réunit l'ensemble des collectivités et acteurs territoriaux concernés.

Dans cette même logique de programmation et de gestion transparente, le suivi des actions et le contrôle de leurs résultat sont assurés, en particulier à travers le système de suivi PRESAGE, qui permet de tracer, d'expliquer, d'analyser et d'évaluer les politiques.

3. PERSPECTIVES ET ENJEUX

- Les évolutions de l'Union à travers l'élargissement et la refonte de certaines politiques nécessitent de nouveaux efforts d'explication et de pédagogie à destination de différents publics ;
- Le déploiement de l'Antenne Interrégionale de Bruxelles, commune avec le Limousin et Auvergne, doit faciliter les relations et permettre une plus grande efficacité dans la contractualisation sur des programmes européens ;
- Le mécanisme de Subvention Globale va donner une plus grande responsabilité à la Région pour le bon usage et le suivi des fonds structurels sur la période 2007-2013 ;
- La prise en compte des politiques et des programmes européens doit être développée au sein de toutes les politiques régionales, en organisant une veille thématique partagée et active avec les directions sectorielles.

I. Une organisation au service des politiques régionales

Chacune des politiques régionales décrites dans les chapitres précédents est mise en œuvre par un service dédié, dont l'action est accompagnée par d'autres services dits « fonctionnels » ou « transversaux ». Les agents qui travaillent au sein des services de la Région sont des fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ou des contractuels. Bien évidemment, l'efficacité de l'Institution est aussi liée à la compétence, à la motivation de ces personnels et donc à la bonne gestion des « Ressources Humaines ». Les lois et les règlements régissent un grand nombre des modes opératoires de la Collectivité, mais il reste une large part de responsabilité à chacun pour inscrire sa décision quotidienne dans une perspective de développement durable. De nombreux sujets sont communs à différentes directions, et la transversalité s'impose de plus en plus, ainsi qu'un mode de gestion par projet. Dans ces démarches, la capacité collective à gérer les flux d'information, à observer, à analyser le réel et à se projeter dans le futur est primordiale, afin de nourrir les décisions, les dialogues et les orientations. Ce travail de compréhension, d'étude et de prospective sur les enjeux majeurs pour le territoire est souvent central dans l'élaboration des contrats et des programmations qui associent les partenaires de la Région. Enfin, il est indispensable de communiquer pour informer, expliquer, rendre lisible l'ensemble des politiques régionales, tout en organisant le travail des groupes d'élus, la consultation des partenaires et l'expression citoyenne.

1 - LES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des Ressources Humaines de l'Institution régionale s'élabore à travers un ensemble de démarches encadrées par le Statut de la Fonction Publique Territoriale. Au-delà du suivi des questions de statut, de rémunération et de congés, un ensemble de démarches est mené afin de garantir une bonne adéquation entre les projets de l'institution et l'implication de son personnel :

- Analyse des besoins et du fonctionnement des services, organisation
- Définition de poste (activité, cadre d'emploi, grade, compétences, profil...)
- Démarches de recrutement interne et externe
- Accueil des nouveaux collègues
- Evaluation, notation annuelle

La mobilité professionnelle est encouragée par l'Institution, et surtout, une politique de formation très complète a été mise en place, au niveau de chaque agent afin de l'encourager à passer les concours de la fonction publique et à faire évoluer sa qualification et ses compétences, ou au niveau de chaque service et de chaque équipe, afin de faire évoluer l'ensemble de l'organisation.

Différentes actions sont actuellement mises en œuvre afin de faire partager une culture de management à l'ensemble des responsables de directions ou d'équipes (motivation, évaluation, délégation, style de management...).

Des analyses seront menées afin de voir comment l'égalité des chances est respectée au sein des services de la Région, qu'il s'agisse de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'emploi des handicapés, les discriminations liées à l'âge ou à la l'origine ethnique.

2 - LA COMMANDE PUBLIQUE

Suite à la réforme du code des marchés publics, la Région a adopté un règlement intérieur de la commande publique, applicable à l'ensemble des services acheteurs et mandataires de la Région Centre dès le 1er janvier 2007. Cette actualisation a permis d'intégrer les nouvelles dispositions du code des marchés publics telles que la considération d'objectifs de développement durable à plusieurs niveaux de la procédure d'achat. Il en ressort une harmonisation avec les dispositions des directives communautaires n° 2004/17 et 2004/18, adoptées le 31 mars 2004.

3 articles particuliers du Code peuvent être cités:

- **L'article 5 sur la définition des besoins** : « *La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable* »,
- **L'article 14 sur les conditions d'exécution du marché** : « *Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social* »,
- **L'article 53 sur la sélection des offres** : « *I. - Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fonde :*

1° Soit sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, notamment la qualité, le prix, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les performances en matière de protection de l'environnement, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, le coût global d'utilisation, la rentabilité, le caractère innovant, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison, le délai de livraison ou d'exécution. D'autres critères peuvent être pris en compte s'ils sont justifiés par l'objet du marché ;

2° Soit, compte tenu de l'objet du marché, sur un seul critère, qui est celui du prix ».

Il convient également de citer l'article 6 sur les spécificités techniques du marché qui prend en compte les aspects environnementaux et sociaux du marché. Cet article 6 constitue une transposition de la directive européenne. Peut aussi être promue l'utilisation des éco-labels.

La Région Centre notifie actuellement plus de 650 marchés formalisés par an, dont 90 % concernent la direction des lycées. Plus de 900 marchés sont passés en application de l'article 30 (relatif à l'achat de formations) et une centaine selon la procédure adaptée. Au total, la Région engage plus de 1 500 marchés par an. Sont ainsi concernées :

- **La politique régionale des lycées** (voir fiche Enseignement – Lycées): en dehors des opérations immobilières, les acquisitions de mobilier scolaire, de literie, le matériel de lavage et de cuisson et le matériel audiovisuel font l'objet d'une intégration de performances environnementales au titre de l'article 53
- **La politique régionale de la formation professionnelle** (voir Fiche Formation professionnelle continue) représente près d'un millier de marchés par an. L'achat de formations - dans les domaines suivants : BTP, transport et logistique, Métiers de bouche, hôtellerie, restaurant et tourisme - intègre des critères spécifiques en matière d'environnement. Par ailleurs, un module de

sensibilisation au développement durable est souhaité pour les autres filières professionnelles. Il concerne : les actes de la vie quotidienne visant à préserver les ressources naturelles, les actes visant à limiter les pollutions, les actes visant la prise en compte préventive de la santé, les actes de consommation citoyenne, ...

- **La gestion quotidienne de l'institution régionale** qui concerne principalement les services et directions du secrétariat général : service de gestion interne, service de l'assemblée, service de la documentation et direction des systèmes d'information et la direction de la communication. Les prestations en matière d'accueil, d'intendance (marchés traiteurs, linge de service,...), d'hygiène (collecte du papier, nettoyage des locaux,...), de moyens de fonctionnement (fournitures de bureau, papier, enveloppes, photocopieurs, imprimantes,...), d'énergie (audit énergétique des locaux, éclairage basse consommation,...), d'achats de véhicules intègrent des critères environnementaux dans le choix des offres. Par ailleurs, certaines prestations (envoi de courriers en nombre, acquisition de fournitures de bureau, récupération de cartouches d'imprimantes, collecte du papier,...) sont assurées par des entreprises d'insertion.

A noter l'initiative régionale au titre de l'année 2006 en ce qui concerne les encours long terme. Cette année, l'appel à concurrence auprès des organismes bancaires a introduit dans les critères de sélection une composante développement durable. Ainsi les banques sollicitées devaient, à travers 10 questions, présenter leurs politiques en la matière que ce soit en termes de gestion de leurs établissements (management environnemental), de leurs offres de services (screening des investissements, prêts écologiques, fonds de placement responsable,...). Cette initiative, qui a été accueillie favorablement par nos partenaires bancaires, a permis de réserver un encours plus important aux organismes les plus performants dans ce domaine.

Les critères environnementaux ne posent pas de difficultés particulières quant à leur intégration dans la commande publique. Ce n'est pas le cas pour les **critères sociaux** pour lesquels nous ne disposons que de très peu de retours d'expériences. Il convient sur ce sujet de pouvoir mutualiser et bénéficier des retours d'expériences d'autres collectivités.

Pour favoriser et diffuser plus largement ces pratiques, un **outil destiné aux acheteurs de la Région** sera mis en place afin de proposer pour chaque type de marché de nouvelles performances environnementales et sociales conformément aux orientations arrêtées par le code des marchés publics. La diffusion de cet outil devra s'accompagner d'un programme de formation afin d'assurer une véritable appropriation par l'ensemble des acheteurs de la Région.

3 - LA TRANSVERSALITE

De nombreuses actions mobilisent simultanément différents services de la Région. Or, comme dans toutes les organisations dominées par une responsabilité sectorielle, ce mode d'action implique une attention particulière afin de garantir l'efficacité nécessaire. En particulier, il est rare que les objectifs des équipes et des agents prennent bien en compte ces actions transversales qui se mènent souvent hors de l'organisation hiérarchique, en réseau et en « mode projet ».

La plupart des actions transversales sont naturellement traitées directement par les services sectoriels, mais, dans certains cas, il est apparu utile que certaines démarches soient « pilotées » par un service dédié à la transversalité, placé auprès du Directeur Général des Services. La Délégation Générale SEPT (Stratégies, Europe, Partenariat, Transversalité), anime ainsi un certain nombre de projets et suit certains dossiers en mobilisant les compétences des différents services, en organisant la répartition des responsabilités, en animant les réunions, en recueillant, en diffusant l'information et parfois en formalisant des synthèses.

On peut citer les sujets suivants, actuellement suivis par la DG SEPT en partenariat étroit avec les autres services de la Région :

- la mobilité des jeunes (Lycées, Enseignement Supérieur et Recherche, Apprentissage...)
- la Loire (Environnement, Aménagement du Territoire, Culture, Tourisme...)
- les TIC (GIP RECIA, Education, Enseignement Supérieur, Culture, Economie...)
- le Système d'Information Géographique (Aménagement du Territoire, Environnement, Culture, Lycées...)
- le pôle d'efficacité énergétique (Environnement, Enseignement Supérieur et Recherche, Economie, Lycées, Formation...)
- élaboration de l'Agenda 21 régional (tous les services).

4 - OBSERVATION, ETUDES, PROSPECTIVE

L'acquisition de la connaissance constitue un préalable à l'efficacité de l'action, quelque soit le champ considéré. Or, dans notre société de l'information, nous vivons ce paradoxe d'être confrontés à l'extrême profusion de données, d'analyses et d'opinion, tout en regrettant de manquer d'outils d'aide à la décision et d'analyses sur les phénomènes concrets qui concernent directement notre champ de responsabilité. Il s'ensuit une demande de création d'observatoires pour suivre les évolutions du réel et de mise en perspective pour appréhender l'avenir proche. Mais le coût de mise en œuvre de ces observatoires apparaît élevé et au-delà d'une volonté de principe, on peut constater que les exercices de prospective apparaissent comme des démarches ardues et incertaines, assez mal considérées par les décideurs.

Au sein de la DG SEPT, le pôle « Analyses, Prospective et Stratégie » se propose trois lignes d'action :

- Mettre en cohérence et en synergie l'ensemble des observatoires de la réalité régionale et en valoriser les résultats afin de nourrir la décision et le dialogue entre les responsables des territoires ;
- Animer ou co-animer une réflexion prospective à différentes échelles territoriales, en associant l'ensemble des partenaires concernés, en mettant en exergue les expériences d'autres régions, en contribuant à structurer les ingénieries locales, en organisant la plus grande concertation et, si possible, en mutualisant les démarches d'étude ;
- Instrumenter la capacité d'analyse des politiques régionales, en précisant le contexte de mise en œuvre (photographie de départ) et les objectifs, en validant des indicateurs et en organisant leur incrémentation, en préparant et en animant des dispositifs d'expertise et d'analyse, en communiquant les résultats.

Ces démarches seront mises en place au cours de l'année 2007 et répondront notamment aux objectifs d'évaluation des politiques mutualisées dans le cadre du CPER et des Programmes Opérationnels FEDER et FSE.

5 - LE PARTENARIAT

Les politiques de la Région sont largement imbriquées à celles des autres acteurs publics. La qualité et la cohérence de l'action publique ont une forte influence sur sa performance globale. Au fil du temps, et malgré tous les inconvénients d'un système qui cumule les échelons et superpose les initiatives et le champ des responsabilités, une méthode s'est élaborée entre les différents acteurs. Elle aboutit à une contractualisation, dont la valeur juridique est d'ailleurs variable (le CPER n'engage pas l'Etat au sens commun du terme). A partir d'une volonté partagée, elle prend en compte un diagnostic partagé des réalités et des enjeux, s'approfondit dans une phase de négociation, pour aboutir à la rédaction d'un document de programmation. Ainsi, la Région contractualise avec les Pays, les Agglomérations, Les Départements, l'Etat, l'ADEME, les organismes de recherche, la SNCF, indirectement avec l'Union Européenne. Dans ces contrats, les principes de la programmation, du suivi et de l'évaluation sont régulièrement inscrits. La mise en œuvre effective de ces dispositifs est encore à affermir (voir le chapitre sur les perspectives 2007-2013), tandis que les dialogues techniques et politiques entre les différents responsables de l'action publique sont à améliorer.

On doit souligner que la mise en œuvre des fonds structurels européens a souvent été l'occasion d'approfondir ce travail commun entre les collectivités et l'ensemble du « Partenariat régional » : l'Union Européenne souhaite que les Programmes Opérationnels aient été préparés en associant les payeurs et les acteurs représentatifs des domaines visés. A travers l'évaluation « ex-ante » (évaluation menée en cours de la phase de création des programmes), un observateur indépendant regarde d'ailleurs avec attention cette phase d'émergence afin de situer la qualité du dialogue préalable, les méthodes d'élaboration des projets, la cohérence, la concentration des thématiques (en redoutant le risque de dispersion et d'inefficacité), les objectifs chiffrés, les indicateurs. En complément, le mode de mise en œuvre est aussi négocié, une programmation est définie, ainsi que les modalités de gestion. L'évaluation des politiques est rendue possible, tandis que les contrôles sont menés selon des procédures adaptées, de manière plus ou moins approfondie par thématique ou sur choix aléatoire.

A certains égards, ce dispositif européen peut paraître lourd. Si, en effet, des améliorations sont à apporter, à travers la dématérialisation des procédures et grâce à la professionnalisation des agents, c'est surtout dans la responsabilisation et la délégation « au plus près du terrain » que des progrès seront obtenus. Mais il faut d'abord reconnaître que ces procédures et cette préparation organisent une capacité d'évaluation des politiques publiques très nécessaire pour en améliorer l'efficacité.

On doit aussi mettre en exergue les initiatives prises pour approfondir les partenariats interrégionaux, notamment celles qui associent la Région Centre et ses Régions voisines. Un travail important est relancé au sein du Grand Bassin Parisien à travers la révision du SDRIF (Schéma Directeur de l'Ile de France). Des accords de partenariat ont été passés avec les Régions Poitou-Charentes et Limousin (Accord des Heyrolles), et avec la Région des Pays de la Loire (Accord de Fontevraud) qui débouchent sur un certain nombre d'actions communes (salons export, accords de réciprocité tarifaire sur les TER et sur la formation continue...). Une antenne à Bruxelles est mutualisée entre les Régions Centre, Auvergne et Limousin, et met en œuvre des actions partenariales.

6 - LA COMMUNICATION

Dans une démocratie, la question de l'information des citoyens et des corps intermédiaires est centrale. Il revient aux élus, qui mettent en œuvre les politiques pour lesquelles ils ont été choisis, d'expliquer leurs décisions et de faire connaître les dispositifs qu'ils ont élaborés. De plus en plus, les processus consultatifs et participatifs viennent nourrir les orientations et les décisions politiques et il s'agit d'en organiser les modalités.

Ainsi, la Région Centre a régulièrement organisé des forums associant les corps intermédiaires et elle promeut ses politiques à travers des campagnes d'affichage, des spots radio, des relations presse, des documents papier, son site web et des lettres électroniques. L'ensemble de ces actions respecte une charte de communication qui permet au citoyen de situer l'action régionale (logo, style des visuels, messages...).

Le développement de la démocratie participative et l'usage des nouveaux média (Internet, les blogs, les télévisions de proximité...) ouvriront de nouveaux champs de communication dans les années à venir.

J - Perspectives 2007-2013.

La négociation du Contrat de projets avec l'Etat, et l'élaboration des Programmes Opérationnels FEDER et FSE, ont été l'occasion de revisiter les documents de la stratégie régionale.

A l'issue d'un nouveau travail de concertation avec les partenaires régionaux, un document de référence a été discuté afin de fixer les « priorités régionales pour l'aménagement et le développement durable du territoire » pour la période 2007-2013.

La Région Centre propose que la stratégie de développement économique, sociale et territoriale qui sera mise en œuvre au cours de la période 2007-2013, s'articule autour de quatre grands objectifs :

Objectif n°1 : Renforcer le développement économique et social par l'innovation et l'accès à la société de l'information

Il s'agira de renforcer la capacité de recherche, d'innovation et de développement des entreprises, de développer le potentiel universitaire et scientifique, d'améliorer, pour tous, le niveau des qualifications, de faciliter l'accès aux savoirs par les technologies de l'information et de la communication.

Objectif n°2 : Améliorer l'accessibilité en développant des modes de transports alternatifs

Il est indispensable d'assurer l'accessibilité régionale et de faciliter les déplacements en favorisant les transports collectifs et en développant les circulations douces.

Objectif n°3 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

La Région Centre souhaite faire de la culture le ferment de la cohésion régionale et de son rayonnement.

La protection, la valorisation de la biodiversité et des ressources ainsi que la prévention des risques sont indispensables à un développement durable de notre territoire.

Objectif n°4 : Assurer la cohésion sociale et territoriale

A travers un ensemble de démarches, prenant en compte la réalité, les difficultés et les atouts des territoires, il faut renforcer leur attractivité et garantir une qualité de vie et de services à tous les habitants de la région Centre.

Ces objectifs stratégiques doivent pouvoir être soutenus à la fois par le CPER et par les fonds européens, suivant des modalités qui assureront la cohérence et la complémentarité des différentes ressources financières.

C'est dans le cadre stratégique ainsi défini que le CPER et les Programmes Opérationnels FEDER et FSE ont été négociés.

Le Contrat de projets Etat-Région pour la période 2007-2013 :

La structure générale du CPER distinguera les « Grands projets » et **le volet territorial** :

→ Les grands projets moteurs d'innovation :

- Grand projet « **Pôle de développement et d'excellence de la Recherche** »
- Grand projet « **Pôle d'efficacité énergétique** »
- Grand projet « **Pôle de recherche et d'enseignement supérieur** »

→ Les grands projets consolidant la compétitivité et l'attractivité du territoire :

- Grand projet « **Compétitivité des filières agricoles et forestières** »
- Grand projet « **Grands sites culturels** »
- Grand projet « **Mutations économiques et développement de l'emploi** »
- Grand projet « **Déplacement de voyageurs** »
- Grand projet « **Fret ferroviaire** »

→ Le volet territorial (environnement, santé, services à la population, coopération et ingénierie territoriale, TIC...).

Le Programme Opérationnel FEDER pour la Région Centre

En cohérence avec les Orientations Stratégiques Communautaires et les politiques nationales, le Partenariat régional a élaboré un Programme Opérationnel qui définit comment le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et ses contreparties nationales seront utilisés sur la période 2007-2013. La Région Centre a pris une grande part dans la définition de ce Programme Opérationnel, en souhaitant y trouver des moyens et des relais pour ses propres politiques.

Le montant du FEDER est de 196 millions d'euros pour la région Centre sur la période 2007-2013.

On distingue 3 axes dans le PO FEDER, au sein desquels sont proposées certaines mesures :

Axe 1 : Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises :

- 11) Soutenir les filières d'excellence de la recherche
- 12) Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises
- 13) Favoriser les partenariats de recherche
 - Développer les moyens de recherche mutualisés dans des plateaux techniques et les structures de recherche mixtes entreprises / laboratoires publics
 - Encourager la recherche collaborative
- 14) Améliorer l'environnement des entreprises
- 15) Développer les actions en faveur de l'innovation au bénéfice de groupes d'entreprises
- 16) Soutenir les projets de développement des entreprises
- 17) Soutenir les usages innovants à efficacité énergétique

Axe 2 : Renforcer l'accessibilité territoriale

- 21) Le soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs
 - 211) Poursuite de l'électrification de la ligne Tours-Saincaize
 - 212) Soutenir le fret de proximité
 - 213) Promouvoir les transports publics urbains propres
- 22) TIC : couverture territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages
 - 221) Accessibilité territoriale et gouvernance régionale des TIC
 - 222) Développement des usages dans l'économie de la connaissance

Axe 3 : **Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité du territoire**

- 31) Renforcer l'attractivité des territoires urbanisés
 - 311) Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles
 - 312) Soutenir le dynamisme des villes moyennes
- 32) Développer les services à la population
 - 321) Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)
 - 322) Développer les offres de services favorisant l'accueil ou le maintien de population
- 33) Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles et prévention des risques
 - 331) Enrichir la connaissance et les méthodes de gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles
 - 332) Promouvoir des démarches d'expertise, de suivi et d'information permettant de réduire la vulnérabilité aux risques naturels ou technologiques
- 34) Développer des actions dans le cadre de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine, naturel (biodiversité, paysages, ressources) et culturel.
 - 341) Equipements structurants
 - 342) Sensibilisation et projets innovants

Le Programme Opérationnel FSE (Fonds Social Européen)

A travers le FSE, un peu plus de 130 millions d'euros seront consacrés par l'Union Européenne au développement de l'emploi et de l'adaptation des travailleurs en région Centre.

La France a choisi de ne pas régionaliser fortement ces démarches qui sont conduites à travers un Programme Opérationnel national. Le gouvernement a défini les axes et les mesures auxquels il souhaitait consacrer le FSE, puis a demandé au Partenariat régional d'en proposer l'intensité relative, tout en recommandant de dédier au moins 80% des fonds aux trois premiers axes.

On a l'architecture suivante :

Priorité 1 : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques

Anticiper et gérer les mutations économiques : accompagnement au reclassement des salariés selon une approche territorialisée, agir sur le développement des compétences, renforcer les pratiques innovantes de gestion des ressources humaines (construction de parcours de formation, sécurisation des trajectoires individuelles des salariés), définir des stratégies d'accompagnement du vieillissement des actifs, soutenir le développement de la formation tout au long de la vie (apprentissage et alternance, formation de publics cibles, VAE), soutenir la création d'activités et promouvoir l'esprit d'entreprise

Priorité 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Soutenir la modernisation du service public de l'emploi, contribuer au développement des politiques actives du marché du travail, améliorer et développer l'accès et la participation durable des femmes au marché du travail

Priorité 3 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations

Favoriser le retour à l'emploi des jeunes et des adultes, appuyer les publics confrontés à des difficultés particulières d'insertion, contribuer à la cohésion

sociale par des actions en faveur des habitants des zones urbaines sensibles, agir pour la diversité et contre les discriminations, Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce

Priorité 4 : Investir dans le capital humain

Soutenir les innovations et les adaptations pédagogiques, développer les mesures d'ingénierie

Priorité 5 : Développer les partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion

Promouvoir la bonne gouvernance territoriale, soutenir l'ingénierie de projet, faciliter l'accès aux financements européens des petits porteurs de projets, promouvoir l'utilisation des TIC dans les zones susceptibles de subir la fracture numérique

Priorité 6 : Soutenir les actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale

Poursuivre les innovations et les expérimentations sur des problèmes concrets, développer des partenariats pour l'innovation, renforcer les coopérations transnationales pour la mobilité

En cohérence avec le SRDES, la Région a proposé de garder un équilibre entre les trois premiers axes, en privilégiant néanmoins le premier axe consacré à l'anticipation des mutations économiques.

Tableau de cohérence 2007-2013 :

Priorités régionales	CPER	FEDER	
		Axes	Mesures
Objectif n°1 : Renforcer le développement économique et social par l'innovation et l'accès à la société de l'information	Grand projet « pôle de développement et d'excellence de la Recherche »	Axe 1 : Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises	11) Soutenir les filières d'excellence de la recherche 12) Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et les structures concourant au développement de l'innovation dans les entreprises 13) Favoriser les partenariats de recherche 14) Améliorer l'environnement des entreprises 15) Développer les actions en faveur de l'innovation au bénéfice de groupes d'entreprises 16) Soutenir les projets de développement des entreprises 17) Soutenir les usages innovants à efficacité énergétique
	Grand projet « Mutations économiques et développement de l'emploi »		22) TIC : couverture territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages
	Grand projet « Pôle de recherche et d'enseignement supérieur »	Axe 2 : Renforcer l'accessibilité territoriale	21) Le soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs
	Grand projet « Compétitivité des filières agricoles et forestières »		34) Développer des actions dans le cadre de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine, naturel (biodiversité, paysages, ressources) et culturel.
	Grand projet « Pôle d'efficacité énergétique »		33) Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles et prévention des risques
Objectif n°2 : Améliorer l'accessibilité en développant des modes de transports alternatifs	Grand projet « Déplacement de voyageurs »	Axe 3 : Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité du territoire	32) Développer les services à la population
	Grand projet « fret ferroviaire »		31) Renforcer l'attractivité des territoires urbanisés
Objectif n°3 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel	Grand projet « Grands sites culturels »		
	Le volet territorial (environnement, santé, services à la population, coopération et ingénierie territoriale, TIC...)		
Objectif n°4 : Assurer la cohésion sociale et territoriale			

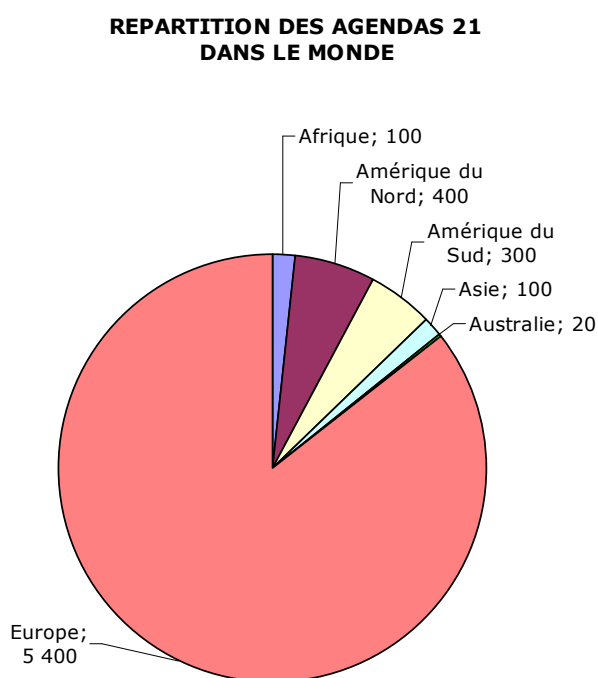
III- Regards sur ce qui est fait ailleurs

Il s'agit ici de faire un tour d'horizon des initiatives menées par les collectivités territoriales françaises en matière d'Agenda 21 et de développement durable.

Après un bref état des lieux des Agendas 21 dans le monde et en France, nous évoquerons des expériences remarquables menées par des collectivités locales dont la Région Nord-Pas-de-Calais. Un panorama (non exhaustif) d'initiatives concrètes engagées par d'autres Régions françaises viendra ensuite compléter ce tour d'horizon.

A. LES AGENDAS 21 DANS LE MONDE

Selon les estimations du Comité 21, le nombre d'Agendas 21 territoriaux au niveau mondial se chiffrerait à plus de 6 400. 80 % des Agendas 21 sont situés en Europe.



B. LES AGENDAS 21 EN EUROPE

Les études réalisées par la Commission européenne concernant les démarches Agenda 21 menées par les collectivités territoriales montrent l'avantage des pays scandinaves, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et confirment la récente mobilisation des pays du Sud de l'Europe.

Au sein de l'Europe, les approches en terme d'Agenda 21 sont très diverses ²⁰:

- Au Royaume-Uni et en Irlande, l'approche est fondée sur la mobilisation communautaire : les communautés sont l'unité qui favorise la diversité culturelle, les

²⁰ Typologie proposée par Cyria Emelianoff, « La ville durable, un modèle émergent. Géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk) », Thèse de géographie, Université d'Orléans.

relations de proximité et constitue un niveau adéquat de responsabilisation face aux problèmes écologiques et aux enjeux démocratiques ;

- L'Allemagne et les Pays-Bas ont plutôt une approche s'appuyant sur les éco-techniques et les éco-procédés (exemple : pots catalytiques) qui découle bien souvent de mesures fiscales et réglementaires fortes mises en place après d'importants dommages environnementaux ;
- La Norvège, la Suède, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Autriche accordent une place importante aux modes de vie durables. Ils sont soucieux des impacts globaux de leurs comportements et gestes quotidiens (concept de « l'empreinte écologique », solidarité Nord-Sud et aide publique au développement, campagne des villes pour la lutte contre l'effet de serre, etc.) ;
- Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse sont fréquemment cités en exemple en matière d'urbanisme, d'habitat et de transports (villes compactes, localisation des activités, transports « doux », ...) ;
- Enfin, l'Italie, l'Espagne et la France sont plutôt sensibles à la problématique de la qualité de vie.

Cette analyse sera complétée par une démarche comparative de démarches de développement durable engagées par des Régions d'Europe. Cette analyse est conduite par l'Université de Tours.

C. LES AGENDAS 21 EN FRANCE

En France, l'intérêt pour les Agendas 21 s'éveille tardivement par rapport aux autres pays européens. A titre de comparaison, le Royaume-Uni et la Suède commencent le travail sur les Agendas 21 locaux dès le début de la décennie 1990.

Fin 2005, le Comité 21 recense 23 Agendas 21 départementaux et 86 Agendas 21 locaux.

Quelque soit le niveau territorial de la collectivité, les priorités sont sensiblement les mêmes et les compétences qui lui sont dédiées n'ont que peu d'incidences sur ses choix.

La protection des ressources naturelles (eau, air, énergie) et la valorisation des déchets constituent néanmoins une des principales priorités. La solidarité locale et internationale, la santé, l'accessibilité (logements, transports, NTIC) sont des thèmes récurrents.

L'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, l'implication dans l'éco-construction par la HQE, la promotion des déplacements doux font partie intégrante de l'engagement des collectivités.

Une préoccupation majeure réside dans l'éducation et la sensibilisation du public ou du personnel de la collectivité au développement durable. Cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative des habitants et par l'intégration d'actions éco-citoyennes dans les domaines de la culture et du sport.

L'agriculture et la promotion de l'agriculture durable notamment est un thème peu traité par ces démarches.

En règle générale, le volet économique est moins investi que le volet environnemental et social. Les intercommunalités et les Régions sont néanmoins plus attentives à ce sujet.

A l'échelon régional, deux tiers des Conseils régionaux sont engagés dans des démarches de développement durable, notamment à travers la mise en place d'actions exemplaires et innovantes, d'un agenda régional, d'un SRADT ou encore d'un plan climat.

A ce jour, plus de la moitié des Régions sont concernées par une démarche d'Agenda 21 régional : elles se situent à des niveaux d'avancement divers, du diagnostic aux premières évaluations. La Région Nord-Pas-de-Calais fut la première Région de France à se doter d'un Agenda 21.

Les Agendas 21 régionaux sont souvent composés de deux ou trois programmes d'actions évolutifs. L'objectif est triple :

- inscrire le développement durable dans les politiques,
- impliquer tous les acteurs,
- intégrer le développement durable dans le fonctionnement de la Région par une démarche éco responsable.

DEMARCHES D'AGENDA 21 REGIONAL EN FRANCE METROPOLITAINE (2006)

Régions	Agenda 21 en cours	Adopté
Alsace		
Aquitaine		
Auvergne		
Basse-Normandie		
Bourgogne		
Bretagne		
Centre		
Champagne-Ardenne		
Corse		
Franche-Comté		
Haute-Normandie		
Île-de-France		
Languedoc-Roussillon		
Limousin		
Lorraine		
Midi-Pyrénées		
Nord-Pas-de-Calais		
PACA		
Pays de la Loire		
Picardie		
Poitou-Charentes		
Rhône-Alpes		

D. ZOOM SUR DES DEMARCHES REMARQUABLES

Il n'existe pas, à notre connaissance, de classement régional ou de benchmark au niveau européen ou français librement accessible sur les initiatives prises par les Régions en matière d'Agenda 21 ou plus largement de développement durable.

Cependant, l'opération Rubans du développement durable, lancée à l'initiative de Dexia Crédit Local, en partenariat avec le Comité 21, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires des Grandes Villes de France, permet d'identifier et d'encourager les démarches de développement durable remarquables et innovantes.

Sur les 32 collectivités territoriales lauréates, trois sont des Conseils régionaux : Champagne-Ardenne et la Réunion, lauréats de l'édition 2003 ainsi que Nord-Pas-de-Calais, lauréat de l'édition 2004.

Est présentée de manière détaillée, ci-après, l'initiative Agenda 21 du Nord-Pas-de-Calais récompensée par le jury des Rubans du développement durable. Un tour d'horizon d'initiatives concrètes engagées par d'autres Régions françaises est ensuite proposé.

LES LAUREATS DES RUBANS DU DEVELOPPEMENT DU DURABLE 2003-2004-2005



1. La démarche d'Agenda 21 du Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais

Historique

En 2000, pour dépasser les actions au coup par coup, la Région Nord-Pas-de-Calais s'est dotée d'une stratégie intégrée de développement durable. Désormais, six principes d'action devraient sous-tendre son activité :

- *l'adéquation aux besoins et le soutien à leur expression* : toute décision doit partir de la réalité du besoin qui la motive, ce qui implique de se donner la capacité de connaître ces besoins en favorisant leur expression ;

- *l'efficacité économique* : besoin de base nécessaire et préalable à la réalisation d'autres besoins. C'est aussi la recherche des solutions les plus viables et économes à long terme ;
- *l'équité et la solidarité sociales* : répondre aux besoins de tous, c'est-à-dire intégrer l'approche sociale au cœur du développement durable ;
- *l'équité et la solidarité territoriales à toutes les échelles* : entre les quartiers d'une ville, au sein d'une région, jusqu'à l'échelle planétaire ;
- *le principe de précaution, d'économie, de ressources et de réversibilité* : c'est la préservation de l'environnement, déclinée à la fois dans une volonté de reconquête de l'environnement régional et d'intégration en amont de toute décision ;
- *la transversalité* : pour sortir des systèmes cloisonnés et adapter une approche intégrée.

La mise en oeuvre des orientations de 2000 s'est organisée autour de la méthodologie suivante :

- Conforter la méthode de développement durable par la mise en réseau des études, de la recherche et des systèmes d'observation et d'évaluation ;
- Faire évoluer l'ensemble des politiques régionales au regard du développement durable par la sensibilisation et la formation interne, la mise en place d'un écomanagement, le soutien à l'expression des besoins du citoyen ;
- Accompagner les démarches de développement durable en action par le soutien et l'accompagnement de projets de terrain s'inscrivant dans une logique de traduction concrète du développement durable dans les pratiques ;
- Favoriser la diffusion, la sensibilisation, l'appropriation.

En 2001, est initié par la Région le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT). Celui-ci a servi de base pour définir les priorités de l'Agenda 21 régional.

C'est en 2003 que la Région a adopté, pour les trois années à venir, son Agenda 21 régional, qui est un programme d'actions prioritaires dans le domaine du développement durable.

Neuf Chantiers prioritaires

Trois d'entre eux concernent des politiques structurantes :

- Consolider la constitution des filières de développement s'appuyant sur l'environnement, notamment en soutenant l'installation d'éco-entreprises et en incitant des ZAC respectueuses de l'environnement ;
- Construire un système de transport mis au service d'une mobilité raisonnée et qui favorise notamment le ferroutage et les canaux ;
- Aider à la structuration et au développement des filières du commerce éthique et équitable.

Cinq autres actions forment des chantiers transversaux :

- Généraliser les techniques de construction HQE à toutes les interventions régionales, en priorité dans les lycées ;
- Faire de la consommation, un instrument du développement durable ;

- Créer une université du développement durable et introduire le développement durable dans les formations professionnelles ;
- Mettre en œuvre le « plan bleu » et la « trame verte » pour la sauvegarde de la biodiversité ;
- Contrôler la périurbanisation.

Il existe enfin un chantier de structuration interne consistant à poursuivre le travail interne d'outillage (indicateurs du Programme des Nations Unies pour l'environnement, évaluation de l'empreinte écologique de la région, ...) et à mettre en place un système de management environnemental.

Exemples de réalisations concrètes

Un système de management environnemental

Depuis 2003, la Région Nord-Pas-de-Calais a mis en place un système de management environnemental avec pour objectif de faire évoluer les comportements individuels et collectifs de ses agents. Un plan de déplacement entreprises a été réalisé. Tous les appels d'offres lancés par la Région intègrent des clauses environnementales. De plus, la Région s'est engagée par délibération à veiller - et à faire veiller lorsqu'elle subventionne - aux approvisionnements en bois et papier.

Généraliser les techniques de construction HQE

Après une première série d'expérimentations, la réalisation de référentiels et l'organisation de formations auprès des professionnels de la filière de construction et d'architecture, tous les lycées de Nord-Pas-de-Calais sont désormais construits et réhabilités en HQE. Il en est de même pour les salles de sports connexes et l'Hôtel de Région.

En parallèle, la Région finance avec l'ADEME des initiatives innovantes de constructions en HQE (120 opérations à ce jour). Elle a également signé un ensemble de conventions avec divers territoires du Nord-Pas-de-Calais pour la généralisation de la HQE.

La Région a, par ailleurs, adopté des critères de développement durable qui conditionnent sa participation à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Structurer les éco-entreprises

La Région Nord-Pas-de-Calais a développé une politique ambitieuse de soutien aux éco-industries pour répondre aux besoins de réhabilitation (sols, friches industrielles) et aux objectifs fixés par l'Agenda 21 régional. Partant du constat que le secteur des entreprises oeuvrant dans l'environnement n'était pas suffisamment structuré pour présenter une offre valable sur le marché, la Région a créé, en 2001, avec l'ADEME et la DRIRE, l'association Création Développement des Eco-Entreprises (CD2E).

Le CD2E s'est tout d'abord investi dans la compréhension du secteur, dans le repérage de pistes intéressantes à développer ainsi que dans la veille juridique et financière.

Depuis, il sert d'incubateur à la création d'éco-entreprises, en s'appuyant notamment sur une centaine de laboratoires de recherche qui proposent des process et produits méritant d'être développés par le secteur privé, par exemple dans le domaine de la HQE.

Le CD2E offre, par ailleurs, des services pour aider à la promotion des entreprises en organisant leur présence sur les salons régionaux, nationaux ou à l'étranger. Il met en

place une bourse des déchets, pour massifier le secteur et développer une stratégie industrielle à grande échelle dans ce domaine. Il structure la filière HQE pour favoriser les circuits courts et les économies de matière. Enfin, il fédère plusieurs entreprises pour leur permettre de répondre ensemble à des appels d'offres communautaires.
Site Internet : <http://www.cd2e.com>

Mise en place, par le biais de la coopération décentralisée, d'opérations d'échanges de savoir entre collectivités territoriales

Dans le cadre de ces partenariats de coopération décentralisée, la Région finance des projets qui s'inscrivent dans une logique de développement durable : centre d'insertion construit en HQE, lycées, équipements hospitaliers en HQE, projets d'assainissement par voie douce, ...

Un centre de ressources consacré au développement durable

La Région a soutenu, en 2001, la création d'un Centre Ressource pour le Développement Durable (CERDD), outil d'échanges d'expériences sur les Agendas 21 locaux. Le CERDD mène une action pédagogique grâce notamment à la publication de guides méthodologiques, de récits d'opérations réussies, de sessions de formation et d'information pour les agents des collectivités et de l'Etat, de conférences.

Il accompagne également les collectivités de la région Nord-Pas-de-Calais dans la démarche d'Agenda 21 par une mission d'ingénierie.

Site Internet : <http://www.cerdd.org/>

Cartographier et mesurer le développement durable

Paru en 2004, l'Atlas régional du développement durable Nord-Pas-de-Calais est un outil de prise de conscience et de mesure du chemin accompli. Il est largement diffusé dans toute la région et cherche notamment à amplifier la dissémination des Agendas 21.

Un autre projet consiste à reprendre contact avec tous les observatoires de la région, de travailler avec eux collégalement à un nouveau tableau de bord du développement durable. Leur éclairage spécifique permettra de se poser les questions différemment.

Soutenir les Agendas 21 locaux

Tous les 18 mois environ, le Conseil régional lance un appel à projets publics pour l'élaboration d'Agendas 21 locaux. La région est pionnière en la matière : 67 % de la population et 54 % du territoire sont concernés par une démarche d'Agenda 21 engagée aujourd'hui par près d'une cinquantaine de collectivités. Pour chaque Agenda 21, la Région participe à au moins une action innovante dans les domaines de la mobilité, de la HQE, de la maîtrise énergétique, des éco-industries...

A noter que d'autres Régions créent ou participent à des programmes régionaux de soutien et d'animation aux Agendas 21 locaux : Ile-de-France, Midi Pyrénées et Rhône-Alpes, par exemple.

SOMMAIRE DE L'AGENDA 21
ADOPTÉ PAR LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS EN 2003

Préambule : la Région présente son Agenda 21

Introduction : les orientations de 2000

I- La mise en oeuvre des orientations de 2000

1. Conforter la méthode « développement durable »
2. Faire évoluer des politiques régionales au regard du développement durable
3. Accompagner les démarches de développement durable en action
4. Favoriser la diffusion, la sensibilisation, l'appropriation

II- Chacune des politiques de la Région a évolué au regard du développement durable

Environnement Energie-Déchets

Formations initiales

Formation professionnelle

Politique pour la ville

Recherche

Santé

Transports

Tourisme

Sports/loisirs

Agriculture/pêche

Citoyenneté

Coopération décentralisée

Territoire

Culture

Développement économique

Nouvelles technologies

III- Perspectives et orientations : la prochaine étape

1. Consolider la constitution des filières de développement économique appuyées sur l'environnement
2. Construire un système de transport au service d'une mobilité raisonnée
3. Aider à la structuration et au développement de filières du commerce éthique et équitable
4. La généralisation des techniques de construction HQE à toutes les interventions régionales
5. Faire de la consommation un instrument de développement durable
6. La création d'une université du développement durable
7. Mettre en œuvre le plan bleu et la trame verte
8. La fin de la périurbanisation
9. Poursuivre le travail interne d'outillage et de management environnemental

2. Florilège d'actions de Régions françaises en matière de développement durable

→ Urbanisme, habitat, logement et construction

Aquitaine : un service Internet de suivi des consommations d'eau et d'énergie et de gestion des déchets des lycées

La cellule Ecocampus de l'Université de Bordeaux 1 a mis au point le logiciel Ecoweb, permettant de faire un reporting des consommations d'eau et d'énergie et de mieux gérer les déchets produits par les lycées. La clef de cet outil, qui vise en priorité les responsables d'établissements et les gestionnaires régionaux, est le partage d'information. Ce logiciel devrait également servir de support pédagogique pour les enseignants auprès des lycéens, comme auprès du personnel technique.

Site Internet : <http://www.ecocampus.net/ecoweb/site/defaultflash.html>

Champagne-Ardenne : une qualité environnementale toujours plus présente

En l'an 2000, la Région instaure une charte régionale de la Haute Qualité Environnementale (HQE), socle commun adopté par 31 signataires : Etat, Région, établissements publics, collectivités, organismes constructeurs, Ordre des architectes, syndicats professionnels, ...

Cette charte est le fruit d'un cycle de réunions regroupant tous les acteurs de la construction. Son ambition est de fédérer et organiser les initiatives individuelles des partenaires régionaux de la construction, autour d'une définition de la qualité environnementale, s'inspirant du concept développé par l'association HQE.

Trois axes de développement ont été identifiés pour cette démarche soutenue par l'ADEME :

- une définition régionale de la qualité environnementale des bâtiments,
- un plan d'action pour développer la prise en compte de la qualité environnementale par les maîtres d'ouvrages, notamment la formation de l'ingénierie publique, des architectes et de la maîtrise d'oeuvre, l'information et la sensibilisation des acteurs de la construction, l'assistance, le conseil et la mise en réseau de l'information, ...
- l'engagement individuel des partenaires concernant les prévisions et réalisations d'opérations et l'offre d'information.

La mise en œuvre de la charte s'appuie sur une cellule régionale, qui a pour mission d'accompagner les porteurs de projet en construction. Le poste du responsable de cette mission est cofinancé par l'ADEME et la Région.

Désormais, les maîtres d'ouvrages intègrent de plus en plus la démarche HQE dès l'origine de leurs projets de construction et de réhabilitation.

Récemment, le Pôle Qualité Environnementale porté par la Fédération française du bâtiment Champagne-Ardenne a bénéficié d'un soutien accru de la Région et de l'ADEME. Il a engagé un deuxième chargé de mission pour assurer la médiation entre l'offre et la demande toujours plus forte et faire bénéficier les enseignants du BTP, les ingénieurs et techniciens territoriaux des dernières formations. Les élus, les organismes logeurs ainsi qu'un certain nombre de maîtres d'ouvrage public y trouvent informations et subventions. Fin 2005, quarante opérations étaient en cours : résidence pour étudiants, siège social de société, piscine, office du tourisme. Un « Plan Local d'Urbanisme HQE », celui de Bétheny, est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de cette politique, le Conseil régional a reçu, en mars 2005, les 4^{èmes} Assises Nationales de la Haute Qualité Environnementale (HQE) avec pour objectif de faciliter l'acquisition par les acteurs locaux d'un maximum de connaissances en ce domaine.

A noter que l'initiative de la Région Champagne-Ardenne en matière de HQE a été retenue comme démarche exemplaire par le jury de l'édition 2003 des Rubans du développement durable.

Île-de-France : un Plan patrimonial pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

La Région Île-de-France a signé avec l'Opac de Paris ce Plan patrimonial. Dans ce cadre, 10 000 m² de capteurs solaires équiperont les toits des immeubles parisiens et une pile à combustible sera installée. L'extension de réseaux de chaleur fonctionnant grâce à la géothermie permettra de desservir environ 15 000 logements supplémentaires. Au total, cette opération devrait permettre d'éviter l'émission de 23 000 tonnes de CO₂ par an.

Poitou-Charentes : zéro énergie fossile pour le Lycée Kyoto et des efforts sur tous les lycées

Le premier lycée d'Europe à « 0 énergie fossile »

Pour son nouveau lycée qui va regrouper à Poitiers deux établissements autour des métiers de la restauration, la Région Poitou-Charentes a choisi de réaliser un lycée exemplaire en matière d'excellence environnementale, notamment du point de vue énergétique en visant un niveau « 0 énergie fossile ». Livraison prévue pour la rentrée scolaire 2009 pour ce lycée de près de 16 500 m² et d'une capacité de 500 élèves et apprentis.

Un plan après-pétrole pour les lycées

Concrètement, le Plan Régional d'actions comprend :

- des consommations énergétiques progressivement maîtrisées par le recours à des diagnostics énergétiques ;
- un recours systématique aux énergies renouvelables pour toute nouvelle installation ou remplacement de matériel ;
- une sensibilisation de l'ensemble des acteurs (développement des Systèmes de Management Environnementaux Educatifs (SMEE), développement des Bilans Carbone, consolidation du fonctionnement des Centres Info Eco-construction et Energies...) dans les lycées professionnels ;
- une démarche de Qualité Environnementale et une gestion des consommations d'eau systématiquement intégrée dans toutes les opérations immobilières.

→ **Changements climatiques, énergie, déchets**

Provence-Alpes-Côte d'Azur : des chèques énergies renouvelables

En mai 2006, 4 000 Aquitains avaient bénéficié des chèques énergies renouvelables. Avec ce chéquier, les particuliers peuvent s'équiper pour couvrir une partie de leurs besoins en eau chaude ou en chauffage, limitant la dépendance face à l'augmentation des prix de l'énergie.

→ Risques naturels et technologiques

Provence-Alpes-Côte d'Azur : une carte des risques industriels

Avec plus de 60 usines Seveso II, la région PACA n'est pas à l'abri du risque industriel. Si la maîtrise des risques industriels n'est pas une compétence obligatoire des Régions, le Conseil régional a voulu faire preuve de volontarisme politique. Il a donc financé en partenariat avec la DRIRE un Système d'information géographique (SIG) sur les risques industriels en région PACA.

Grâce à ce SIG, le public peut visualiser sur une carte les différents risques (usines Seveso, zones à urbanisme réduit, plans particuliers d'intervention, ...) encourus par le territoire.

→ Agriculture

Aquitaine : un pôle régional de l'origine et de la qualité alimentaire

En novembre 2004, le Pôle aquitain de l'origine et de la qualité alimentaire, premier centre de ressources régional à destination des acteurs agricoles, agroalimentaires, de la recherche et de la formation a été lancé. Ce Pôle a pour vocation de fédérer et favoriser les échanges pour mener à bien des projets visant au développement des productions agricoles de qualité ainsi que ceux liés à la nutrition et à la sécurité alimentaire.

Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes : la certification ISO 14001

La certification ISO 14001 de l'industrie agroalimentaire en Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées est maillée de très petites entreprises agroalimentaires au fort potentiel économique. Ces TPE contribuent à l'emploi local et au maintien des activités sur l'ensemble du territoire.

Ce secteur est source de pollutions organiques, disséminées en faible quantité et dommageables notamment pour les ressources en eau. Moins armées que les grandes structures de production, ces petites unités sont plus vulnérables aux réglementations et aux exigences des consommateurs. La Région a donc décidé de mettre en oeuvre un programme de management environnemental (SME) adapté à ce secteur.

Ce programme est soutenu financièrement par les pouvoirs publics (Conseil régional, ADEME, Agence de l'eau Adour-Garonne, DRAF, CRA, CRM) et techniquement par l'Agence régionale pour l'environnement, l'ADEME, la CRCI et le réseau des CCI de Midi-Pyrénées. Il propose aux entreprises un plan progressif adapté à leur rythme et leurs besoins : formation, état des lieux, définition d'un plan d'action, mise en place d'un SME et préparation à la certification ISO 14001.

L'intérêt pour les candidats est multiple :

- gagner des parts de marché et réaliser des économies de fonctionnement,
- améliorer l'image de marque auprès des clients et fournisseurs,
- améliorer l'attractivité auprès des partenaires financiers,
- maîtriser les coûts et pratiques par la gestion des déchets, économies d'énergie et d'eau, ...,
- diminuer les risques et améliorer la prévention contre la pollution, l'incendie, ...,
- améliorer la valeur patrimoniale, ...,

Cette démarche est actuellement transposée à des TPE d'autres secteurs d'activités (bâtiments, mécanique) selon un accompagnement en quatre phases :

- audits environnementaux,
- information - formation,
- études collectives de gestion des déchets/effluents à l'échelle du territoire et de la filière,
- appuis techniques avec mise en place et suivi de solutions techniques collectives et individuelles.

Les objectifs sont à la fois environnementaux et économiques :

- maintenir et développer ces entreprises,
- développer une production « propre » face à une clientèle de plus en plus exigeante (touristes, particuliers et revendeurs),
- anticiper sur les exigences réglementaires, éviter les conflits et situations d'urgence,
- améliorer les relations avec le voisinage souvent sensibles aux odeurs, au bruit, aux déchets, ...,
- favoriser l'efficacité des installations et du personnel (économies d'eau, d'énergie, ...),
- limiter les impacts sur les milieux naturels (eau, sol, air).

Le soutien à une association d'agriculteurs en Poitou-Charentes

Pour gérer efficacement leur environnement et optimiser leur compétitivité, six agriculteurs ont décidé de travailler en commun au sein d'une association baptisée ISONIS, dans l'objectif d'obtenir la certification environnementale ISO 14001. Soutenue par le Conseil régional, la Chambre régionale d'agriculture de Charente Maritime, l'ADEME et le pays de l'Aunis, l'association a développé un programme de management environnemental, avec le concours technique de l'AFAQ.

→ **Transports**

Poitou-Charentes : des TER aux agrocarburants

La Région Poitou-Charentes, lance, en 2006, une expérimentation sur des TER avec 30% de diester.

Le plan TER à agrocarburants vise à diminuer les consommations d'énergie par la promotion d'opérations économes en énergie et le soutien au développement des énergies renouvelables.

Une partie du parc des trains TER fonctionne au gasoil, lorsque les lignes ferroviaires ne sont pas électrifiées. Pour réduire la consommation d'hydrocarbures et les charges de fonctionnement des TER, la Région, en partenariat avec la SNCF, mise sur l'agrocarburant.

→ **Eco-citoyenneté, éducation et sensibilisation au développement durable, achats responsables**

Île-de-France : une exposition sur le commerce équitable dans les lycées

La Région Ile-de-France est fortement engagée dans la coopération et la solidarité internationale, notamment en direction des populations des pays les moins avancés. Le commerce équitable, en faisant la promotion d'échanges plus justes entre le Nord et le Sud, garantit aux petits producteurs une rémunération décente ; il est une réponse concrète à la volonté de donner aux pays en développement les moyens de gérer eux-mêmes leur développement. C'est pourquoi ce thème a semblé particulièrement approprié pour une action de sensibilisation à la solidarité internationale.

La Région a donc proposé à l'attention des lycéens d'Ile-de-France une exposition animation sur le commerce équitable. Ses objectifs :

- Sensibiliser à la mondialisation économique, à ses effets sur les sociétés du Nord et du Sud et aux échanges commerciaux internationaux ;
- Informer sur les concepts qui fondent des formes de commerce plus équitables et sur les diverses actions existantes qui visent à les promouvoir ;
- Proposer des pistes possibles d'engagement citoyen.

Huit panneaux au format 60 x 80, des documents audiovisuels et des ateliers thématiques, composent cette démarche de sensibilisation.

Picardie : des « chèques-environnement »

Le Conseil régional de Picardie a mis en place le dispositif « Chèque-Environnement » pour aider les maîtres d'école à réaliser un projet pédagogique environnement avec leurs élèves de classes élémentaires. Le projet pédagogique doit permettre aux enfants d'avoir des points de repères concrets sur la notion d'environnement. Ces projets doivent aborder les thèmes suivants : l'air, l'atmosphère, l'énergie, les déchets, le bruit, le transport, ...

Poitou-Charentes : une stratégie d'éducation à l'environnement et un observatoire régional de l'environnement (ORE)

Stratégie globale de l'environnement

La stratégie globale d'éducation à l'environnement de la Région Poitou-Charentes a été mise en place dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 1994-1999 et renforcée par celui de 2000-2006. Elle a pour objet de favoriser le développement de l'éco-citoyenneté et de promouvoir auprès de tous les acteurs économiques et sociaux une culture environnementale. Elle s'appuie sur un outil unique en France : l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée).

L'Ifrée est à la disposition de l'ensemble des acteurs et des relais de l'éducation à l'environnement (enseignants, formateurs, animateurs, cadres et techniciens des entreprises ou des collectivités territoriales, élus). Parmi ces actions :

- aide à la conception et au montage de formations dans le domaine de l'environnement,
- organisation de stages, de conférences et de colloques,
- édition d'actes de colloque, de fiches techniques, de modules de formation.

L'Ifrée est maître d'ouvrage d'une opération originale d'animation en milieu rural : le Naturalibus. Ce bus pédagogique se transforme en chapiteau de 60 m² pour proposer aux populations des animations et des expositions sur des thèmes tels que les déchets, les paysages, les métiers de l'environnement. Cette opération s'adresse à un public très large (scolaires, élus, institutionnels, touristes, associations, 3^{ème} âge, agriculteurs, industriels, personnes en réinsertion, ...) et offre un outil, allant là où vivent et se rencontrent les gens (places des villages, quartiers de villes, cours de collèges, foires et marchés, parkings de grandes surfaces, ...).

ORE

L'ORE Poitou-Charentes a été créé à l'initiative de l'Etat, du Conseil Régional et des Associations de protection de l'environnement. Il constitue un élément du dispositif mis en place par l'Etat et le Conseil Régional Poitou-Charentes pour assurer la mise en œuvre de la politique environnementale dans le cadre du Contrat de Plan, notamment.

Structure assez originale, l'ORE a pour objet le développement de l'éco-citoyenneté par l'accès à l'information. C'est un outil d'observation et d'aide à la prise de décisions,

qui rappelle les principaux enjeux, les acteurs, les sources d'informations en matière de déchets, de bruit, de gestion des risques...

Site Internet de l'ORE : <http://www.observatoire-environnement.org/>

→ Politiques sociales

Île-de-France : des « contrats verts » au Réseau Economie Sociale et Environnement (RESE)

Les « Contrats Verts en Ile-de-France » sont des aides au démarrage de projets d'environnement créateurs d'emplois portés par des associations ou des collectivités locales, soutenus par l'Etat et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Ce programme, de 1994 à 1997, a fait ressortir une capacité de création d'activités et d'emplois dans le champ de l'environnement, grâce à la stimulation apportée par les organismes travaillant dans le champ de l'économie sociale et par les organismes intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement. L'évaluation du programme, réalisée en 1997, sur les trois années de fonctionnement (1994, 1995, 1996) montre que celui-ci a contribué à l'émergence de 135 projets. Ces projets se situent principalement dans les domaines de l'entretien des espaces naturels et espaces verts urbains, la gestion des déchets, l'animation et la pédagogie de l'environnement. 984 postes ont été ainsi créés :

- 297 emplois qualifiés (CDD, CDI) dont 200 apparaissent s'inscrire réellement dans la durée ;
- 687 emplois d'insertion.

En ajoutant les données issues des dossiers retenus par le Conseil Régional d'Ile-de-France en 1997, on voit que le programme a permis l'émergence de 159 projets et la création de 1 200 emplois de 1994 à fin 1997.

La qualité de l'insertion des personnes, la progression dans la qualité environnementale des projets, la pérennisation, même fragile, des projets a démontré la capacité des organismes porteurs à dynamiser ce secteur. L'idée de création d'un Réseau Economie Sociale et Environnement en Île-de-France, à partir de celui initié dans le cadre du programme Contrats Verts, a germé afin de faciliter les échanges entre les porteurs de projets, d'assurer le développement de leurs actions, de faire émerger de nouveaux projets d'environnement créateurs d'emplois en Ile-de-France.

Il existe de nombreux réseaux en Île-de-France sur des thématiques variées (insertion, déchets, etc.), mais aucun réseau à l'échelle régionale ne permettait jusqu'à présent des échanges sur le thème de l'emploi et de l'environnement dans sa globalité, au sens du « Développement Durable ». Le RESE est là pour répondre à ce besoin.

Créé en 1998, le RESE est animé par l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies de l'Île-de-France, en collaboration avec la DIREN Ile-de-France. Il a pour but de contribuer au développement d'activités durables et de démarches pérennes d'insertion sociale dans le domaine de l'environnement.

Environ 115 structures font partie du RESE (associations du domaine de l'environnement de l'insertion et de l'emploi et collectivités locales).

Une charte de qualité, validée en 2001, a formalisé les règles de fonctionnement du réseau, ses principes de qualité (environnementale, sociale et économique) et ses interventions. Elle est bâtie sur trois principes fondateurs :

- la qualité environnementale des projets,
- la qualité du suivi social, de l'encadrement et de la formation,

- la perspective de pérennisation des activités et des emplois.

Le réseau développe des actions et des outils spécifiques dans les domaines de l'environnement et de l'économie sociale (visites de terrain, rencontres ateliers, fiches techniques...) :

- dans le domaine de l'environnement: gestion écologique de l'espace ; gestion des ressources (eau, énergie, déchets, dont collecte sélective et valorisation) ; jardinage et agriculture biologiques ; animation, formation, pédagogie de l'environnement; ingénierie, aide au montage de projet dans le domaine de l'environnement,
- dans le domaine de l'économie sociale : formation; insertion ; lien social ; animation locale.

→ **Management environnemental de la Région**

Aquitaine : la certification ISO 14001 de l'Hôtel de région

Le Conseil régional d'Aquitaine est le premier Conseil régional à avoir obtenu la certification ISO 14001 de son Hôtel de région en 2004. Dans ce cadre, l'administration a mis en place un Système de Management Environnemental qui organise le recyclage de papier, la collecte des piles usagées, et a permis de réduire en un an la consommation d'électricité de près de 10%.

A noter que les Régions Haute-Normandie et Rhône-Alpes ont également obtenu la certification ISO 14001 pour un lycée situé respectivement à Louviers et à Dieppe.

IV- Proposition pour une démarche

Ce document évolutif comprend donc un diagnostic du territoire régional complété par le calcul d'indicateurs globaux permettant de mesurer la durabilité du territoire de manière pédagogique.

La Charte régionale, adoptée dès décembre 2003, a mis en exergue une partie de ces enjeux pour lesquels les politiques régionales ont apporté une première réponse. La lecture des fiches politique par politique en témoigne.

Riche, également, d'exemples nombreux portés par d'autres collectivités notamment, il est temps, sur la base de ce document d'ouvrir une large concertation avec nos partenaires.

Ainsi, la Région Centre propose t-elle de saisir le CESR, tout comme la Conférence régionale de l'environnement pour un développement durable, afin qu'ils apportent leurs contributions à ce diagnostic et proposent des perspectives d'actions à intégrer dans l'Agenda 21 régional. Nos partenaires institutionnels (services de l'Etat, Départements, agglomérations, pays, chambres consulaires, syndicats professionnels, associations, représentants de la société civile,...) doivent également être mobilisés afin qu'ils contribuent à sa définition. Ce projet d'Agenda 21 doit, en effet, être le fruit d'un travail concerté et coordonné partagé par le plus grand nombre.

La population doit pour sa part apporter sa contribution. Ainsi un forum Internet sera animé sur le site Web de la Région. A l'automne des manifestations grand public permettront de mobiliser directement la population selon des formes à définir.

Ce document, support d'une large mobilisation de nos partenaires, doit aussi être l'occasion d'un débat au sein de l'institution régionale. Ce débat associant l'ensemble de ses composantes ; élus et services, une démarche spécifique sera ainsi proposée afin que chacun puisse contribuer à l'élaboration de ce document stratégique.

S'il est encore besoin de le rappeler, un Agenda 21 est un programme global d'actions transversales pour le 21^{ème} siècle. Toute organisation territoriale peut décider de construire un Agenda 21. Cette démarche n'est pas normée d'un point de vue légal, mais elle fait référence aux finalités essentielles du développement durable que sont :

- la lutte contre l'effet de serre et la protection de l'atmosphère,
- l'épanouissement humain et l'amélioration de la qualité de la vie,
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle et territoriale,
- l'emploi et la dynamique de développement modifiant les modes de production et de consommation.

L'Agenda 21 régional doit donc définir une stratégie de développement durable menée dans le partenariat et la concertation. Cette stratégie définie, sur la base d'un diagnostic, des objectifs, hiérarchise les problèmes à traiter et propose la mise en œuvre de programmes d'action. La définition d'indicateurs permettra de mesurer les progrès en continu.

Voilà ce qu'il nous reste à construire au cours de cette année 2007.

BIBLIOGRAPHIE

- Alfa Centre – ORFE – *Formation et emploi de la population en région Centre* – Septembre 2003
- Atlas des territoires du Val de Loire* – AURA – IATT – 2005
- Atlas historique des provinces et régions de France : genèse d'un peuple* – SELLIER J – Editions La Découverte & Syros – 1997
- CARLIER Bruno – *Les Agendas 21, outils de développement durable* – Techni.cités – Juin 2004
- CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR LA PHILANTHROPIE – *La France associative en mouvement* – Octobre 2005
- CENTRECO – *La filière environnement en région Centre* – Novembre 2003
- CESR Centre – *Contribution à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire* – 04 février 1998
- CESR Centre – *Contribution du CESR au Projet Régional* – 17 mai 1999
- CESR Centre – *L'avenir des transports en région Centre* – 2006
- Commissariat Général du Plan – *2005 : le choc démographique, défi pour les professions, les branches et les territoires* – Qualifications & perspectives – La documentation française – Décembre 2002
- CRCI Centre – Observatoire régional du Commerce
- COMITE 21 – *Territoires et Développement durable* – Tomes 1 et 2
- DATAR – *Dynamiques et diversité des territoires français : Rapport de l'Observatoire des territoires* – La Documentation Française – Novembre 2005
- DEXIA CREDIT LOCAL – *Le développement durable à l'usage des collectivités locales* – Edition 2006 – Octobre 2005
- DEXIA CREDIT LOCAL – *Mémento pratique du développement durable à l'usage des collectivités locales* – Edition 2005 – février 2005
- DRASS Centre – *Statistiques et Indicateurs de la Santé et du Social 2006*
- GODET Michel, MOUSLI Marc – *Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030* – La Documentation française - 2006
- IFEN – DRE – *L'environnement en région Centre* – Collection les cahiers régionaux de l'environnement – Publication IFEN – 2004
- INSEE Centre – *Bilan Economique et Social de la région Centre pour 2005* – Juin 2006
- INSEE – CENTRE INFO : n°111 – Septembre 2001 / n°113 – Juillet 2002 / n°115 – Octobre 2002 / n°117 – Février 2003 / n°122 – Février 2004 / n°127 – Décembre 2004 / n°128 – Juillet 2005 / n°130-131 – Octobre 2005 / n°132-133 – Novembre 2005 / n°134 – Décembre 2005 / n°137 – Novembre 2006 / n°135 – Février 2006 / n°140 – Décembre 2006
- INSEE Centre – Flash INSEE Centre – n°5 – Janvier 2007
- INSEE Centre – *Données économiques et sociales du Centre 2004/2005* – 2005
- INSEE – INSEE PREMIERE : n°1111 – Décembre 2006
- Ministère de l'Ecologie et du Développement durable – *Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* – Juillet 2006
- Observatoire Régional de la Santé du Centre – *Tableau de bord de la région Centre*
- Région Centre – INSEE – *Les revenus des ménages dans les Pays*
- Région Centre – INSEE – *Les services aux personnes âgées dans les Pays*
- Région Centre – INSEE – *Les services de santé dans les Pays*
- Région Centre – INSEE – *Projections régionales et infra-régionales de la population active à l'horizon 2015* – Juillet 2005
- Région Centre – *Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles* – Décembre 2003
- Région Centre – *Schéma régional de Développement Economique et Social* – Décembre 2005
- Région Centre – *Stratégie de développement Touristique de la région Centre 2006/2010* – Décembre 2005
- Région Centre – *Les priorités régionales pour une Stratégie d'Aménagement et de Développement Durable du territoire – Préparation des Programmes Opérationnels et du Contrats de Projets Etat-Région pour 2007-2013*
- Région Nord-Pas de Calais – *Agenda 21* – 2003
- Université de Tours – CITERES UMR 6173 – *Les indices synthétiques du PNUD en région Centre* – Rapports intermédiaires - 2007